

# NOTES SUR LA SOCIOLOGIE POLITIQUE DU TCHAD

## La Dynamique D'Integration Nationale : Depasser la Conflictualite Ethnique d'un Etat Entre Parentheses

Ladiba Gondeu



**Sahel Research Group Working Paper No. 006**  
**Scholars in Residence Papers**

**NOTES SUR LA SOCIOLOGIE POLITIQUE DU TCHAD**

**LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION NATIONAL:  
DEPASSER LA CONFLICTUALITE ETHNIQUE D'UN ETAT ENTRE PARENTHESES**

LADIBA GONDEU

October 2013

The Sahel Research Group, of the University of Florida's Center for African Studies, is a collaborative effort to understand the political, social, economic, and cultural dynamics of the countries which comprise the West African Sahel. It focuses primarily on the six Francophone countries of the region—Senegal, Mauritania, Mali, Burkina Faso, Niger, and Chad—but also on in developments in neighboring countries, to the north and south, whose dynamics frequently intersect with those of the Sahel. The Sahel Research Group brings together faculty and graduate students from various disciplines at the University of Florida, in collaboration with colleagues from the region.

More information is available here: <http://sahelresearch.africa.ufl.edu/>

## Remerciements:

Ce travail est le fruit d'un séjour académique à l'Université de Floride, au sein du Center for African Studies. Ce séjour de quatre mois en tant que Visiting Scholar a été rendu possible grâce à l'aimable invitation du Pr Leonardo A. Villalon directeur de Sahel Research Group. Je tiens ici à lui exprimer toute ma reconnaissance et ma gratitude ainsi que toute son équipe. Les idées émises dans ce document sont de moi et j'en assume l'entière responsabilité.

## L'auteur:

Ladiba Gondeu, Enseignant-Vacataire à l'Université de N'Djaména, Doctorant à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris en Ethnologie et Anthropologie Sociale

Ladiba Gondeu is a Chadian social anthropologist specializing in civil society, religious dynamics, and project planning and analysis. He is also very active in the Chadian Peace and Reconciliation Initiative. From 2008-2012 he taught in the Sociology department at the University of Ndjama. In the Spring 2013 semester he was a visiting scholar at the University of Florida, hosted by the Sahel Research Group as part of the Minerva Initiative project. He is the author of numerous works, including a book on the emergence of Islamic associations in Chad, published by L'Harmattan in 2011: *L'émergence des organisations islamiques au Tchad. Enjeux, acteurs et territoires*. He is currently completing a doctoral thesis at the Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) in Paris, on The promotion of Republican values in the management of communal land in the Chadian portion of the Niger basin



*« La société n'est pas une chose fixée dès le temps de sa création ; elle est constamment en train de se faire et ne peut se définir qu'en action »*

*Balandier (1997)*

## **Introduction**

Aujourd'hui, l'attention de la communauté internationale se trouve canalisée sur la situation catastrophique que vivent les pays du sahel, avec la montée en puissance du terrorisme islamiste. Le terrorisme international trouve dans ces pays des institutions faibles, sinon affaiblies et les appétits de pouvoir ou de richesse des uns et des autres en font le reste. L'on peut espérer cette situation de déstabilisation généralisée dans des pays comme le Mali pourrait leur permettre d'entamer un travail sur eux-mêmes, une sorte de mue sociétale indispensable à leur être-en-commun. La communauté internationale s'est souvent contentée des régimes autoritaires dans ces pays, pour parfois de mauvais prétextes : une plus grande liberté de pouvoir mettre à mal l'unité nationale. Alors, la mode s'est déclinée dans la fabrique des leaders autocratiques ou des chefs de guerre.

Le Tchad a connu des guerres civiles, des cycles révolutionnaires, des pseudo-démocraties, des régimes forts qui avaient tout à gagner dans l'enlisement du jeu politique. Les marqueurs identitaires ont été mobilisés très tôt (Ahmed Kotoko, 1989) et les rebellions en tireront grandement partie. L'intelligence de rébellions tchadiennes, ayant réussi à investir l'État voilà plus de trente ans, a résidé dans cette capacité à présenter son combat pour le pouvoir sous un angle civilisationnel, comme une oppression du Sud sur le Nord, des Chrétiens sur les Musulmans. Leur installation au pouvoir n'a pourtant pas considérablement amélioré la situation. La dynamique Nord-Sud, Chrétiens-Musulmans qui a longtemps servi de grille explicative des crises tchadiennes est ainsi tombée en désuétude. Les termes du débat sont certainement ailleurs, dans la construction d'une nouvelle citoyenneté. En même temps que l'on constate l'échec d'un pays, en même l'on s'est interrogé sur les conditions de sa faillite. Donner à voir ou faire croire aux Tchadiens qu'ils sont condamnés à un éternel recommencement participe à une stratégie de lessivage moral et de dépersonnalisation savamment orchestrée. C'est ce que cet article espère contribuer à déconstruire. Je n'affirme pas que le pays soit sorti du cycle de la violence, je souhaite montrer comment cela est possible si un travail honnête de transformation sociale est entamé. Dans la société tchadienne aujourd'hui, le sentiment de différence communautaire est resté entier. Les terminologies réductrices, socialement construites pour désigner l'autre existent encore (sara, kirdi, doum, habit). Ce marquage historique, il s'agit de le dépasser, du moins de l'enjamber pour offrir aux Tchadiens des perspectives plus favorables à leur développement ; ce que leur donne droit la mise en exploitation de leurs ressources minières.

Le mot Tchad doit beaucoup à l'effort des Européens du XIX<sup>ème</sup> siècle de vouloir marquer ou matérialiser le tracé de leurs pérégrinations : « Le Tchad est un lac (...). Le nom du Lac Tzad ou Tchadou est d'origine bornouane ou plutôt Kanouri, la langue des Bornouans. Il signifie grande étendue d'eau, c'est-à-dire lac » (B. Lanne, 1998 : 9). C'est autour de ce lac, noyau central du Bassin Tchadien que va se dérouler l'histoire de l'installation humaine. D'après les découvertes archéologiques et paléontologiques actuelles, notamment en ce qui concerne les mises à jour du Tchadanthrope dans les années 60, de Abel ou Australopithecus Bahr El Ghazelis dans les années 90 et de Toumaï ou Sahelanthropus tchadensis en 2003, il serait infructueux de faire venir ces populations d'ailleurs.

Le Lac Tchad est le lieu de rencontre des peuples. Il est au centre d'une dynamique d'intégration et de désintégration tant politique, économique que culturelle et religieuse. Le Bassin Tchadien étant le centre d'érection de l'homme, c'est de là qu'auraient irradié les premiers foyers de peuplement. Pour comprendre cela, il est important de comprendre la relation de l'homme à l'eau. Les peuples se situant aux abords du Lac Tchad, qu'ils soient Nigériens, Nigérians, Camerounais ou Tchadiens, y tirent le principal de leurs ressources, notamment la pêche, l'agriculture et l'élevage. Ce sont eux qui auraient été à l'origine de la fondation de l'empire du Kanem-Bornou au IX<sup>ème</sup>, qui s'étendait au Nord-Est de l'actuelle République Fédérale du Nigeria et ayant pour capitale Ndjimi. Ils créèrent ainsi la dynastie des Sefawas dont les rois portaient le nom de Maï. Les parois rocheuses sahariennes conservent encore les peintures rupestres de ces peuples qui, par migrations successives, forment les populations du Tchad actuel. Ces peuples auraient été ouverts sur le monde, notamment à travers les dynasties nilotiques, le royaume hittite d'Anatolie dans l'Asie Mineure mais aussi les Romains, à travers les comptoirs phéniciens dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère (Zeltner, 1992). Ces contacts permirent progressivement l'intensification des échanges dans le Bassin Tchadien où ces peuples jouèrent un rôle prépondérant dans le contrôle de commerce et de la route transsaharienne.

Pour celui qui entame une étude sur le Tchad, la première difficulté qu'il rencontre est liée aux sources écrites, aux conditions de leur production, de leur qualité heuristique et de leur insuffisance de généralisation. La plupart des documents sont portés sur des communautés bien identifiées, sur des faits de pouvoir ou des pratiques rituelles, sur des époques lointaines ou proches, le tout dans une division spatiale s'allongeant à ne plus finir. Le pays fait ainsi l'objet d'une dissection minutieuse, comme si l'on cherchait forcément à établir les différences pour opposer absolument les communautés les unes aux autres. Dans la plupart des documents issus de la période coloniale ou provenant des administrateurs coloniaux (à part ceux de Chapelle, Lanne, Magnant entre autres), les auteurs rendent compte souvent de leurs mémoires, répondent à de commandes administratives ou alors s'exercent à leurs immersions aux réalités africaines dans le cadre d'une thèse par exemple ou simplement « pour tuer le temps ». Dans tous les cas ils se concentrent sur des particularités des communautés étudiées, distinguées de leurs voisines et cherchent rarement à nourrir les soubassements socioculturels de leur ressemblance et de leur similitude. Leurs regards étaient influencés par les récits partiels qu'ils pouvaient trouver,

et leur imagination, au contact des populations étudiées, en faisait le reste. Les sources dont on pouvait disposer alors, en dehors des écrits des explorateurs du XIX<sup>ème</sup> siècle, proviennent essentiellement des témoignages laissés par les écrivains arabes (Ibn Khaldun, Ibn Furtu, Ibn Batuta ou Léon L'Africain)<sup>1</sup>. Ces auteurs arabes n'ont été en contact qu'avec les royaumes se situant dans la partie septentrionale du Tchad actuel ; le plus souvent ils n'ont évoqué les États méridionaux de manière évasive, au moment des conflits hégémoniques avec l'empire du Bornou vers la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle. C'est le cas justement des témoignages de Vincenzo Matteo ou de Giovanni di Vesti recueillis par Giovanni Lorenzo Anania (Zeltner, 1992 : 129-150) qui donne à voir ces royaumes « noyés au sein des populations païennes ». D'autres sources plus récentes sont d'origine peule, surtout au moment de leur confrontation avec les populations se trouvant dans la partie ouest et sud-ouest du bassin tchadien (Martin, 1973).

De prime abord, on peut donc dire que le Tchad est un pays multiculturel dont la richesse de ce melting-pot n'est pas encore exploitée au service du bien-être de son peuple. Condensé d'un véritable « puzzle ethnolinguistique », il y est dénombré 131 langues, correspondant autant à ce qui est dénommé « ethnies » : « L'étude de la mise en place des populations du Tchad se heurte à des difficultés qu'il fait accepter : difficultés d'ordre chronologique, toponymique ou géographique, ainsi que de la définition même de chaque groupe » (Chapelle, 1991 : 33).

Le but principal visé par ce travail est de permettre à un public qui ne connaît pas assez le Tchad d'y trouver quelques clés de lecture. Au lieu d'une présentation binaire et simplificatrice comme il en est souvent du Tchad<sup>2</sup>, le lecteur se rendra vite compte que j'ai essayé tout à la fois d'être précis sur les données générales du pays, des points de vue historique, politique et socioculturel, en m'appesantissant sur la mise en relation de ces données avec les analyses qui les éclairent ou les restituent. C'est donc un document qui se veut critique, dialogique et surtout objectivement situé dans le temps et dans l'espace. Loin de moi la tentation de forger ici et là les espaces de médiation possibles<sup>3</sup> ; l'ambition qui a été la mienne est de donner à voir les enjeux d'une construction stato-nationale au Tchad, en expliquant les jeux d'acteurs ainsi que leurs logiques

---

1 Les récits des explorateurs arabes dans la découverte de l'intérieur du continent africain ont souvent servi de guides plus ou moins imparfaits aux explorateurs européens. Pour ce qui concerne le Tchad, il s'agit notamment des récits de « voyage » (Rihla) d'Ibn Battuta au XIV<sup>ème</sup> ou de Abu Zayd Abd al-Rahman Ibn Muhammad ibn Khaldun qui à travers son « introduction à une nouvelle histoire universelle » le Muqaddima ou « Prolégomènes » écrit en 1372 donna une analyse froide des sociétés de son époque. Ibn Khaldun fut aussi l'auteur d'autres ouvrages dont le plus notable est le Kitab al Ibar ou *Livre des considérations sur l'histoire des Arabes, des Persans et des Berbères* appelé aussi « *Livre des exemples*. » Ce livre est un véritable guide de l'histoire du monde arabe et qui signale l'existence des empires tchadiens, surtout la relation diplomatique établie entre l'empire du Kanem et le Caire.

<sup>2</sup> Présentation d'un Nord et d'un Sud, en opposition pour le meilleur et pour le pire

<sup>3</sup> Une thèse présentée en 2012 (Ali Zakaria Moussa, 2012 : 74-116) montre pourtant l'existence des pratiques d'entraide entre les communautés tchadiennes à travers divers types de médiation et régulation sociale des conflits, notamment le nafir ou entraide, assistance mutuelle en cas de sécheresse ou de mauvaise saison et le Linguy (alliance et re-liance, en termes de solidarité lors de conflits), etc.

propres, en mettant en perspective les dynamiques de pouvoir et de contre-pouvoir qui interagissent dans la régulation ou la construction de l'imaginaire socioculturel. L'on verra bien que le Tchad survit, malgré les pronostics qui le condamnent à s'anéantir ; c'est ce *conatus*, c'est-à-dire ce désir fluctuant de se persévérer dans son être, qui fait qu'il est possible de dessiner au pays des horizons autres, moins chaotiques. L'intégration stato-nationale au Tchad relève certes d'une vraie gageure, mais l'on ne doit oublier justement c'est cela qui lui permet de tenir paradoxalement. Le risque d'une désintégration a finalement contribué à maintenir fixés les uns aux autres ces ensembles hétéroclites façonnés par l'histoire et les opportunités qui se sont souvent dessinées à leurs pourtours ; que ce soit de la formation de l'empire pharaonique ou de la constitution de l'espace soudano-nigérien aujourd'hui.

Plus prosaïquement, à travers ce tour d'horizon, les propos liminaires nous introduiront aux fondements du Tchad, de la conquête coloniale à la formation de l'espace territorial. Ensuite je donnerai à voir les grandes configurations ethnico-sociales et religieuses, avant d'évoquer comment se sont déployées les modalités de leur administration pendant la période coloniale. Dans un troisième point, j'indiquerai comment l'accession du Tchad à l'indépendance a finalement inauguré le processus d'instabilité politique, en essayant d'analyser les ressorts des différents régimes. Je montrerai également, en termes d'analyse de facteurs de résilience, les relations des organisations de la société civile avec l'Etat, en posant les éléments globaux de compréhension du jeu politique au Tchad. Dans une partie conclusive, j'indiquerai des pistes sinueuses de sortie de crise de gouvernance démocratique au Tchad.

## **0. PROPOS LIMINAIRES**

Le Tchad ne mérite certainement pas la distance que la communauté des chercheurs lui témoigne. En effet, depuis pratiquement la fin des années 1970, il y a un hiatus scientifique sur ce pays. En effet, la plupart des publications qui existent sur le pays touchent aux secteurs de la production (à l'agriculture, à l'élevage, à la foresterie, au foncier, etc.) et à l'histoire ancienne (les études paléontologiques avec les résultats que l'on connaît). La ruralité et le passé préhistoire occupent donc davantage le champ de la recherche sur le Tchad. Il existe très peu de publications sur les réalités actuelles, touchant aux dynamiques politiques, religieuses et autres. Ensuite, il se pose un problème de vulgarisation des productions scientifiques. La vie de recherche interne au Tchad en sciences humaines et sociales est presque éteinte. Les enseignants ne publient pratiquement pas et sont happés ou investis par la politique. Dans ces propos liminaires, je voudrais présenter quelques éléments de compréhension actuels du pays, partant des réalités économiques, politiques, socioculturelles et autres.

## 1. Les éléments économiques

Parmi les éléments économiques, il faut partir des potentialités naturelles du pays, tenir compte des activités traditionnelles de production (agriculture et élevage), les activités commerciales et les activités minières.

Concernant les potentialités naturelles du pays, il est admis que le Tchad est un scandale écologique. Situé dans le bassin central du continent africain, son envasement lui a en quelque sorte procuré tous les biens dont un pays puisse rêver. A une végétation fort variée<sup>4</sup> avec un écosystème fort riche, le pays regorge de ressources naturelles et minières encore très peu exploitées (or, uranium, pétrole, tungstène, fer, cours d'eaux poissonneux, des sites écotouristiques, etc.).

L'économie de base du pays est constituée autour de l'agriculture et de l'élevage qui occupent plus de 75% de la population. Jusqu'à une date récente, ces deux secteurs constituaient la matrice essentielle de l'économie nationale bâtie autour de la culture du coton et de l'exportation de la viande sur pied ou de chair. Ces deux secteurs subissent maintenant des aléas, à cause d'une part de l'appauvrissement des sols, de l'extension des espaces cultureux, entraînant la réduction du pâturage et de couloirs de passage de bétail. L'exode rural vers les villes est toujours en croissance. Le secteur de culture de rente est parfois délaissé au profit d'autres activités comme l'orpillage, le ramassage de gomme arabique, etc. Tout ceci entretient une situation conflictuelle entre agriculteurs et éleveurs, si l'on y ajoute un déficit de management administratif et politique.

Le secteur commercial au Tchad est en plein essor. Des mesures législatives incitatives pour l'amélioration du climat des affaires sont même jugées excellentes. Le patronat tchadien accueille chaque jour de nouveaux membres, avec la multiplication des services bancaires, les biens et services à la personne et aux entreprises (prochaine construction d'une usine pharmaceutique par une entreprise italienne, ainsi la construction d'une cité internationale à N'Djaména dont le démarrage des travaux est prévu pour ce premier trimestre), etc. La mise en exploitation des champs pétroliers du pays autour des années 2000 a donc accru les possibilités d'investissement, réduit sensiblement le chômage des années d'ajustement structurel imposé par les institutions de Bretton Woods, même si elle a déstructuré les communautés riveraines des champs et provoqué des bouleversements écologiques importants.

Aujourd'hui le pétrole est devenu la mamelle de l'économie nationale. En plus des champs de Miandoum, de Dosseo, de Komé exploités par le Consortium Exxon Mobil-Petronas-Chevron, d'autres sites sont en exploitation ou en cours d'exploration (le bassin de Bongor par les Chinois, le Bassin du Moyen-Chari avec les Canadiens de Griffith, etc.). Au pétrole s'ajoute l'exploitation d'autres ressources comme la gomme arabique (aux mains des Tchadiens), la cimenterie de Baoré, la construction de la raffinerie de Djarmaya qui produit aussi du gaz butane.

---

<sup>4</sup> On y distingue trois zonages végétaux



La mise en exploitation de ces champs a libéré un capital financier qui réinvestit dans les infrastructures, la multiplication des institutions de formation (écoles, universités, administrations publiques, urbanisation, etc.)<sup>5</sup>. Donc le tissu économique s'étoffe doucement mais il est confronté à la forte prégnance de la corruption, des scandales de détournements de deniers publics, d'une gestion patrimoniale des ressources publiques par le pouvoir en place.

Les activités minières au Tchad sont anciennes et se font toujours de manière archaïque. Ces activités concernent l'orpaillage (dans la région du Mayo-Kebbi essentiellement à Gambocké, Doué, Yapala, Zapili, Teubara, etc.). Ces activités s'accompagnent d'un fort drame humain et écologique. L'exploitation minière industrielle est récente. Elle concerne la construction de la cimenterie de Baoré dans le Mayo-Kebbi ainsi que l'exploration de l'Uranium dans le département de Lac Léré.

## **2. Les réalités politiques**

La situation politique du pays est pauvre dans sa complexité, du fait que ce bassin a longtemps servi de zones-refuges pour les populations fuyant les altérités diverses, ce qui a contribué à bâtir des identités très fortes et une territorialité communautaire très ancrée. La colonisation française qui a eu une durée d'à peine une quarantaine, n'a pu consolider ces espaces en forgeant les identités communes. Elle a plutôt contribué à exacerber les clivages comme je le présenterai plus loin.

Du coup, la réalité politique s'est construite autour d'une logique plus individualiste que communautaire. Le monopole des initiatives politiques est détenu exclusivement par les élites hégémoniques et la masse populaire, maintenue globalement dans l'ignorance et l'analphabétisme, est tenue à l'écart des jeux et des enjeux politiques. De l'indépendance à nos jours, les leaders politiques ont agi suivant les registres de la manipulation des identités, la corruption, le renforcement du pouvoir exclusif et répressif, l'émiettement des autres sphères de l'équilibre de pouvoir (législatif et judiciaire notamment). Bref, le népotisme, le clanisme plus que le tribalisme, le passe-droit, la concussion, etc. sont les vrais modes d'évolution du pouvoir. L'affaiblissement des institutions publiques (administration, armée, justice, etc.) renforce le pouvoir du monarque républicain. Dans une perspective longitudinale, on peut dire que les différents régimes ont perfectionné les systèmes qui les ont précédés ; ce qui est compréhensible, étant donné que c'est toujours les mêmes acteurs qui occupent la scène, à certains égards près. Le recrutement politique est encore pauvre, se réduisant autour des héritiers des systèmes précédents.

---

<sup>5</sup> Nous reviendrons en fin de ce travail sur ces éléments pour en explorer les logiques internes.

De façon basique, plus ou moins le multipartisme n'a pas jusque-là garanti une meilleure gestion du pouvoir au Tchad. D'ailleurs, la pauvreté des offres et l'absence des débats politiques font que l'alternance s'est décidée finalement par les coups et contrecoups d'État. Une mentalité en l'état de latence voudrait que le pouvoir appartienne aux groupes de ceux qui se sont battus pour l'avoir. Ils ont droit à tout et sur tout. Ce sont eux qui constituent les groupes des intouchables, au-dessous de la loi et croient résumer à eux-mêmes l'autorité publique, le *hakouma*. Faute de pouvoir accéder un jour au pouvoir, la création des partis politiques a souvent signifié une volonté des acteurs sociaux d'accéder eux aussi à la manne nationale. Les élections au Tchad semblent être un outil discursif pour satisfaire les injonctions du dehors et renforcer l'emprise subtile du pouvoir exclusif par la manipulation des codes électoraux.

### **3. Les réalités socioculturelles**

Je voudrais saisir la thermodynamique de ces réalités socioculturelles à travers les faits suivants : l'équation politique du BET (Boukou-Ennedi-Tibesti), les rôles et statuts des autorités traditionnelles et les impondérables de la société civile tchadienne.

Le BET constitue globalement ce qui fut appelée Tchad jusqu'à 1935 au moins. Il fait partie des régions les mieux étudiées du Tchad et ayant suscité une certaine inclinaison coloniale. Cette région est aussi celle qui n'a pas beaucoup subi des modifications structurelles par le fait colonial. Les habitudes sociales ont été maintenues, la colonisation ne se souciant que de sa légitimation en s'accommodant les communautés. En dehors des territoires se situant autour de Biltine où un effort de scolarisation a été opéré, l'on note partout un état d'illettrisme notoire.

Le BET, pour schématiser, donne l'impression d'être en guerre permanente avec lui-même et avec les autres régions du pays. Les rebellions, les coups d'Etat sont ourdis par les enfants du BET ou contre eux. D'autres affirment même que le problème du Tchad n'est pas Nord-Sud mais se subsume dans l'équation BET qui abrite des groupes jugés anarchiques, belliqueux, habitués des rapines et qui monopolisent le pouvoir politique au Tchad depuis les années 1980. Plusieurs fois, j'ai entendu ce discours : « Il faut que les enfants du BET acceptent de faire la paix avec eux-mêmes et avec les autres Tchadiens ». Bref, le facteur de déséquilibre au Tchad c'est cette partie du pays, très peu favorisée par la nature, grandement politisée et militarisée.

Contrairement à l'idéologie qui voudrait d'un Nord opposé à un Sud et vice-versa, mes observations, mes rencontres et mes discussions, aussi bien au Nord qu'au Sud me laissent croire qu'il existe une déconnexion entre élites politico-sociales et la masse. La masse tchadienne, en spectateur attentif, est désabusée de la politique. Elle est en quête de changement et voudrait voir se décliner autrement les rapports entre Tchadiens. Les guerres et contre-guerres, les rebellions et contre-rebellions, tout cela l'agace. Elle souhaite la paix, la stabilité, la justice pour lui permettre

d'aller et venir, se livrer à ses activités économiques de production, pratiquer sa religion. Les gens sont conscients de la manipulation.

Le Tchad semble retenir l'attention particulièrement par ses guerres et conflits internes interminables ; guerres et conflits réduits le plus souvent à une dynamique culturelle et identitaire synthétisée dans un Nord musulman contre un Sud chrétien. Cette vision binaire des rapports sociaux, nourris par nombre de publications et recherches, traduit en réalité d'une tendance à une solution de facilité, non seulement pour justifier une certaine domination d'une partie des communautés sur d'autres, mais surtout pour empêcher l'émergence d'une synergie d'action plus large et citoyenne. Cette synthèse binaire, culturaliste, récupérée par les élites politiques pour combler leur manque criant d'idéologie et de proposition politiques, ne semble pas heureusement totalement ingurgitée par les communautés à la base, qui continuent à développer des contacts plus ou moins normaux par le commerce, les migrations, les échanges matrimoniaux, etc. C'est cette force de résilience sociale qui expliquerait en partie le conatus tchadien dont j'ai parlé plus loin et qui fait que le pays ne sombre pas dans le chaos.

A cette résistance des communautés à maintenir les liens entre elles, il faut ajouter la force centrifuge des autorités traditionnelles qui ont toujours su préserver leurs intérêts et avantages en fagotant les pulsions politiques, voire révolutionnaires. De mon point de vue, les autorités traditionnelles ont contribué à maintenir la paix civile, plus que les appareils sécuritaires, administratifs ou politiques. Dans les zones où les pouvoirs traditionnels sont affaiblis, l'on constate une force recrudescence de la violence et du banditisme. Paradoxalement, l'on constatera que le républicanisme de type jacobin, hérité et porté par le Tchad, s'est toujours heurté à la force d'inertie constituée par les autorités traditionnelles. Manipulées, amadouées, courtisées par les uns ; rudoyées, menacées peu ou prou de disparition par les autres, les autorités traditionnelles, reléguées au rang « d'auxiliaires de l'administration », jouent me semble-t-il dans ce pays une fonction politique de première importance, par le fait même qu'elles ont une maîtrise communautaire et une aura sociale encore bien ressentie. Face aux chaos engendrés par l'incompétence et l'impotence du politique à nourrir le dynamisme social, ces structures traditionnelles jouent d'une légitimité de fait, aussi bien dans les arènes locales que parfois sur l'échiquier national. Aucune réforme sociale et politique ne pourrait se faire sans une redéfinition autre de leurs rôles et de leurs statuts.

Le dernier élément que j'aimerais joindre à l'analyse est celui des organisations de la société civile. Dans les analyses antérieures, j'ai mis en avant l'impossibilité des Tchadiens à s'entendre autour d'une cause sans que s'interfèrent d'autres variables que les valeurs citoyennes qu'ils partagent en commun. Tout comme la sphère politique [?], cette sphère est aussi traversée par les contradictions et autres clivages socioculturels. Jusqu'à une date récente, la militance de ce secteur était un privilège réservé des Tchadiens du Sud. Cette génération des aînés, certainement à cause des traumatismes proches de la guerre, a construit un discours fondé sur le refus. Même

si elle a formulé des discours qui la distinguaient de l'opposition, le radicalisme qu'il portait a fait que certains y ont vu une revanche du Sud. Maintenant quelques lignes bougent avec l'arrivée des jeunes mais ils présentent le handicap de n'avoir pas une capacité d'analyse politique.

#### **4. Les autres problèmes liés au vivre-ensemble**

Je voudrais clore ces évocations, en soulignant deux faits majeurs, que je risque d'oublier dans ce travail : les institutions de recherche au Tchad, la pratique de la diya et la manipulation de l'histoire au profit des agendas politiques.

L'offre de formation au Tchad s'est nettement améliorée avec la multiplication des institutions publiques de formation et la libéralisation du secteur éducatif professionnel. Le problème ne se pose donc pas en termes de quantité d'institutions ni d'infrastructures mais bien en termes de qualité de l'offre. Les exigences de recherches ainsi que de leur nécessaire vulgarisation sont entières. Et je n'ai pas envie de dire plus. Le reste du discours qui va suivre le montrera. Le drame dans tout ça, c'est la qualité du système éducatif, gangrené par les grèves aussi bien des étudiants que des enseignants, miné par un immobilisme à tout épreuve !

Lors d'un forum tenu novembre 2012 à N'Djaména sur la pratique de la diya au Tchad dont j'ai été un des rapporteurs, l'on apprend que la Diya est une pratique prescrite par l'Islam. Elle prend sa source dans le Coran, notamment la sourate IV Al-Nissa qui fixe le montant de 100 chameilles à 200 vaches ou encore 1000 dinars ou 1200 drachmes pour toute atteinte au corps ou tout crime. Littéralement la diya signifierait ce qui est dû. Il s'agit d'une indemnité compensatoire payée après accord entre parties. Les lois tchadiennes l'ont implicitement reconnue comme pratique traditionnelle et coutumière.

Cette pratique aurait pris naissance au Tchad entre le X<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition de l'Islam dans le bassin du Lac Tchad. La colonisation française et l'évangélisation avaient bloqué la pratique de la diya dans la partie septentrionale. Avec l'arrivée au pouvoir du Frolinat, la pratique s'est étendue chez les peuples pratiquant le Christianisme, semble-t-il, pour pallier aux problèmes de vengeances. Les communautés ont ensuite confié la gestion des diya aux autorités traditionnelles, avec la signature des accords réglementant cette pratique entre les communautés. En fait, cela est considéré comme une adaptation de la volonté divine, afin de permettre au coupable de supporter les conséquences de leurs actes. Dès lors la vengeance est hors de la diya. Le prix de la diya est partagé entre toutes les communautés bénéficiaires en trois parties : une pour l'autorité traditionnelle qui a géré l'affaire, une pour la famille victime directe et la dernière pour la communauté qui va supporter les diya futures. La diya se fait en grande partie en monnaie locale et varie d'une communauté à une autre et d'une région à une autre.

Ce forum a permis aux participants de percevoir les pratiques de la diya, au-delà des discours plus ou moins idéologiques formulés à l'encontre du phénomène. Les débats ont mis en exergue la responsabilité de l'État dans son amplification, sa persistance et les désordres de sa pratique. Dans cette affaire l'État apparaît complice, faible et absent. Les points de vue des participants permettent de dire que la diya est devenue un moyen de domination, d'enrichissement. Elle devra être de moins en moins comprise comme une technique de résolution de conflit, de réparation de dommages subis ou du prix de sang. Les rapports de forces ainsi que les positions de pouvoir entre victimes et auteurs influent sur le degré ou les valeurs des compensations dues. De ce point de vue, la diya présente des caractéristiques iniques (elle n'accorde pas beaucoup de considération à la personne ni à la faute) et anticonstitutionnelles (la tendance actuelle tend à rendre la peine et la responsabilité de préjudice subis collectives).

Les enjeux de la diya se situent actuellement aux niveaux politique et économique. Au niveau politique, la pratique de la diya touche les modes de dévolutions du pouvoir d'État et se décline comme une stratégie de domination mise en œuvre par les élites sociales au pouvoir. Au niveau économique, la diya contribue à appauvrir les communautés et les familles, devenant ainsi une source d'enrichissement pour certaines communautés, familles et leaders.

Etant donné que les pratiques de la diya présentent des intérêts complexes, le défi fondamental est de parvenir à « Bâtir un État de droit, une nation unie fondée sur les libertés publiques et les droits fondamentaux de l'Homme, la dignité de la personne (...) », tel qu'il est préconisé par le préambule de notre Constitution.

J'ai l'impression que les Tchadiens ne sont pas tous à l'aise avec leur histoire. Certains voudraient même faire croire que ces peuples n'ont jamais d'histoire commune. Faute de recherches approfondies, certains individus ou groupes récupèrent l'histoire à leur profit, en construisant un imaginaire ethnocentrique et dominateur. A la fin de ce travail, je montrerai comment il est urgent d'aplanir les rapports sociaux entre les communautés par une socialisation des mœurs pour permettre aux Tchadiens de mieux se découvrir et de dépasser leurs coutumes particulières. L'important étant de promouvoir le respect des textes et la promotion d'une justice accessible et impartiale basée sur l'égalité, l'équité et la responsabilité.

## **I. De la conquête à la formation de l'espace territorial tchadien.**

Pour bien comprendre les enjeux de pouvoir au Tchad, il importe de se rapporter à son état-génèse, c'est-à-dire à ce processus d'institutionnalisation de l'Etat tchadien produite par le contact des territoires de ce pays avec la France coloniale. Il faut toujours avoir présent à l'esprit que ce pays est le marchepied de l'empire français, le dernier pays africain à être colonisé. Je

présenterais donc le mythe du Tchad dans l’imaginaire politique du projet colonial français. J’aborderais ensuite successivement la phase d’exploration et de conquête du territoire, avant de donner un aperçu sur la formation de l’espace territorial tchadien

## 1. Le mythe de la fondation

Le Tchad, *terra incognita* par excellence, devint « pierre d’angle de l’Empire français ». C’est le « mythe » nourri par les milieux coloniaux qui avaient nourri sur ces contrées un sentiment patriotique fort. C’est ce même sentiment qui habitait les premiers conquérants du Tchad. Il faut dire que tout le bassin tchadien, avec ses niches montagneuses et marécageuses, a jadis servi des lieux de cache pour les populations diverses confrontées aux calamités variées : guerres tribales, esclavage mais certainement aussi guerres religieuses (Magnant, 1994 : 29-56). Cet espace, devenu de fait un espace vital pour ces populations dispersées, connut un mouvement continu de migrations, fait de rassemblements autour des royaumes en formation, et irrémédiablement de dispersions pour fuir les hostilités. Ce long mouvement de va-et-vient a donc ouvert cet espace et en a fait un des lieux excellents du commerce en Afrique au Sud du Sahara.

A la fois un espace ouvert et relativement fermé, puisque zone refuge, et non point zone « figée » dans laquelle les populations se serait « pétrifiées » comme l’ont souvent avancé certains auteurs (Cabot et Diziain, 1955), le bassin du Lac Tchad a, à chaque fois, suscité une curiosité des voyageurs, non seulement arabes mais aussi des premiers explorateurs du XIX<sup>ème</sup>. Pour tous, c’est une zone à conquérir à cause de sa position stratégique. Et surtout pour la France, plus précisément les milieux coloniaux et militaires, qui nourrirent une passion pour ce bout du monde, la possession du Tchad (entendez Lac Tchad) en est même devenue une obsession. C’est la vision mythique du Tchad qui se véhiculait en Métropole comme l’a souligné Nina Stojanov (2005). Elle fait voir comment cette image du Tchad alors peu connu s’est pourtant nourrie des fantasmes et des passions les plus folles. Passions parfois aveugles lorsque la France se trouve évincée de Fachoda ; passions fusionnelles lorsqu’elle y perd des fils célébrés comme des héros éternels ; et enfin passions mortelles lorsqu’elle se prend à rêver que c’est à travers la conquête du Tchad qu’elle pourrait se régénérer et par ce fait même retrouver son âme de grande nation. C’est ce que révèlent entre 1895 et 1935 trois journaux de propagande : le Bulletin du Comité de l’Afrique Française, (Bcaf), l’Almanach du Marsouin et l’Illustration. L’on voit émerger trois figures clef du projet colonial au Tchad : Harry Alis<sup>6</sup>, Eugène Etienne<sup>7</sup> et Auguste Terrier<sup>8</sup>. C’est à travers ces trois personnages que tout le destin du Tchad s’est joué et dont l’héritage programmatique continue peut-être encore aujourd’hui.

---

<sup>6</sup> De son vrai nom J-H Percher, directeur du Bcaf entre 1891 et 1895

<sup>7</sup> Un mécène, le plus ou moins argentier du Comité d’Afrique française

<sup>8</sup> Directeur du Bcaf entre 1895 et 1932

Le projet colonial du Tchad se décompose en deux temps : le premier correspondant à « un temps de découverte et de conquête où dominant les thèmes du mystère, du danger, du sacrifice de soi face à un territoire hostile mais aussi de la fascination et de l'héroïsme, puis un second temps de prise de possession effective, où la pensée s'articule autour des thèmes de la valeur et de l'utilité. C'est à partir de ce deuxième temps qu'émerge une hiérarchie opposant « bonnes » et « mauvaise » parties du Tchad » ; hiérarchie que nous le verrons est à la base des problèmes d'intégration nationale du Tchad actuel<sup>9</sup>.

Cette passion française du Tchad avait un objectif stratégique et pratique : « Le Tchad, c'est avant tout un rêve, celui de voir des possessions françaises en Afrique réunies en un seul et même ensemble, celui de l'Empire colonial français. C'est l'espoir de voir un jour la France régner en maître sur l'Afrique, devant ces éternels rivaux qu'étaient les Anglais » (Stojanov, 2005 : 2). Autrement dit, dans l'entêtement de tous, il était clair que la conquête du Tchad, cette « Pierre d'angle de l'Empire », ne pourrait qu'être militaire et violente. L'année 1891 marque une césure temporelle assez nette pour mieux saisir cette mystification et cette cristallisation de la passion coloniale française du Tchad. Cette date ne correspond guère l'année de la diffusion d'informations sur le Tchad mais plutôt à celle de la parution de l'ouvrage de Harry Alis intitulé *A la conquête du Tchad*. Dans cet ouvrage Alis (1891 : 279) note : « (...) quel plan d'action à la fois grandiose et logique nous était tracé par le succès même de nos efforts précédents ! L'Algérie-Tunisie tend à se prolonger au Sud vers le Tchad ; Le Sénégal, devenu le Soudan français, s'étend peu à peu à l'Est vers le Tchad ; le Congo français longeant au Nord l'Oubangui, remonte vers le Tchad. Il semble donc que toutes nos aspirations convergent vers ce grand lac de l'Afrique centrale, dont l'existence si longtemps douteuse est encore à demi ensevelie dans les brumes du mystère. Si l'on pouvait un jour joindre nos trois possessions sur les rives de ce lac, on aurait fondé, dans une sorte de prolongement de la France, l'un des plus vastes empires qui soient au monde et réservé, durant des siècles, un champ d'action à l'activité de nos nationaux. Quel rêve magnifique ! » Cet objectif était le seul ayant longtemps nourri la propagande coloniale française dont Harry Alis était le chantre. C'est pour atteindre cet objectif qu'Harry (1863 : 70) fit recruter Crampel, avec cette mission : « Le dessein de Crampel était de traverser et de conquérir à la France et à la science toute la région encore absolument inconnue qui s'étend entre l'Oubangui et le lac Tchad, où seul, un récit de Nachtigal nous montre les païens cannibales, retranchés dans les arbres gigantesques qu'ils habitent, défendant le dernier territoire mystérieux de l'Afrique centrale contre des musulmans chasseurs d'esclaves. »

---

<sup>9</sup> Bien entendu de cette approche de la découverte du Tchad, Jules Verne (1863) en fut un précurseur de poids. Dans une de ses séries de ses romans parues en 1863, il a déjà planté le décor, en faisant survoler le mystérieux Lac-Tchad par ses trois personnages (docteur Fergusson, Kennedy et Joe), peuplé des sauvages hostiles. Lorsque ses personnages parvinrent à ce lac mythique Jules Verne (1863 : 238) s'exulta en ces termes : « C'était donc là cette Caspienne de l'Afrique, dont l'existence fut si longtemps reléguée au rang des fables, cette mer intérieure à laquelle parvinrent seulement les expéditions de Denham et de Barth. »

L'objectif de cette conquête du Tchad n'est pas seulement humanitaire mais cela relève bien de la politique intérieure française et de la géopolitique européenne de l'époque. En effet, la bataille de Fachoda de 1899 ayant opposé les troupes françaises aux troupes britanniques dans leur volonté commune de conquérir la Basse Egypte (actuel Soudan) et surtout l'accès à la vallée du Nil, s'est soldé par une éviction brutale des premières. Cette défaite a causé un réel traumatisme dans l'opinion publique française et il fallait à tout prix réagir pour ressouder la nation autour d'une noble cause. Un traité dit traité franco-anglais fixe la frontière du Soudan, selon la ligne de partage des eaux entre le Congo et le Nil ; attribue à l'Angleterre ce qui dépend du Darfour et à la France ce qui relève du Ouadaï, ainsi que l'intégralité du Tibesti, du Borkou, de l'Ounianga et de l'Ennedi. Ce traité a été vu par les Français comme une seconde humiliation puisqu'il les contraint à évacuer la région du Bahr-El-Gazal soudanais. Et puis certains milieux estimaient que l'acquisition des régions tchadiennes ne représentaient presque rien par rapport à la perte subie : « La leçon est subie, on n'en doit oublier ni les amertumes, ni les enseignements (...) Quant à nous réjouir de ce traité, ce serait encore plus vain et plus injustifié. Il ne nous donne aucun territoire qui ne nous fût virtuellement reconnu et que nous ne fussions pas en mesure d'ajouter sans trop de retard à notre empire africain » (Robert de Caix, 1899 :100).

## **2. L'exploration et la conquête du Tchad**

L'exploration est un procédé qui permet de prendre la mesure ou les poulx d'un territoire, de voir les potentialités dont il pouvait disposer et surtout pour connaître ceux qui y vivent, avec leurs forces et faiblesses, à travers l'examen de leurs us et coutumes. Déjà l'Anglais Hugh Clapperton (1788-1827) fut le premier explorateur à se lancer dans l'aventure. Il parvint aux alentours du Lac Tchad où il s'installa. Puis vient l'Allemand Honnemann qui reconnaît et identifie le Lac Tchad sous son nom actuel en 1801. Après lui, l'Anglais Denham partit de Tripoli en 1821 pour atteindre le Lac Tchad. C'est lui qui fut connaître cette partie de la Nigritie à l'Europe par ses publications. C'est le premier à en avoir tracé les contours avec précision. De 1851-1852, Vogel un autre allemand découvre les Lacs Toupouri, dans le Mayo-Kebbi. De même, Heinrich Barth (1821-1865) fut celui qui a parcouru presque toutes les régions d'Afrique Noire. C'est Barth qui en 1854 accompagne le sultan du Bornou dans son expédition en pays Mousgoum. Barth nomme le pays de Mousgoum la *Hollande Africaine*, à cause de ces marécages et cours d'eau. Il poursuit son voyage jusqu'à Djogoïdi près de Yagoua, dans le Nord Cameroun et reconnaît, pour la première fois le cours supérieur de la Bénoué. De la même manière, en 1874, Nachtigal accompagne Mbang Gaourang Abu Seikin du Baguirmi en campagne chez les Goulaï de Kimré. Kimré était anciennement un village habité par les Gabri (Madou, 2009). Un autre Allemand Gustav Nachtigal, signa des traités de protectorat avec les chefs doualas autour de 1874 et parvint dans la région du Lac Tchad, surtout du côté nigérian jusqu'au Ouadaï.



L'exploration française fut tardive et militaire. Après la défaite de Fachoda, la marche vers Tchad, pour la France, devenait non seulement une occasion efficace mais également une obligation. Aux gloires militaires se disputait, pour les militaires en conquête, le sacrifice suprême de soi. Les martyrs de cette mission furent célébrés et élevés au rang des héros nationaux<sup>10</sup>. Plus rien ne semble être désormais interdit à la France pour redonner vie à la mère-patrie. C'est cet impératif qui a guidé les troupes françaises à entreprendre la conquête du Tchad, se trouvant en face à des adversaires hostiles et féroces, tel que Rabah.

Pendant que l'Allemagne découvre le centre de l'Afrique, les Français sont encore dans la phase des projets. L'ingénieur des Ponts et Chaussées du Gard Adolphe Duponchel fit le projet de construire un chemin de fer reliant Alger à la Boucle du Niger. Ce chemin de fer était censé passer par le Tchad. Dans son projet Duponchel qualifie le Tchad des « futures Indes françaises ». Son idée est acceptée en 1879 par le Ministre des travaux publics qui institua une commission du transsaharien.

Le bassin du Mayo-Kebbi est une annexe intermédiaire entre le Bassin du Tchad et le Bassin du Niger. Autrefois inclus dans la Mer paléo-tchadienne, il constitue le seuil, au niveau de 320m, par lequel cette mer déversait son trop plein vers la Bénoué, le Niger et l'Atlantique. C'est le traité anglo-allemand de 1893 qui concède l'actuel Cameroun à l'Allemagne et le Bornou, situé au Nord du Nigeria à l'Angleterre. Voyant que l'Allemagne et l'Angleterre ont pris de l'avance sur elle dans la conquête de l'Afrique, la France nourrit alors le désir de conquérir le Bassin tchadien. Cette intention est soutenue par Savognan-de-Brazza. Celui-ci, en 1888, traça un grand trait bleu allant de Brazza à Alger par le Tchad sur une carte de l'Afrique devant ses amis, en s'esclaffant : « voilà le Congo français ». Brazza étant le premier explorateur français à voir signé de traités avec les chefs Mokoko du Congo.

Paul Campel était le secrétaire de Brazza. C'est lui qui a reconnu le Nord du Congo. Il planifia alors de remonter le cours de la Bénoué pour atteindre le Lac Tchad. Son voyage fut inachevé. Il a été assassiné en 1896 dans la région de Ndélé avec son compagnon Biscarat. C'est finalement

---

<sup>10</sup> « (...), les années de doute et d'échecs s'effacent devant la belle certitude et l'éclat de la réussite et les mots de grandeur, de fierté nationale prennent soudain un sens particulier (...), la magnificence de la "race" française et de sa vocation à guider les peuples » (Stojanov, 2005 : 28) ; Cette exaltation martyrologique se lit également dans la préface que M. Mézières (1902) écrit du livre d'Émil Gentil intitulé La chute de l'empire de Rabah : « Vous, Monsieur, et avec vous les grands explorateurs (...), vous nous rendez confiance en nous-mêmes, vous nous montrez ce qui reste de vaillance dans les âmes françaises. Vos luttes contre la nature et contre les hommes ont quelque chose d'héroïque, vous écrivez des fragments d'épopée. Sur la terre lointaine où vous avez à braver tant de périls, vous déployez les grandes qualités du soldat, la discipline, la patience, le dévouement, le courage, l'audace. Tout ce qui honorait les héros des glorieuses guerres d'autrefois revit en vous. C'est pour cela que sur toute l'étendue du territoire, dans nos moindres villages, vos noms sont prononcés avec respect, avec amour. Chacun y ressent confusément que la France demeure encore la grande nation, que la décadence dont la menace chaque jour des prophètes de malheur ne l'atteindra pas, tant qu'elle pourra produire des hommes tels que vous ».

le lieutenant de vaisseau Mizon qui atteint le Mayo-Kebbi par la Bénoué en 1892. Le 29 novembre de la même année Casimir Maistre signe un traité de protectorat avec Mbang Dallem, chef des Gabri de Laï. En octobre 1897, Emile Gentil, commissaire du gouvernement français au Congo descend le Chari sur le Léon-Blot (un navire à vapeur) jusqu'au Lac Tchad, en venant du Congo. Il signe un traité avec Abderamane Gaourang II, sultan du Baguirmi à Tchekna. Cette alliance a été conclue contre Rabah. Gentil continua son voyage sur Gribingui en Rca. Le 05 septembre 1899 un décret crée le « Territoire militaire des pays et protectorats tchadiens ». En 1899, une première mission de conquête dite « Mission Bretonnet » est massacrée par Rabah le 17 juillet aux Rochers de Niellim-Togbao, dans le Moyen-Chari. En Octobre de la même année, Gentil retourne à Gribingui avec des renforts. Il installe des gardes au poste d'Archambault (ancien Kokaga). Il arrive le 29 octobre à hauteur de Kouno où Rabah lui bloque le passage.

Pour réduire l'influence de Rabah, les Français conçurent alors des stratagèmes pour l'encercler. Trois missions se forment. La première mission dite « Mission Saharienne » est partie d'Alger sous la conduite de l'explorateur scientifique Fourreau. L'escorte composée des tirailleurs africains est placée sous les ordres du commandant Lamy. La seconde Mission appelée « Mission de l'Afrique de l'Ouest » située à la Boucle du Niger est placée sous les ordres des capitaines Voulet et Chanoine. Cette mission commet des nombreuses exactions sur son passage, notamment à Birni Nkonni, Sansana Haoussa et Langou. Informé de ce travers, le Ministre des colonies décide d'envoyer de Tombouctou le colonel Klobb. La mission confiée à Klobb est de relever Chanoine et reprendre ainsi le chemin vers le Tchad. Or le capitaine Chanoine avait conçu le plan de se tailler un empire colonial. Lorsque la mission Klobb parvint à lui, il ordonna à ses hommes de l'arrêter. Il s'enfuit des échanges de coups de feu au cours desquels les éléments de Chanoine tuèrent Klobb et blessèrent le lieutenant Meynier. Plus tard, Chanoine et Voulet seront abattus par leurs propres soldats.

Finalement, Joalland et Meynier parviennent au Kanem avec un effectif de 150 hommes. Le 25 novembre 1899, ils livrèrent combat à Dibinentchi et signent un traité de protectorat avec l'Alifat Djerab du Kanem. Puis Meynier progresse pour faire jonction avec le commandant Gentil à Bessada (le 10 janvier 1900). Joalland s'allie à la mission Lamy pour faire la jonction du 21 avril 1900 à Kousséri. L'attaque fatidique eut lieu le 22 avril 1900. Au cours de cette bataille Lamy et Rabah y trouvèrent la mort. Damazé, ancien site sao et habité par les Kotoko prit le nom de Fort-Lamy. D'ailleurs dans la note résumant les rapports officiels parvenus au département des Colonies de l'Aef l'intention française était ainsi résumée : « Il était nécessaire, toutefois après ce combat glorieux, d'empêcher les débris de l'armée de Rabah de se réformer sous les ordres de Fadel-Allah et de Niébé ses fils. Le capitaine Reibeld à qui revenait le commandement des troupes, marcha dès le 24 [avril] sur la ville du Logone qu'il trouva évacuée. Puis conformément aux instructions de M. Gentil, il s'installa avec un détachement pris dans les trois missions, à la poursuite de l'ennemi qui fut exécuté avec une rare vigueur. Niébé tué, Fadel s'enfuit. Retour le 22 mai. »

En effet, le Tchad, marchepied de l'Empire colonial français était déjà partagé entre plusieurs structures de pouvoir. Pour résumer, on pourrait retenir que vers l'année 800, un peuple qui serait issu du métissage des populations du Sud et celles du Nord, chassées par l'assèchement du Sahara, fonde, sur la bordure nord-est du lac Tchad, le royaume du Kanem. Celui-ci se développe, au détriment de la civilisation Sao, grâce au contrôle du commerce saharien vers la Méditerranée et au trafic d'esclaves, acheminés vers le Fezzan et Tripoli. Au XI<sup>ème</sup> siècle, ses souverains se convertissent à l'islam. Ils étendent, au XIII<sup>e</sup> siècle, leur domination jusqu'au Bornou (dans l'actuel Nigeria), au Fezzan et au Ouaddaï, en direction du Nil. Ils formèrent ainsi l'empire du Kanem-Bornou. Les conquêtes entreprises au cours des deux siècles suivants permirent d'étendre l'empire à l'Ouest jusqu'au fleuve Niger et à l'Est jusqu'au royaume Ouaddaï. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, des guerres contre le peuple boulaala au Sud forcèrent le maï à se diriger vers l'Ouest, jusqu'à Bornou. Les maï suivants restaurèrent l'empire, et sous Ali Ghaji, la ville de Ngazargamu fut choisie comme nouvelle capitale. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'empire s'étendit et vit sa puissance s'accroître, en particulier sous le règne d'Idris III Alaoma (v. 1571-1603), qui fit l'acquisition d'armes à feu fournies par les Turcs ottomans d'Afrique du Nord. En langage moderne, le premier génocide dans l'histoire tchadienne a été celui des peuples Sao. C'est sous le règne d'Idriss III Alaoma qu'ils seront sommés de s'islamiser. Leur refus a été sanctionné par une extermination sévère. Ceux qui ont réussi à se sauver se réfugièrent dans les montagnes (Guéra, Borkou, Ennedi, Tibesti, Mandara) ou dans les îles du Lac Tchad ou les lacs Toupouri. L'empire déclina une fois de plus au XVIII<sup>ème</sup> siècle, en raison, notamment d'infiltration des Peuls par l'Ouest. Il résista péniblement à un assaut d'Osman Dan Fodio entre 1808 et 1809 et fut finalement absorbé par les Ouaddaïens en 1846.

Le Ouaddaï fut un sultanat indépendant dès le XVI<sup>ème</sup> du fait surtout de l'installation de la Senoussyya. Abéché ou Abacha fut choisie pour capitale. Capitale de l'islam tchadien, Abéché a aussi été un centre de traite des esclaves pendant près de 300 ans. Ainsi, l'élément nouveau qui transformera la configuration humaine va être l'islam. Sur cette partie du continent africain, l'islamisation s'est faite de manière progressive et de proche en proche ; mais rarement par le fait de guerre.

Le XV<sup>ème</sup> siècle est marqué par la traite négrière, « invention du siècle » (C. Coquery-Vidrovitch, 1999 : 189-201). Cependant, elle n'a pas touché vraiment le Bassin Tchadien. La traite ici est plus domestique et orientée davantage vers le monde arabo-musulman. Cette traite a été perpétrée sous les monarques islamisés et utilisés comme moyens de contrainte envers les peuples païens. C'est à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle que la traite deviendrait une voie obligée, à cause des marchés développés sur les côtes africaines : « De la vallée du Nil jusqu'au pourtour du Lac Tchad, l'Afrique Centrale du XIX<sup>ème</sup> siècle a beaucoup souffert des razzias qui ont suivi l'expansion de l'islam dans la région. » (Cordell, 2002 : 18). Cet auteur rapporte les témoignages des attaques subies par des Peuls comme les Sara du Sud du Tchad et les Banda ou les Manza de l'actuelle République Centrafricaine. Il distingue également les procédures de la traite

transatlantique développée sur les côtes africaines de celles menées par les musulmans dans le bassin. C'est seulement à partir de 1850 que des marchands arabes ont commencé à s'aventurer plus avant dans le Sud et l'Ouest du Soudan. Ces marchands arabes étaient escortés par des armées de mercenaires recrutées sur le tas. Ce sont eux qui ouvrirent de nouvelles routes commerciales à l'intérieur du Continent. Ils défendaient leurs zones stratégiques en aménageant de camps fortifiés appelés Zariba en Arabe (Zeltner, 1998 et Cordell, 2002).

Depuis le Darfour jusqu'en Centrafrique, en passant par les sultanats du Baguirmi et du Ouaddaï au Tchad, Rabah fut celui qui se livra le plus à ce commerce. Il réussit à contourner les Britanniques sur le Nil et la poussée égyptienne au Soudan. En effet, les Britanniques interdisaient la traite. Rabah avait réussi à installer son centre d'opération à Dikoa d'où « il dirigeait sans cesse des razzias vers le Baguirmi, impuissant à se défendre et bientôt, quand le pays du Sud fut apaisé, il remonta vers le Nord, vers le [lac] Tchad, se dirigeant vers le Bornou et les marchés de Kouka » (Lieutenant-colonel Monteil, 1895 : 170).

L'appartenance à l'islam a servi un temps de rempart en quelque sorte contre la soumission à l'esclavage. Mais cela n'a pas été ainsi tous les temps : au XIX<sup>ème</sup> siècle, « aux marges des mondes » (C. Coquery-Vidrovitch, 1999 : 104) se trouvait Rabah. Celui-ci fut un chef de guerre d'origine soudanaise, désireux de se mettre hors de portée des autorités égyptiennes installées dans son pays. Il s'installa un moment dans le Darfour puis continua en Centrafrique orientale. Il se heurta à la résistance de certains chefs islamisés qu'il réussit à soumettre. Petit à petit, Rabah investit le Tchad avec ses *bazingers*, troupe hétéroclite constituée des peuplades conquises qui, faute d'être réduites à l'esclavage, gonflaient le rang de ses guerriers. Rabah fut un chef de guerre très rusé qui parvint à dominer les royaumes tchadiens du Kanem, du Baguirmi et du Ouaddaï en leur imposant son autorité sans toutefois déstabiliser totalement les structures existantes. Ceux-ci devaient lui fournir des esclaves en compensation de leur liberté. Les conquêtes de Rabah avaient des visées purement économiques et concernaient la capture des esclaves et leur revente dans les comptoirs installés aux abords de côtes africaines. Rabah, grâce aux armes acquises auprès des Occidentaux et des Turcs Ottomans, cherchait à dominer le Bassin Tchadien, ainsi constituant un marché solide. Et dans cette logique, la religion occupait peu de places, entendu que certains chefs musulmans et leurs sujets ont été réduits à l'esclavage par Rabah de la façon la plus atroce, brisant ainsi le « pacte » musulman de la confraternité (C. Coquery-Vidrovitch, Ibid : 109). A l'intérieur de sa capitale Dikwa, Rabah est un véritable maître couvert de richesses qui gouverne des sujets, des suzerains et un harem de près de trois cents femmes. Vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Rabah avait ainsi constitué un État *péritchadien* ou préchadien comme l'établit Zeltner (1998). Nous pourrions penser que c'est la terreur implacable de Rabah envers les sultanats vaincus qui fut la cause première de sa déchéance. En effet, ceux-ci, pour recouvrer leur intégrité, acceptèrent volontiers les traités de protectorat que leur proposaient les explorateurs européens alors en vogue sur le continent. Tel fut le cas de Mbang Gaourang du Baguirmi qui se plaça sous tutelle française et prit part active aux chasses livrées à Rabah et ses hommes. L'autre cause est liée à la volonté européenne après la conférence de

Berlin convoquée en 1884 sous Bismarck de marquer physiquement leurs occupations territoriales. Et puis, une fois l'esclavage aboli, Rabah était devenu une menace, lui qui continuait à se livrer à cette activité. Pour conquérir le Tchad, il fallait donc que la France le mette d'abord hors d'état de nuire Rabah. Ce fut l'œuvre de la fameuse mission Gentil qui est en fait trois missions dont la jonction permit l'arrêt des aventures rabistes le 22 avril 1900 à Kousseri.<sup>11</sup>

Avant de présenter le processus de territorialisation du Tchad par la France, il importe de dire que les récits des explorations européennes contribuèrent à la fabrication du mythe du Sud du Tchad comme réservoir d'esclaves des royaumes sahéliens<sup>12</sup>. Ce mythe de Sud peuplé d'éternels esclaves du Bassin tchadien a la vie dure et est souvent mobilisé pour justifier un certain nombre de revendications. Ces thèses sont systématiquement réappropriées par les chercheurs, sans autre explication ou fait nouveau par des continuateurs, notamment tchadiens<sup>13</sup>. Dadi<sup>14</sup> (1988 : 23) est certainement représentatif de ce type d'écriture allusive, sans production de fait ou administration de la preuve : « La population tchadienne est, sur le plan ethnique, très variée : d'Est en Ouest et du Nord au Sud, ni les genres de vie, ni les habitudes, ni les activités ne sont les mêmes ». Il se contredit plus loin : « C'est un pays contrasté à divers points de vue : humain, géographique et économique ; ce qui n'implique pas nécessairement un cloisonnement entre les hommes et les régions. La diversité est source de richesse, souvent de complémentarité. » L'on peut également citer ceci : « L'esclavage a été une saignée en homme pour le Tchad. Les ravages dus à la traite des Noirs se sont fait sentir essentiellement dans les populations du Sud insuffisamment organisées pour résister aux assauts des chasseurs d'esclaves. » Il y a là des allusions culturalistes posant l'ethnie comme une doxa de l'explication de l'interaction sociale.

---

<sup>11</sup> Il s'agit de la mission Fernand Fourreau (1850-1914) qui partit de Ouargala (un oasis du Sahara algérien) traversa le Sahara et le Soudan, atteignit le Lac Tchad où il remonta le Chari pour rejoindre la mission du Chari. Il y a eu la mission Émile Gentil (1866-1914) qui explorait de 1895 à 1898 la région du Chari et Lac Tchad. Il rejoint en 1900 la mission Fourreau et Lamy (1858-1900) engagée dans la traque de Rabah.

<sup>12</sup> « En raison de la configuration du territoire, la diversité tchadienne se résout en deux grands ensembles ; il est habituel, en effet, de distinguer deux Tchad approximativement séparés par le Chari, et de les opposer, et ceci vaut sur les plans ethnique, historique, économique et religieux » (Philippe Le Cornec, 1963 : 4-7). L'auteur va plus loin. Il parle des structures sociales « sara » en terme d'anarchie, parce qu'à hiérarchie diffuse. Il estime que le Nord serait un modèle de civilisation et par conséquent, l'aptitude naturelle des Nordistes à mieux diriger l'État.

<sup>13</sup> Dadi (1988) mais aussi Abakar Kassambara (2010 : 43). Il est fréquent que les termes génériques et simplificateurs comme « populations sara du Sud », « les groupes ethniques », etc. soient utilisés comme s'ils allaient de soi.

<sup>14</sup> Chevallier (1988 : 6-7) son préfacier écrit ceci : « (...) la diversité ethnique, redoublée par le dualisme religieux et l'esclavagisme pratiqué par les royaumes sahéliens, a conduit un profond antagonisme, à base de méprise/hostilité entre les populations du Nord et du Sud. [...] la violence étatique, l'arbitraire administrative ont été d'autant plus mal tolérés par les populations du Nord qu'ils succédaient au paternalisme pratiqué vis-à-vis d'elles par les colonisateurs et que les fonctionnaires étaient pour la plupart d'origine sara ; apparaissant comme une « contre-dominance », renversant les rapports anciens de subordination (...) »

Le Tchad n'est pas le seul cas en Afrique. Les analyses maintenant permettent d'affirmer que ni la diversité culturelle, ni linguistique, ni géographique ne permet d'expliquer le fait que le Tchad est plongé dans la crise permanente. Les guerres tchadiennes n'ont pas eu d'origine ethnique ou religieuse mais davantage politique et élitare, avec l'influence extérieure. Ces facteurs n'ont été que des instruments entre les mains de ces élites assoiffées de pouvoir.

Elle est liée à un contexte global qui implique le marquage de territoire d'appartenance entre islamisés et non islamisés. De ce fait, tous les peuples aux abords du Lac Tchad ont été à un moment donné sous la domination d'un autre et donc réduits à l'esclavage. Par exemple, Chapelle (1991 : 193-228) indique que les peuples de Laï et de la Tandjilé n'ont jamais été vassaux du Baguirmi, comme l'on a cru et ne sont jamais laissés attaqués. Ces peuples avaient des chevaux et des traditions guerrières. De même, c'est à partir de 1850 « du fait de l'emploi d'armes à feu », les expéditions se firent plus meurtrières et le Ouaddaï parvient au Lac Iro et Chari, le Baguirmi au Mandoul ; alors qu'à cette même époque les peuples du Mayo-Kebbi faisaient vaillamment face aux Peuls d'Ousmane Dan Fodio. Il y a là sans nul doute une récupération erronée d'un fait historique comme mobilisation partisane. C'est pourquoi, pour appréhender les contradictions et les oppositions entre les différentes entités socioculturelles du Tchad, il est utile de se reporter à ces disparités marquées au cours de l'histoire mais surtout l'usage que les uns et les autres en font dans l'interaction quotidienne.

Plus globalement, la perception négative de l'Afrique noire n'est pas spécifique à la France ; elle est inhérente aux premiers contacts entre deux mondes qui s'ignorent : « L'Afrique a été présentée comme un monde de mystères, d'hostilités et de peur avec des traits culturels choquants comme les coutumes sanglantes et le sacrifice humain. A cela il fallait ajouter la honte de l'esclavage. Ces aspects firent l'objet d'une forte contestation surtout de la part des missionnaires, venus remplacer le fétichisme, porteur de superstitions par la *vraie religion*, évincer l'islam et répandre l'univers de la civilisation européenne empreinte de christianisme. [...]. Les canons des institutions européennes s'imposent comme un système universel en dehors duquel il devient impossible d'évoluer » (Some, 2002 : 42-58). Par exemple dans la Haute Côte d'Ivoire en 1930 certains coloniaux républicains pensaient que les Noirs étaient si arriérés qu'ils ne pouvaient accéder aux idées abstraites diffusées par le christianisme<sup>15</sup>. Ce type de pensée était inspiré des écrits de Lévy-Bruhl relatifs à la mentalité prélogique des primitifs qui postulait que les Noirs ne pourraient jamais comprendre le christianisme qui est une religion dont le dogme et la morale sont trop élevés pour les sociétés africaines. Il fallait donc du doigté pour ne pas les déstabiliser et les démoraliser. Il faut attendre Maurice Delafosse (1912, 1922) pour voir prôner une éducation laïque des Noirs, dans l'optique de les amener ainsi à franchir le stade religieux de l'évolution par lequel ils restaient enfoncés dans la superstition et la xénophobie pour les hisser au stade de la philosophie. L'idée fondamentale étant de les faire sortir de l'état religieux pour accéder à la rationalité critique. Cette pensée est encore actuelle si l'on considère les discours

---

<sup>15</sup> C'était la position tenue par Edouard Louveau qui fut administrateur supérieur de ce pays

formulés à propos de la gouvernance politique africaine, et surtout l'incapacité des Africains à se diriger eux-mêmes ou à se définir eux-mêmes une trajectoire historique durable. Il en fit de même des tentatives de ceux qui en sont parvenus à établir une distinction entre les sociétés agropastorales et les sociétés non-étatiques pour établir une hiérarchie entre les sociétés : communautaires ou primitives et décommunautarisées ou plus avancées. Le critère de décommunautarisation étant le commerce, la possession du bétail, la sécrétion de structures de pouvoir à hiérarchie pyramidale.

### **3. La formation de l'espace territorial tchadien**

Le territoire actuel du Tchad se présente sous la forme d'un trapèze multiforme, taillé en plein cœur de l'Afrique (Nelli, 2009 : 12). Cette constitution est le produit d'une longue histoire que nous allons à présent développer : « Un territoire militaire des pays et protectorats du Tchad est constitué par des décrets des 5 et 8 septembre 1900 » (Philippe Le Cornec, 1963 : 37). Comme l'indique Nelli (2009 : 32), les frontières actuelles du Tchad sont les produits de deux héritages, à savoir les arrangements entre puissances rivales (Allemagne, Angleterre, France et Italie) et les arrangements administratifs (frontières avec le Niger et la Rca) : « Les structures politiques et sociales [tchadiennes postcoloniales], témoins d'un passé multiséculaires, vont s'écrouler une à une au fil des temps. Les sociétés lignagères, les royautes et les empires seront vidés de leurs substances et subiront désormais la loi de l'occupant français ».

L'entente avec l'Allemagne est matérialisée par la signature de l'accord de 15 mars 1894 fixant la frontière sur le Bec de Canard. Cet accord conduit à une première frontière entre le Cameroun et le Tchad. Cet accord est mobilisé par la peur des Allemands de voir les Français remonter la Bénoué. Cependant, cet accord sera modifié plusieurs fois, jusqu'en 1919, signe pour ne pas la souligner de l'histoire tumultueuse des relations Franco-Allemande.

L'entente avec l'Angleterre se construit progressivement de 1809 à 1899. Il faut dire qu'il y a eu de très vives rivalités coloniales entre ces deux pays. En 1890, un accord traçant une ligne allant de Say sur le Niger à Bornou sur le Lac Tchad fut conclu. Cet accord avait pour ambition de préserver les intérêts anglais dans le Bas-Niger, en laissant le Sahel à la France. Cette ligne précisée par un second accord dans la même année, fixant cette fois-ci la frontière Nord du Nigeria et sa limite sur le Lac Tchad avec le Tchad.

A l'Est, l'objectif français est de joindre le Bassin tchadien à celui du Nil. Ces frontières de l'Est se sont définies progressivement et ont été tracées avant l'occupation. Le Ouaddaï fut conquis en 1909 mais Doudmourah continuera la lutte, du Borkou et Tibesti qui furent occupés en 1913, à cause de la résistance de la Sanoûssiyya qui y trouva refuge. L'ambition française au Tchad était très claire : « couper radicalement les liens qui rattachent le Soudan central à la Côte occidentale

de la Méditerranée et amener la rupture des relations commerciales que la France ne manquera pas, sans cela d'utiliser au profit de sa colonie algérienne. Il s'agirait d'isoler nos possessions de l'Algérie - Tunisie, de les séparer complètement du Centre-Afrique et de leur enlever toute valeur en tant que voie d'accès vers l'intérieur » (Rodes, 1895 : 174). Il s'agira aussi de mettre le Ouaddaï, le Baguirmi et le Kanem au cœur du projet transsaharien. L'obsession française du « péril musulman », transparaît dans ces lignes. Cette visée suscita une opposition vive des Anglais. Le 21 mars 1899, intervient la signature des accords franco-anglais qui contraignent la France à abandonner du Nil et le Nord du Lac Tchad. Ces accords du 21 mars donne naissance aux frontières avec le Soudan et la future Libye, alors Tripolitaine, sous souveraineté turque. Les Turcs d'Ottoman refusèrent de reconnaître ces accords. Finalement, la Turquie est battue en Libye par l'Italie qui se hâta de les reconnaître en 1900. Mais une fois avoir conquis le Sud de la Libye, l'Italie chercha à étendre sa colonie libyenne vers le Tchad. Cette ambition fut stoppée par sa défaite de 1945.

Une fois les résistances à l'occupation épuisée, il fut envoyé des missions de délimitation des frontières. Ces missions avaient pour objectif de corriger certaines anomalies ethniques et naturelles. C'est ainsi que la mission Moll (1905-1906) fixa la frontière avec le Cameroun), la mission Grossard (1921-1923), celle avec le Soudan). La constitution des frontières avec le Cameroun évolua de 1890 à 1919. La première frontière visait uniquement le Bec de Canard. Les territoires qui vont de Miltou sur le Chari par le 10° parallèle (Bongor, Miltou, Guelendeng, Mailao et Koundoul) sont allemands. La deuxième frontière réduit le Bec de Canard par une convention signée le 18 avril 1908. Cette convention franco-allemande substitue des limites géométriques par des limites naturelles (fleuves, montagnes) et donne à la France les territoires de l'espace du bout de Bec de Canard mais lui fait perdre une partie de terrain situé à Lamé, du 10° parallèle et le Nord-Ouest de Baïbokoum. La troisième frontière concerne le grand Cameroun allemand qui va de Laï à Goré. Cette frontière est régie par le traité du 04 novembre 1911.

Ce traité a été contracté suite à la confrontation entre la France et l'Angleterre au sujet du Maroc. Le Cameroun s'agrandit ainsi de 259 000 km<sup>2</sup> au détriment du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Cela permet aussi au Cameroun d'accéder à l'Oubangui et au Congo. Au Nord de cette frontière, le territoire du Tchad suit le Logone par Goré et Laï. Les villes actuelles de Baïbokoum, Bébédja, Moundou, Bénoye, Bémar, Kélo, Béré, Gounou-Gaya, Léré et Pala deviennent allemandes. Par contre, la France regagne le Bec du Canard (Bongor, Guelendeng et Koundoul). Enfin, la quatrième frontière avec le Cameroun date du 28 juin 1919. Elle est issue du traité de Versailles. En effet, dès 1916, les troupes britanniques et françaises se lancèrent à la conquête du Cameroun allemand. Le traité de Versailles a permis de geler les conflits entre Français et Anglais au sujet de la course sur le Cameroun pour aboutir aux frontières actuelles.

Les frontières avec la Libye et le Soudan ont été formulées de 1899 à 1924. Le 18 octobre 1912, le traité de Lausanne reconnaît la victoire de l'Italie sur la Turquie en Tripolitaine. Le 30 octobre



l'Accord Poincaré-Tittoni reconnaît les frontières de 1899. En juillet 1898, une mission française arrive à Fachoda sur le Nil, venant de Haut-Oubangui. Les Anglais y voyaient une violation directe des droits de l'Égypte et de la Grande-Bretagne. Des négociations seront entreprises. La mission Marchand sera rappelée par Paris. Ce rappel est suivi de la signature de la Déclaration additionnelle à la Convention du 14 juin 1898. Le traité du 21 novembre 1899 fixe la frontière entre le Nigeria et le Niger, du 11° au 15° parallèle, séparant le Ouaddaï du Darfour. Une autre convention du 08 septembre 1919 précise les frontières du Nord du Tchad au 24° méridien, au point 19°30 de latitude Nord.

La frontière avec le Niger est consolidée entre 1912 et 1930. Cette frontière a été fixée en plusieurs étapes. Le 11 février 1912, une convention entre les deux commandants des territoires militaires du Niger et du Tchad fixe une frontière jusqu'au 16° parallèle, donnant le Kanem au Tchad. En 1916, la France pénètre dans le Borkou, Ennedi et Tibesti, la frontière avec le Niger est prolongée jusqu'à Zouar et Bardaï. Le 11 novembre 1929, tout le Tibesti est rattaché au Tchad, fixé par l'arrêté du 18 février 1930 du gouverneur général de l'Aef.

La frontière avec la République Centrafricaine s'est stabilisée de 1906 à 1936. Cette frontière a elle aussi été régulièrement modifiée. Le territoire du Tchad englobait une grande partie de la Rca jusqu'à l'Oubangui au confluent de la Kemo. Le 11 février 1906, fut créé le territoire militaire du Tchad et de l'Oubangui-Chari. Quand Baïbokoum fut rattachée au Tchad en 1920, la frontière oubanquienne est proche de celle de 1910. En 1925, le Moyen-Chari et le Moyen-Logone, comprenant les deux Logone et la Tandjilé, sont sous l'administration oubanquienne. Du 31 décembre 1925 au 18 novembre 1932, le Moyen-Chari et le Moyen-Logone sont rattachés à l'Oubangui-Chari. Du 18 novembre 1932 au 15 novembre 1934, Koumra, Fort-Archambault, Maro, Kyabé reviennent au Tchad. Moissala et le Moyen-Logone restent à l'Oubangui-Chari. Cette frontière remonte le Barh-Sara et passe par le Mandoul en contournant vers Bédaya. Du 15 novembre 1934 au 29 avril 1936, le Moyen-Chari, le Moyen-Logone et le Mayo-Kebbi dépendent de l'Oubangui-Chari. Du 29 octobre 1936 au 28 décembre 1936, le Tchad reprend le Moyen-Chari, le Moyen-Logone et le Mayo-Kebbi et en plus Birao (Nord-Est de l'actuel Rca). A partir du 28 décembre 1936 est fixe l'actuelle frontière du Tchad d'avec la Rca.

Il faut dire que la frustration italienne au sujet de la Libye a grandement contribué à donner corps au territoire du Tchad actuel. En 1915, l'Italie voulait entrer en guerre aux côtés de la France, de l'Angleterre et de la Russie contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Pour ce faire, elle a demandé de bénéficier d'agrandissements territoriaux en Afrique, au cas où la France et l'Angleterre mettraient la main sur les colonies allemandes. Promesse formulée par le traité de Lourdes du 26 avril 1915 dont l'article 13 reconnaît « des compensations équitables ». Après la victoire du 11 novembre 1918, les réclamations italiennes des compensations promises sont reçues timidement. En 1919, la France consent légèrement sur les frontières de l'Algérie et de la Tunisie. En 1925, l'Angleterre et l'Égypte font de même avec la frontière de l'Égypte et du Soudan, mais l'Italie trouva ses concessions insuffisantes.

A partir de 1927, la presse française émet de réserves par rapport à ces deals et réclame le recul de la frontière Sud de la Libye jusqu'à une ligne Tchad-Biltine. En 1935 ; la France veut l'amitié et l'alliance avec l'Italie contre Hitler qui menace l'Europe. Le 07 janvier à Rome, Pierre Laval, Ministre français des Affaires étrangères et Mussolini, chef du gouvernement italien, signent un traité dit « traité entre la France et l'Italie relatif aux règlements de leurs intérêts en Afrique ». Le titre 2 du traité concerne la frontière libyenne. La Libye reçoit une bande de 114.000km<sup>2</sup> du Nord du Tchad (avec Aouzou, Ouri, Guizerti et Yebbi-Souma. Le Sud du Tibesti (Bardaï et Zouar) reste au Tchad. Les parlements français et italien approuvent le traité mais sans plus. Le traité n'a jamais été mis en application, puisqu'il n'a pas été promulgué. En décembre 1938, le gouvernement italien déclare caduc les accords de Rome.

Le 10 février 1947, l'Italie signe un traité de paix avec les Alliés à Paris confirmant la caducité des accords de Rome (l'article 44). L'assemblée générale des Nations-Unies fixe le sort de la Libye qui devient un État indépendant avec Adrien Pelt d'origine hollandaise comme commissaire. L'indépendance effective de la Libye fut proclamée le 24 décembre 1951. Le 15 décembre 1950, l'Onu vote une résolution enjoignant la France et la Libye à fixer leur territoire. Ce qui intervient le 10 août 1955 sous forme de traité d'amitié et de bon voisinage, traité ratifié le 20 février 1957 par les deux pays. L'article 3 et l'annexe 1 de ce traité reconnaît le tracé des frontières de 1899.

L'occupation libyenne du Tibesti en 1973 a été le début de la guerre tchadienne de libération entamée en 1986. Le droit du Tchad sur la région du Bet a été confirmé par la décision de la Haye du 03 février 1994, reconnaissant ainsi le traité d'amitié et du bon voisinage de 1950.

## **II. Les différents groupes sociolinguistiques du Tchad**

Le Tchad compte 131 groupes linguistiques ou « ethniques<sup>16</sup> ». En réalité, l'ethnie c'est l'identification des populations d'après leur langue. Et c'est à partir de cette distinction que les territoires ont été dressés et qu'ils ont été managés, depuis la période coloniale jusqu'à aujourd'hui. Cependant, ce grand nombre de groupes, les linguistes les regroupent en trois grands groupes des langues, à savoir les langues, Nilo-sahariennes, les langues Afro-asiatiques et les langues Congo-kordofaniennes. Ces groupes de langues sont à leur tour subdivisés en sous-familles, de manière à couvrir toutes les communautés sociolinguistiques recensées.

---

<sup>16</sup> *Il existe des recherches montrant l'artificialité de la notion d'ethnie dans le contexte africain. A la fois marqueur d'identité et assignation d'une identité, la réalité ethnique est plus complexe que nous nous abstenons d'en discuter ici.*

## 1. Les langues nilo-sahariennes

Le groupe de langues Nilo-sahariennes comprennent des sous-familles de langues dites Sahariennes centrales et regroupent les langues ouaddaïennes, les langues Mabang, les Sara-Bongo-Baguirmiennes et les Boua qui forment un sous-groupe spécifique. Ce sous-groupe a globalement été réuni sous le nom des Toubous et considéré comme constitué majoritairement des nomades vivant au-delà du Chari. C'est d'eux que Dalloni (1934), alors professeur à la Faculté des sciences d'Alger dira : « Quand notre politique d'apprivoisement aura porté ses fruits, les Toubous seront nos meilleurs auxiliaires. Il sera inutile de peupler ces postes de nègres du Tchad, qui sont dans un état de perpétuelle hostilité avec les gens du pays » et Le Cornec (2002 : 177) de conclure : « des brigands certes mais qui inspirent une certaine sympathie ».

***Les premières sous-familles des langues du Sahara central :*** Le premier groupe des langues sahariennes centrales est composé de **Teda** et de **Daza**. La langue Teda est parlée par les Toubou du Tibesti. Cette langue est parlée aussi par quelques habitants d'oasis proches du Nord-Est du Niger et du Sud-Ouest de la Libye. Par contre les locuteurs de langue Daza sont plus au Sud et vivent dans le Borkou et au Kanem. Plus précisément, il s'agit des populations comprises entre les montagnes du Tibesti et le Nord du Lac-Tchad. En dépit de leur héritage linguistique commun, les Teda et les Daza se disent appartenir à des groupes différents ; chacun étant divisé à son tour en sous-groupes. Parmi le groupe Toubou, les Teda du Tibesti sont les groupes majoritaires. Les Daza se séparent eux-mêmes en plus d'une dizaine de groupes distincts. Les Kréda du Barh el Gazel sont les groupes plus importants du groupe Daza. Ensuite viennent les Daza du Kanem. Les plus petits groupes et aussi les plus éparpillés des sous-groupes Daza incluent les Chafarda du Ouaddaï ; les Kecherda et Djagada du Kanem ; les Doza, les Annakaza, les Kamadja et Noarma du Borkou ; les Ounia, les Gaeda et Erdiha de l'Ennedi. Environ un tiers des Teda sont nomades ; par contre les Daza sont des semi-sédentaires qui se déplacent de pâturage en pâturage pendant huit à neuf mois chaque année mais reviennent au village pendant la saison de pluies. En règle générale, les Teda vivent avec leurs dromadaires et se déplacent d'oasis à oasis. Ce qui n'est pas le cas de Daza qui, en plus des dromadaires, élèvent aussi des chevaux, des moutons et des chèvres. Ce sont ces groupes que l'on nomme globalement Toubous et que Chapelle (1957) désigne sous le vocable des « nomades noirs du Sahara ». Il s'agit des sociétés très individuelles dans lesquelles le contrôle social est lâche ; l'absence de toute hiérarchie sociale rend toute cohésion temporaire et fragile : « Ce n'est pas la société qui encadre l'homme mais chaque homme qui construit à son usage un milieu social à son sens, fondé d'abord sur sa généalogie et sa parenté, puis sur les alliances qu'il contracte lui-même par le mariage, par le lien qui s'opère ensuite au cours de sa vie et de ses aventures, entre relations favorables ou hostiles. Chaque homme pour tenir debout à la face des autres, doit avoir des ennemis et il les trouve. Le niveau de l'offense mortelle se situe plus souvent très bas : le sarcasme, l'allusion, le dommage matériel ou moral, la blessure portée à un animal suffisent à faire jaillir un poignard » (Chapelle, 1991 :167). Cet auteur note que « les mœurs des Toubous

engendrent la rixe comme le nuage engendre l'éclair ». Société individuelle, pourtant la vendetta y entraîne « dans un carrousel d'honneur et de crime tous les alliés par le sang pendant des générations ». La parenté généalogique occupe donc une place importante dans ces sociétés et y supplante les tribus, les factions, les cantons, etc. Chaque lignage qui englobe aussi le clan maternel (où il puise assistance et obligation) se reconnaît par un nom spécifique, un blason, un surnom, un interdit et des devoirs réciproques. L'exogamie jusqu'à la quatrième génération est la règle du mariage ; ce qui conduit les membres à pratiquer de rapt au loin.

***Les deuxièmes sous-familles des langues du Sahara central :*** Le second groupe est composé des langues **Kanembou** dont les locuteurs habitent le Lac Tchad et le Sud du Kanem. Bien qu'étant dérivée de **Kanuri**, la langue kanembou fut la langue majeure de l'empire du Bornou. Au Tchad, la langue kanuri est limitée à des poignées de locuteurs des centres urbains. Pourtant le Kanuri reste une langue importante au Sud-Est du Niger, au Nord-Est du Nigeria et au Nord du Cameroun. Les Kanembous s'identifient au Sultan Alifa du Mao qui fut notamment accepté comme gouverneur de cette zone durant la période coloniale. Le royaume du Kanem, comme je l'ai indiqué plus haut, a développé un rapport plus riche avec le monde islamique. Les souverains du Kanem faisaient dès les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles le pèlerinage de la Mecque. Au XIII<sup>ème</sup> siècle l'un d'eux fit construire au Caire un Medersa pour les étudiants et les voyageurs kanembous.

***Les troisièmes sous-familles des langues du Sahara central :*** Parmi les groupes des langues sahariennes centrales, il y a ensuite les **Beria et Baele** que l'on appelle à tort Bideyat (Chapelle, 1991 : 45 ; Haggar, 2004 : 8-15). Le Baele est plutôt la langue de Bideyat. Les Zaghawa ne sont pas un groupe monolithique. Ceux que l'on appelle Zaghawa s'appellent entre eux Béri. Leur langue est le « Béri a ». Ces populations habitent la région de Biltine. Le groupe « Zaghawa » est subdivisé en trois grands groupes : les Wegni ou Towers qui vivent au Soudan, au Nord-Ouest du Dar For, les Kobé qui vivent au Tchad, au Nord-Est du Ouaddaï dans une zone comprise entre Iriba et Biltine. Les Bidéyat se retrouvent dans l'Ennedi. Ils sont considérés comme des brigands vivant de la rapine, repliés sur eux-mêmes, méprisant le bien d'autrui et n'ayant d'égard pour la vie humaine que la préservation de ses intérêts immédiats ou futurs. Les membres les plus nombreux dans le groupe Bidéyat, ce sont les Borogat. Les Biryéra ou Bilia habitent le point d'eau Am Djere, sont moins nombreux et parlent une langue nommée Baelé. Les Zaghawa et les Bideyat disposent de divers styles de vie en partage. Quelques Zaghawa vivent dans un sultanat centralisé avec une famille souveraine qui serait d'origine Dadjo. Ils sont semi-sédentaires et investissent dans le commerce local et régional. Les Bideyat aussi sont nomades. Le président Idriss Déby Itno n'est pas Zaghawa mais Bidéyat, plus précisément Bilia. Depuis 1990, ce sont ces groupes, Zaghawa et Bidéyat qui monopolisent le pouvoir politique national au Tchad<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Même si cette conclusion est hâtive comme je l'expliquerais plus loin

**Les quatrièmes sous-familles des langues du Sahara Central :** Les langues sahariennes centrales comprennent aussi les **langues dites ouaddaïennes**. L'origine de cette langue reste obscure. Les locuteurs de cette langue ont pu se déplacer pour éviter l'immigration arabe qui se faisait de l'Est vers l'Ouest, c'est-à-dire du Soudan vers le Tchad. Bien qu'ayant des autorités séparées, les Tama, Dadjo et Mimi font partie du grand groupe des langues ouaddaïennes qui est un véritable archipel linguistique. Cet archipel s'étire du Soudan à l'Ouest au Tchad central. Ces langues, on les trouve au Tchad dans le Wadifira, le Ouaddaï et le Guéra. Les langues Tama sont parlées à Biltine et au Nord du Ouaddaï et incluent les Tama Marari (Abou Charib), les Sungor, Les Kibet, les Murro et les Degel. Les Tama proches de la frontière avec le Soudan sont des peuples sédentaires et sont les plus nombreux du groupe. Bien que vivant dans le Sahel aride, la rotation des récoltes leur a permis de s'installer dans des villages permanents. Les Tama habitent des cantons administrés par de chefs de canton, souvent d'origine dadjo et intronisés lors des cérémonies se tenant sur les ruines de Nir, leur capitale précoloniale. Les Marari et Abou Charib sont également des peuples sédentaires et partagent la même langue avec les Tama. Ils vivent au Sud et à l'Ouest de la région du Ouaddaï. Bien que parlant Tama, leurs traditions suggèrent une origine Tunjur qui sont les saisonniers du Soudan, ayant régné une fois sur le Ouaddaï. A l'Ouest des Tama et au Nord-Ouest de Marari et Abou Charib, on trouve les Sungor qui sont une autre population sédentaire. Les Sungor se considèrent comme d'ascendance yéménite. Les coutumes Sungor sont cependant proches de Maba malgré qu'ils parlent la langue Tama. Les langues Dadjo se trouvent à l'Est et à l'Ouest de ces groupes. Une fois au moins, les Dadjo auraient certainement été souverains du sultanat du Ouaddaï, avant qu'ils ne se séparent au XV<sup>ème</sup> siècle en deux groupes. C'est l'époque où les Tunjur conquièrent le Ouaddaï, faisant fuir les Dadjo vers l'Ouest. C'est après cette défaite que les Dadjo fondèrent un nouveau sultanat dont la capitale est située à Goz Beida. Les descendants des Dadjo sont agriculteurs et vivent parmi les peuples dits Hadjerai (*gens de rochers*), au Nord du Guéra. Conscients de leur commune origine, ces groupes pratiquent l'intermariage de l'Est à l'Ouest. Un autre groupe des langues ouaddaïennes est le groupe des langues Mabang qui sont parlées dans le Ouaddaï mais aussi à Biltine et au Salamat. La langue Maba est la langue majeure du groupe Mabang. Les Maba sont des agropasteurs et semi-sédentaires. Beaucoup ont été émigrés vers le Soudan. Le cœur du groupe linguistique est le sultanat du Ouaddaï basé à Abéché. Les Maba jouèrent un rôle important lors de sa conquête au XVII<sup>ème</sup> siècle ; c'est pourquoi, les sultans du Ouaddaï prennent leurs premières femmes chez les Maba et le premier dignitaire de la cour du Ouaddaï est habituellement un Maba. Un autre groupe de Mabang est celui des langues dites Massalit qui est un sous-groupe des langues Mabang. Ses locuteurs habitent le long de la frontière du Soudan. Les Massalit sont généralement agropasteurs ; ce groupe comporte un autre sous-groupe que l'on nomme Massalat. Ils sont à l'Ouest du Batha, au Ouaddaï et au Guéra. Une fois partie de la grande communauté Massalit, les Massalat ont divergé du groupe. Massalit et Massalat sont deux langues totalement différentes, car le Massalat ressemble au Dadjo. La langue Runga fait partie du Mabang également. Il est parlé dans le Salamat et une partie de la République centrale Africaine. Les Runga sont agriculteurs. Ce sont eux qui ont fondé le Dar Kuti et furent les premiers à subir les

attaques successives de Rabah qui a décimé leur royaume complètement et emporté ceux qu'il trouvait en captivité. Les autres langues Mabang, parlées par des petites populations comprennent les Marfa, les Karanga et les Kasheméré qui se regroupent les montagnards d'Abéché, les Koniéré à l'Est de la ville d'Abéché et les Bakhat à l'Ouest de cette même ville.

***Les cinquièmes sous-familles des langues du Sahara Central*** : Le cinquième groupe des langues sahariennes centrales est composé des **langues dites Sara-Bongo-Baguirmiennes**. Ce sous-groupe est classé dans la famille Chari-Nil, lui-même sous-famille des langues nilosahariennes. Les langues Sara-Bongo-Baguirmi se répartissent du Lac-Tchad au Nil-Blanc, au Sud-Ouest du Soudan. Ces groupes parlent des langues différentes des langues du Sahara central. Ils forment plutôt une sorte de patchwork et non une bande solide. On trouve d'abord les Kouka, Bilala et Medogo qui sont des langues parlées autour du Lac Fitri, dans le Sud-Ouest du Batha et constituent les membres les plus au Nord de ces groupes. Ces langues sont mutuellement compréhensibles et les peuples les utilisant se présentent comme les descendants légitimes du sultanat précolonial des Yao. Yao était un sultanat fondé par les Bilala. Ces Bilala ont gouverné une région vaste qui s'étend jusqu'à l'Ouest du Kanem, et ce jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle. Les Kouka, Bilala et Medogo se marient entre eux et ont les mêmes institutions de médiation des conflits. Ils cultivent mais confient leurs troupeaux à leurs voisins arabes. La langue Barma fait également partie de ce groupe Sara-Bongo-Baguirmi. Cette langue est parlée dans le Chari-Baguirmi par le groupe Baguirmi, population ayant fondé un autre État précolonial. Les Baguirmi sont concentrés autour de Massenya, situé au Sud-Est de N'Djaména. Ils s'identifient comme des « gens du fleuve » ou « gens de la terre ». C'est sur la terre qu'ils cultivent millet, sorgho, sésame, arachide et sur le barmi qu'ils pratiquent la pêche le long des étirements du Chari et du Barh Erguig. L'on retrouve dans la langue Barma des mots empruntés à l'Arabe. Cela s'explique non seulement par l'adoption de l'Islam par les Baguirmiens mais aussi à leur longue interaction avec les pasteurs arabes. Sans oublier bien sûr les caravanes commerciales avec l'Ouest par la voie transsaharienne, favorisant une incorporation du Kanuri et de l'Arabe au Barma, à l'effet de former un vocabulaire commercial. De même, le groupe des langues Kenga que l'on retrouve parmi les Hadjerai du Guéra a été en relation avec la langue Barma. Il est dit aussi que les Kenga auraient joué un rôle capital dans la fondation de l'Empire du Baguirmi. Parmi les langues Sara-Bongo-Baguirmi viennent naturellement les langues Sara du Sud du Tchad. Ces langues constituent la pièce centrale de l'édredon du groupe. Elles s'étirent du Logone occidentale au Moyen-Chari en passant par les régions du Logone Oriental et du Mandoul. Les groupes Sara sont considérés comme les premiers colons de la zone. Ces langues se subdivisent en cinq sous-groupes (Sara Madjingaye, Sara-Kaba, Gambaye, Mbaye et Daï). Les populations sara seraient les derniers arrivants de la localité. Elles se seraient sédentarisées là à cause de la fertilité du sol et de l'abondance du gibier. Elles vivent à proximité du fleuve Chari et du Logone. Elles se répartissent du Sud au Nord-Est du Tchad. Cependant, les langues Sara sont mutuellement inintelligibles avec les groupes se trouvant au Nord du Tchad.

Un autre groupe particulier de ces groupes des langues est celui du groupe des langues Boua. Ce groupe se distribue le long du Chari Central, dans la région du Moyen-Chari et dans une partie du Guéra Central. Comme les autres groupes de langues Sara-Bongo-Baguirmi, les langues Boua se subdivisent aussi en cinq sous-groupes, à savoir Boua, Niellim, Tounia, Koké et Fanian ou Mana. Les locuteurs Boua sont minoritaires, à peine 4 000 individus. Les Boua affirment que leurs ancêtres ont précédé les colons Sara dans la Vallée du Chari. Ces groupes Boua ont été objet de razzia de la part de l'Empire du Baguirmi et ont eux-mêmes pratiqué l'esclavage sur leurs voisins Niellim du Sud-Est. De la même façon, les Niellim ont attaqué les Tounia, en les repoussant plus vers le Sud-Est, les contraignant à aller chercher refuge parmi les populations Kaba, sur l'emplacement actuel de la ville de Sarh.

Dans une note de bas de page, parlant du terme *sara*, Arditi (2004 : 841) écrit : « terme qui désigne de nos jours un ensemble de population estimé à plus de 2 millions de personnes, parlant des langues parentes et vivant en zone soudanienne. Il existe une identité *sudiste* (forte scolarisation, christianisme, culture du coton, etc.) qui s'oppose à une identité *nordiste* (faible scolarisation, islam, élevage, culture des céréales, de l'arachide, rôle du commerce, etc.) ». Cette note suscite de notre part deux commentaires. Le premier est qu'Arditi fait une erreur en disant que le groupe sara est homogène, pire qu'il existerait une identité sudiste unique est univoque. Comme nous l'avons montré précédemment, la langue Sara est une langue issue du sous-groupe Sara-Bongo-Baguirmi. Ce sous-groupe ne se trouve pas seulement présent dans les régions du Moyen-Chari, du Mandoul ou de deux Logone. Il est réparti sur toute la bande sahélienne. Le second commentaire est que définir l'identité nordiste ou sudiste par la religion est réducteur. Les habitants du Nord du Tchad ne sont pas forcément musulmans et tous les musulmans tchadiens ne se trouvent pas qu'au Nord du pays. De même, le Sud du Tchad n'est pas seulement chrétien et les Chrétiens du Tchad ne se trouvent pas seulement au Sud. Du point de vue analytique donc, utiliser de tels concepts c'est tomber dans le sens commun. C'est surtout voir les rapports entre Tchadiens du Sud et ceux du Nord en des termes antagonistes ou d'opposition. Et cela cause du tort au devenir commun des Tchadiens dont il urge de construire. Il est du devoir des sciences sociales d'aider les Tchadiens à produire du sens en vue d'une meilleure intégration stato-nationale ; ce qu'elles n'ont pas toujours fait. Elles ont au contraire cherché à diviser que de réunir.

Plus loin, Arditi explique la faible part de l'épargne dans les sociétés sara par « un ethos de la consommation immédiate intimement lié à une exigence de redistribution à laquelle sont soumis les riches ». Il reprend là une idée développée par Madjiro (1993) lorsqu'il analysait les nouveaux paradigmes de solidarités en Afrique. Arditi note que les erreurs de développeurs auraient été de ne s'intéresser suffisamment au fonctionnement des sociétés locales. Il estime que les sociétés du Sud ne peuvent pas accumuler les richesses. La preuve elles sont peu présentes dans les circuits commerciaux au Tchad. Une activité largement dominée par leurs patriotes du Nord et donc musulmans. Il faut là aussi dire qu'Arditi fait une erreur d'analyse, en s'appuyant sur une approche culturaliste. Et si le refus de l'accumulation était le

résultat d'une logique d'acteurs de résistance et d'adaptation à un environnement hostile? L'on sait que dans un passé très récent, ces peuples ont longtemps été objet de razzias de la part des troupes de Rabah. Ces razzias ne concernaient pas seulement l'or noir (les captifs) mais aussi les récoltes et les bétails. Cette violence n'est pas seulement due à la période précoloniale mais durant la colonisation au cours de laquelle de nombreux *prélèvements humains* ont été opérés par l'administration coloniale (gardes, travailleurs de chemin de fer Congo-Océan, porteurs, etc.) comme l'analyse Sautter (1967). Les conditions de recrutement pour ce dernier projet ont considérablement diminué les populations masculines dans les régions du Sud du pays. Et je ne parle pas des événements politiques des années 80 où les greniers et champs de certaines communautés ont été incendiés en signe de représailles de la part de CCFAN ; ce que la mémoire locale appelle « Septembre Noir ». D'ailleurs, cet auteur lui-même reconnaît que durant la colonisation et depuis l'accession du Tchad à l'indépendance, les politiques publiques sont marquées du sceau du cynisme et de la violence cruelle : « Pour l'idéologie coloniale, la culture du coton ne pouvait se développer que sous la contrainte face à des paysans qui refusaient de s'y adonner ou de respecter les directives techniques de l'encadrement (type de sol, calendrier et façons culturales, etc.). Cette violence qui, en pays sara, avait auparavant pris diverses formes (recrutement pour la construction du Chemin de Fer Congo-Océan, conscription, etc.), allait de la *correction* administrée par des gardes au paysan hostile, où l'emprisonnement (le cadre légal du travail forcé ne sera aboli qu'en 1945) » (Arditi, 2002 : 847). Il ajoute que le nivellement par le bas du prix aux producteurs avait pour finalité d'empêcher la naissance chez les populations de « nouveaux besoins ». Cet auteur pense que cette politique de « condamnation » du désir de nouveauté et d'amélioration subséquente de meilleures conditions de vie des populations aurait été néfaste dans les zones méridionales favorables à la culture du coton : elle aurait eu des conséquences futures sur la construction nationale d'une part et aurait contribué principalement à créer des difficultés de cohabitation entre cultures de rentes et cultures vivrières. Cette façon de faire a contribué non seulement à enfoncer ces zones dans le mépris de la richesse mais à leur désapprendre la culture d'accumulation des biens. Alors pourquoi accumuler lorsque l'on n'est pas sûr d'en profiter ou que les produits de ce que l'on aura accumulé sont du jour au lendemain accaparés ou détruits par l'ennemi ? Il existe même des expressions langagières locales qui justifient ou encore cette pratique. Par exemple, pourquoi les femmes commerçantes du « sara » disent qu'elles font du « mosso », signifiant littéralement « je suis tombée ou perdue » ? Nous suggérons que c'est de cette manière qu'il faille lire l'attitude de ces peuples qu'Arditi nomme sara et sudistes. La prodigalité n'est pas inscrite *ad vitam-aeternam* dans leurs ethos culturels mais elle est le résultat d'une adaptation à un environnement social hostile. L'inscription de la violence dans les espaces de ces peuples les a conduits d'une certaine manière à vivre dans le moment présent, à profiter de chaque instant qui passe, dans l'immédiateté. Il y a là consciemment une forme de résistance à déconstruire.



## 2. Les sous-familles des langues afro-asiatiques

*Les sous-familles des langues afro-asiatiques* : La seconde grande famille linguistique tchadienne regroupe **les langues dites Afro-asiatiques**. Deux démembrements des langues afro-asiatiques sont représentés au Tchad. Il s'agit des **langues tchadiques** (qui s'étirent des frontières du Nigera à l'Ouest à la région du Ouaddaï à l'Est) et les populations **arabes** (dont les aires linguistiques sont réparties dans le Sahel tchadien). La plupart des locuteurs des langues tchadiques, y compris les plus de 20 millions des locuteurs de langues Haoussa (qui est la langue tchadique majeure), habitent l'Ouest du Tchad. Cette distribution à l'Ouest est particulière, car elle se situe à la bordure sud du Sahara, à l'Ouest du Nigeria et à l'Est du Tchad. Cette répartition fait dire aux linguistes que les langues tchadiques sont plus anciennes et sont parlées par les peuples ayant habité le long de la Mer Paléo-tchadienne. L'eau est très importante pour ces peuples et joue un rôle économique de premier plan. Il y a certainement eu par la suite l'addition d'éléments descendant des populations migrants, à la recherche de refuge, suite à la fois à la diminution de la Mer Paléo-tchadienne et à l'augmentation de l'aridité de la région. Ces nouveaux arrivants ont à coup sûr opéré de pénétrations plus agressives, les forçant à se réfugier dans des zones montagneuses ou marécageuses. Il existe deux catégories de langues tchadiques. La première s'étend au Sud du Lac Tchad, le long du Chari et du Logone, jusqu'à la région du Mayo-Kebbi. La seconde catégorie comporte des langues plus individuelles, réparties en cinq sous-groupes, du Nord vers le Sud-est. Parmi la première catégorie, il y a la langue Buduma-Kouri qui est parlée par deux groupes de populations, situés dans le Lac Tchad et qui se marient entre eux. Les Buduma se disent les premiers habitants du Lac Tchad où ils habitent dans sa partie nord, sur les îles et rivages. Les Buduma sont pêcheurs avant de diversifier leurs activités économiques pour y inclure l'agriculture, l'élevage et le commerce entre le Tchad et le Nigeria. Le Lac a servi de protection pour les Buduma contre l'invasion islamique et leur a permis de maintenir une identité homogène, malgré la proximité avec les États fortement islamisés. Les Kouri qui parlent la même langue que les Buduma habitent également les îles et les rivages sud du Lac Tchad. Dévots musulmans, ils se considèrent comme descendants des musulmans du Yémen. Ils sont plus proches des Kanembou et ce sont eux qui auraient aidé les maï du Kanem à propager l'Islam. Les Kotoko sont également un autre groupe tchadique. La langue Kotoko est parlée le long des fleuves Chari et Logone par les peuples qui se présentent comme les descendants directs des Sao. Ils sont divisés en petits États avec des villes fortifiées comme capitales. Ils se considèrent aussi comme « propriétaires des terres ». Leurs voisins arabes leur versent tributs pour cultiver ou faire paître leurs troupeaux. Ils monopolisent également la pêche dans la région. Cette activité est gérée par des « chefs de l'eau ». Bon nombre des Kotoko vivent au Nord Cameroun. Un autre groupe de langues tchadiques, certainement le plus important comporte les Massa, y compris Massa, Mousseye, Marba et Dari. Ces groupes sont concentrés dans le Sud du Chari-Baguirmi et dans la région du Mayo-Kebbi. Les groupes Massa sont des agropasteurs et pêcheurs dans les lits majeurs du Chari central. Ils ont souffert des attaques de leurs voisins musulmans, notamment les Kanuri, les Borno, les Barma du Baguirmi et les

Foulbés du Nord Cameroun. S'ils ont survécu à ces attaques, c'est parce que leurs villages sont couronnés des chaînes de collines et les plaines du Chari leur offraient une protection naturelle. Les Massa ont une aversion pour l'autorité et ont emprunté aux Foulbés quelques éléments de leurs structures politiques mais uniquement à l'usage des chefs de terre locaux. Ils sont à hiérarchie diffuse fondamentalement, c'est-à-dire un mode de gouvernance égalitaire par lequel le pouvoir n'est pas centralisé et véritablement exercé par l'ensemble de la communauté. Les groupes de langues Massa vivent à Bongor, Gounou-Gaya et autour de Sena-Oura. Les Nantchéré, les Lélé, les Kabalaye et Guidar sont des langues parlées dans la région de la Tandjilé, avec pour chef-lieu Kélo. Ces langues sont aussi des langues tchadiques. Elles cohabitent avec des langues plus éloignées dont elles se ressemblent, comme les Gabri (Tandjilé), les Tamak, Somrai, Ndam, Miltou et Saraoua (Moyen-Chari). Ce groupe est en fait une transition entre les Massa et les langues Sara. Un autre groupe des langues Tchadiques réunit les langues parlées par les Hadjerai condensés autour des massifs du Guéra. Ils sont certainement descendants des réfugiés des plaines, ayant trouvé refuge sur les montagnes pour échapper aux razzias pratiquées par les États musulmans du Bassin tchadien. Malgré la présence du groupe de langue Kenga qui est une langue non-tchadique mais Sara-Bongo-Baguirmi, les Hadjerai parlent des langues tchadiques, à savoir Djongor, Dangleat, Bidiyo, Mousgoum, Sokoro, Barain et Saba. Ils partagent des institutions religieuses communes importantes autour du culte margai. Cependant, ils maintiennent des identités séparées et refusent de se marier entre eux. Ce sont des groupes qui manifestent des caractères d'indépendance et belliqueux.

Les Arabes font bien sûr partie du groupe des langues Afro-asiatiques. Il existe au Tchad, trente parlers arabes différents. Les Arabes tchadiens se divisent se subdivisent en trois tribus majeures : les Juhayna, les Hassuna et les Awlad Soulayman. La tribu ici fait référence à une réclamation par le groupe d'origine d'un ancêtre commun. Les Juhayna sont arrivés au Soudan au XIV<sup>ème</sup> siècle et constituent le lot le plus important. Les Hassuna ont émigré au Tchad par la Libye et habitent dans le Kanem. Les Awlad Soulayman sont les derniers arrivés. Ils proviennent également de la Libye. Tous ces groupes sont constitués des agropasteurs. La langue arabe a eu un impact majeur au Tchad. Dans le Sahel les femmes des éleveurs fréquentent les marchés locaux pour échanger animaux, beurre, lait, tissus et habits. Cette entrée en contact avec les populations autochtones, sur l'ensemble du territoire tchadien, a fini par donner naissance à des parlers arabes spécifiques, une *franca lingua*, c'est-à-dire le *tukur*, une langue du commerce. Il y a eu aussi fusion d'autres groupes locaux dans les peuples arabes, au point de ne faire qu'un. C'est le cas des Yalna et de Bandala qui étaient en réalité des Hadjera ou d'origine ouaddaïenne.

### 3. Les langues Congo-kordofaniennes

La grande famille des langues que l'on rencontre au Tchad est le groupe des langues dites Congo-kordofaniennes. Ces groupes se distribuent entre **les Moundang, les Toupouri, les**

**Mboum/Laka, les Foulbés et les Banda-Ngbaka.** Les Moundang-Toupouri-Mboum/Laka forment un seul groupe linguistique. Ces peuples sont classés dans la sous-famille des langues congo-nigériennes de la grande famille des langues congo-kordofaniennes. Ces langues sont parlées par une grande variété des populations du Mayo-Kebbi et du Logone occidental. Elles sont subdivisées en sept sous-groupes comprenant outre les trois principales, les Kéra, les Mongbaï, les Kim et les Mesmé. En dépit de leur appartenance au même groupe, les Moundang-Toupouri-Mboum/Laka possèdent des structures politiques, des styles de vie et des mythes fondateurs différents. Les Moundang sont groupés autour de la royauté de Léré ; les Toupouri à Fianga et les Mboum/Laka à cheval entre trois États souverains, le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. Un autre groupe Congo-kordofanien mais de la sous-famille Ouest-Atlantique est composé du groupe foulbé ou peul. Les Foulbés ne sont pas très nombreux au Tchad. Ils seraient arrivés au Tchad vers le début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ils sont apparus dans la Vallée du Fleuve Sénégal en Afrique de l’Ouest. L’augmentation de la population et les caprices du climat les ont encouragés à migrer à travers le Sahel. Certains adoptèrent l’Islam, au point d’en devenir les prosélytes, avec la création des États peuls de Sokoto. Certains Foulbés sont restés loyaux à la foi préislamique de leurs ancêtres et ont gardé le style de vie nomade (les Borroro). Ils sont répartis dans le Kanem, le Batha, le Chari-Baguirmi et le Mayo-Kebbi. Les Banda-Ngbaka, appartiennent également à la sous-famille congo-nigérienne des langues et comprennent les Sango, les Bolgo, les Goula et les Goula Iro. Le Sango est parlé en République centrafricaine. Cette langue a joué un rôle important dans le commerce durant la période coloniale. Aujourd’hui les groupes Banda-Ngbaka peuplent uniquement la République centrafricaine mais autrefois il semble que ce sous-groupe était plus nombreux au Tchad. Il y a une proximité entre les Bolgo et les Hadjerai et les langues Goula de Lac-Iro et de Lac Mamoun. De plus, leurs coutumes sont proches des Sara.

#### **4. Les aspects religieux**

Tout au long de ce travail, la religion transparaît en filigrane du discours. Je vais à présent essayer de situer succinctement les éléments d’analyse et de son dynamisme. De mon point de vue, l’élément de tangibilité dans l’étude des religions au Tchad de façon générale, de l’étude des religions révélées, Islam et Christianisme en particulier est à lire dans l’histoire de contacts des peuples, ainsi que des influences à leurs frontières. Je vais donc évoquer successivement les religions de terroirs, l’islam et le christianisme.

- Les religions de terroirs : chaque communauté tchadienne voue un culte à la terre et à ses génies (même si cette réalité est aujourd’hui détotalisée). Il me semble que la trame de fonds de l’identité tchadienne se condense dans le fait religieux, relevant des religions du

terroir<sup>18</sup>. Cette religion du terroir est le véritable en-commun des communautés. C'est elle qui structure les clans, les lignages, organise l'espace, légitime et sédimente les pouvoirs. Cette réalité religieuse traverse les adaptations ultérieures des lieux de croire. L'Islam et le Christianisme, deux religions révélées présentes au Tchad, leur servent d'instance de respiration, sinon de transpiration, en ce sens où ils ne les effacent pas mais les transforment en une sorte d'osmose. Dans un ouvrage antérieur (Gondeu, 2009), j'ai montré par exemple, quoique devenus islamiques, les pouvoirs traditionnels au Tchad continuent de tirer leur légitimité des croyances du terroir qui les organisent. De ce fait, l'intronisation du monarque se fait encore suivant les usages prescrits ; il en est de même des funérailles ou de rituels d'enterrement. La plupart des royautes dites sacrées (comme c'est souvent le cas) se sont sociologiquement appropriées, adaptées à leurs besoins temporels les religions nouvelles mais les réalités, l'organigramme et les atours de cours obéissent à l'ethos culturel. En réalité, malgré les zèles des nouveaux convertis, la religion ancestrale est vivante dans les réalités sociologiques locales : que ce soit la pratique du Gournu chez les Massa et les Toupouri, les funérailles et les masques initiatiques chez les Moundang, la religion du Margay chez les Hadjeray des massifs du Guera, etc. Il semble même qu'il y a une transmutation de ces croyances ancestrales dans la conquête du pouvoir et de la prospérité, avec les pratiques sorcellaires, du recours aux pratiques maraboutiques, le port de gri-gri, etc.

- L'islam : Il a été dit précédemment, l'Islam est signalé au Tchad au Tchad dès le XI<sup>ème</sup> siècle dans le royaume du Kenem-Bornou. Ce royaume couvrait l'ensemble du Bassin Tchad, jusqu'à sa domination par les Bilala et sa scission. Cet islam était un islam de cour et ne concernait guère la masse pour des raisons évidentes. Cet islam n'était pas non plus uniforme partout. Dans le royaume du Ouaddai, c'était plutôt la Qadiriyya héritée des Arabes venus du Soudan. Dans le Bahr-El-Gazhal, une partie du Kanem, le Borkou et le Tibesti, il fut un mouvement ou la Sanussiyya commençait à prendre racine, après l'expulsion des adeptes de la Libye par les Italiens. Cependant, la Sanussiyya sera décapitée par les Français au moment de la conquête du Tchad. Ceux-ci vont davantage encourager subrepticement la Tijaniyya qui deviendra progressivement le socle de la 'Ouma tchadienne. La Tijaniyya est donc devenue la règle de l'Islam au Tchad, appartenant à l'école Malékite. Cet islam est également en bute à des interférences venant des pays voisins (Libye, Soudan), du Maghreb et de Moyen-Orient (Egypte, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Emirats Arabes Unis, etc.). Même s'il est difficile de parler de l'islam tchadien, en ce sens ou cet islam n'a pas encore secrété des individus porteurs de la Baraka, il est néanmoins possible de parler d'un certain consensus – si minimal soit-il – autour du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI). Depuis, bientôt dix ans que j'observe l'Islam, je constate qu'il y a un grand progrès vers le rapprochement avec le

---

<sup>18</sup> Je préfère cette expression à celle de religions traditionnelles ou de l'animisme que je trouve réductrice et teintée du mépris.

christianisme. L'apparition des jeunes au sein du CSAI y est certainement pour quelque chose. Une conscience est en train de faire jour dans ce milieu qui vise à asseoir la formation des Imams qui jusqu'ici n'étaient formés qu'à la mémorisation du Coran. L'ouverture se sent aussi dans le rapprochement de plus en plus fort entre cette instance et les leaders des églises chrétiennes, à travers des initiatives communes (journée nationale de prière pour la paix, offre de bons offices de médiation des conflits électoraux et syndicaux, initiation des concertations permanentes, voyages d'études communs, etc.). Cette ouverture est rendue possible par le changement de paradigme intervenu dans la démonstration publique de la ferveur religieuse, frisant le prosélytisme austère et surtout le recul des organisations islamiques dans la gestion du religieux dans le pays ; même si le CSAI est régulièrement objet de critiques des milieux réformistes Cette aile est représentée actuellement par un certain Dr Hagggar, originaire du Bahr El Gazal (un Kréda), un des promoteurs de la Mammadiyya au Tchad. Ce mouvement a même réussi à tenir à N'Djaména, dans l'enceinte du Ministère tchadien des affaires étrangères et de l'intégration africaine à un congrès international. Le mouvement dispose d'un grand complexe universitaire dans la capitale ainsi que d'une station radiophonique. Tout cela semble être géré par le Centre Culturel pour la Recherche et les Études Africaines et Arabes (C.C.R.E.A.A).

- Le christianisme : il est présent au Tchad sous forme protestante autour des années 20 dans la région du Mayo-Kebbi (Fraternité luthérienne et évangélique) et sous sa forme catholique au milieu des années 40, à Kou dans la zone du Moyen-Chari. Le christianisme est essentiellement l'œuvre des pasteurs américains venant du Cameroun ou des missionnaires et religieux, venant de Bangui alors capitale de l'Oubangui. La pénétration tardive du christianisme est à replacer dans le contexte colonial. Fernand Fourreau, chef civil de la mission Saharienne « Fourreau-Lamy » ayant abouti à la mise à sac des troupes rabistes, lançait cette idée qui sera appliquée du pied à la lettre : « Si l'on veut faire quelque chose de profitable et de durable dans les pays traversés par la mission saharienne, il faut (...) s'attacher avec soin à éloigner partout les missionnaires chrétiens à quelques églises qu'ils appartiennent. L'action des missionnaires intransigeants et aveugles par éducation et par destination, a toujours été néfaste dans nos colonies (...) et il est mille fois préférable de laisser les populations de nos diverses colonies pratiquer en paix leur religions respectives » (Chapelle, 1991 : 152). Il faut dire que l'anticléricalisme des administrateurs coloniaux français était manifeste. Les églises vont croître rapidement dans la partie méridionale où elles y font la promotion de l'instruction scolaire et des œuvres socio-sanitaires et de développement. La configuration générale du christianisme au Tchad est en pleine mutation. Aux structures anciennes émergent d'autres. Ainsi dans les milieux protestants, plusieurs dénominations ont apparu comme les Eglises de Dieu, les Eglises Adventistes du 7<sup>ème</sup> jour, les Assemblées chrétiennes. A ces dénominations plus ou moins officielles, il faut ajouter d'autres comme les Eglises

Néo-apostoliques, Deeper Life, Winner Chapel, Full Gospel, etc. Il y a une structure faîtière qui coordonne les activités de ces églises au Tchad. Il s'agit de l'Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET). Il existe également de structures de formation théologique des pasteurs et des écoles bibliques ainsi qu'un cadre de regroupement des jeunes, à travers l'Union des Jeunes Chrétiens (UJC). Du côté catholique, il faut noter que la croissance est au rendez-vous. Il existe aujourd'hui huit diocèses (Sarh, Doba, Moundou, Pala, Laï, Goré, Mongo et N'Djaména). L'épiscopat est encore grandement expatrié.

-

### **III. L'administration et l'évolution politique de la colonie du Tchad**

Je commencerais ce troisième chapitre par des remarques préliminaires, posant les bases de la difficulté d'intégration nationale au Tchad (difficulté et non impossibilité dans mon entendement). Ensuite je montrerais le style de management appliqué au Nord et au Sud du pays par l'administration (style managérial à l'origine de bien de controverses), en passant par l'évolution politique des territoires du Tchad.

#### **1. Remarques préliminaires**

Nous avons vu que l'administration coloniale française a été effective après la victoire de la bataille de Kousseri, le 22 avril 1900. Cependant, il faut corriger en disant que cela ne fut pas partout effectif et qu'il restait à établir la domination sur l'ensemble du territoire : « Un territoire militaire des pays et protectorats du Tchad est constitué par des décrets des 5 et 8 septembre 1900 » (Philippe Le Cornec, 1963 : 37). Pour asseoir l'administration, il faut de la main-d'œuvre, notamment d'auxiliaires, d'interprètes, de douaniers, d'écrivains et de gardes. Au Tchad, cela a été difficile, entendu que « le niveau de ces agents, dotés d'un statut dès 1907, s'éleva lentement en fonction des progrès de l'enseignement, dont les débuts furent tardifs et laborieux » (B. Lanne, 1998 : 49). Le même auteur rapporte que les premiers certificats d'études indigènes furent décernés en 1932. Il en eut 9 en 1939 et 57 en 1945. Et en 1943, lors de l'élaboration du statut des cadres locaux, il n'y avait que 19 Tchadiens ayant grade élevé pour cette époque de commis de l'administration sur 305 pour l'ensemble de l'AEF » (ibid). Le supplétif des cadres, fortement dominé par les ressortissants du Sud, provenait de l'AEF, voire de l'AOF ou du Cameroun. Les réformes Éboué du 29 juillet 1942 instituant le statut de notable évolué permirent à quelques cadres évolués 34 de participer effectivement à la vie du pays. De 1900 à 1915, le Tchad a été dirigé par une administration militaire et à partir du 14 mai 1915, ce sera une administration civile. Il s'agit de la fameuse "paix française", un nouvel ordre social apportant la sécurité des personnes et des biens, assis sur « des rapports pacifiques, domestiques, économiques et plus néo-politiques » (Idem). Il s'agit en réalité d'asseoir la domination de l'empire en uniformisant les rapports entre les différentes entités. L'élément nouveau dans la

gestion coloniale française étant la subdivision des territoires de l'empire en structures plus petites et plus contrôlables, « le Congo Français prit en 1921 le nom d'Afrique Équatoriale Française en abrégé AEF. Jusqu'à son accession à l'autonomie interne le 28 novembre 1958, le Tchad appartenait au gouvernement général de l'AEF » (B. Lanne, 1998 : 9)

Un autre trait marquant de la colonisation est la centralité de l'administration structurée ainsi qu'il suit : « Le domaine de l'action du gouverneur était surtout la politique indigène, c'est-à-dire l'action exercée sur la population africaine par l'intermédiaire des chefs de départements et de subdivisions qui étaient soit des administrateurs des colonies, soit des officiers, soit des fonctionnaires des services civils. Tous étaient appelés commandants par les administrés sans que cette dénomination eut un quelconque caractère officiel » (B. Lanne, 1998 : 13). La vie administrative était rythmée par la tenue des conseils communaux dans lesquels les administrés n'avaient aucun pouvoir décisionnel.

D'ores et déjà, il faut dire que l'intrusion française marqua l'existence du Tchad en tant qu'Etat et elle a eu deux incidences majeures : d'une part, la partie méridionale, jusque-là globalement hétérogène et ancrée dans la religion traditionnelle, va se montrer perméable à l'Occident et à son école ; tandis que la zone septentrionale elle, étant donné sa culture arabo-musulmane, va résister à la culture occidentale, en refusant surtout l'école moderne : « [Au fur et] à mesure que l'enseignement de l'islam se développait, (...) les islamisés – qui n'avaient pas encore adopté la langue arabe- cherchaient non seulement à imiter le modèle arabe que leur proposait l'islam, mais s'identifiaient aux Arabes. Dans chaque clan, le chef installé et soutenu par le pouvoir (la Royauté du Ouaddaï) se cherchait une origine dans le monde arabo-musulman. On remontait dans la plupart des cas, jusqu'à la famille du prophète ou plus modestement à celle de ces quatre compagnons directs. Adopter la religion des Arabes, les mœurs des Arabes, la langue des Arabes, se lier aux peuples arabes ou musulmans, telle fut la tendance irrésistible de toute la société Maba » (I. H. Khayar, 1976 : 42-43). On comprend donc pourquoi, l'Islam, partant le Nord du Tchad réussit à échapper à l'influence française, malgré qu'il soit demeuré territoire militaire jusqu'en 1966, à l'éclatement de la rébellion pratiquement.

Cette situation d'intégration *ratée* de l'espace tchadien consacra une réalité, c'est-à-dire une dichotomie qui paraît marquée entre les groupes ethno-culturels du Sud et ceux du Nord. Cette dichotomie continue de peser sur l'histoire moderne du pays ; d'autant plus que depuis l'indépendance nominale obtenue le 11 août 1960, cette disparité régionale a donné lieu aux affrontements armés aux conséquences multiples<sup>19</sup>. Bref, le déséquilibre intellectuel quantitatif

---

<sup>19</sup> Je tiens à souligner que je partage les vues de Beyem Roné (2000) lorsqu'il essaie de démanteler les arguments habituellement avancés pour justifier la rébellion du Frolinat ; cependant, je m'écarte totalement de lui lorsqu'il tente des élucubrations culturalistes sur la dichotomie Nord-Sud pour finalement proposer la Fédération comme voie de sortie de la crise tchadienne. Je ne me considère pas du tout comme un individu programmé par sa culture et condamné qu'à y prospérer. Je me revendique une identité plurielle qui ne veut ou ne se peut être enfermée ou réduite à l'échelle d'un village ou d'une communauté, fut-elle ethnique.

entre le Nord et le Sud du pays fut favorable aux ressortissants du Sud. Naturellement, c'est à eux qu'échut la responsabilité de conduire le destin national : « Frustrés du pouvoir qu'ils pensaient leur échoir [à cause de leur tradition du pouvoir centralisé], les commerçants, chefs et cadres conservateurs [du Nord musulman] virent d'un mauvais œil l'Etat dominé par les cadres du Sud [chrétien] » (J. P. Magnant, 1989 : 139).

Il me semble que les Tchadiens n'ont pas suffisamment tiré conséquence de ce passé immédiat. Par paresse ou par mimétisme certains auteurs continuent par véhiculer des thèses, souvent fausses qui mettent à mal l'édifice commun. Dans une thèse soutenue en 2010, on peut encore lire ceci : « par contre dans le Sud du territoire où la majorité de populations était animiste, elle semblait ignorer la notion de royauté et vivait en groupes claniques dépourvus d'une structure politique hiérarchisée (...). Cette partie du pays n'a connu aucun royaume notable sauf de sultanats ou chefs traditionnels dont l'autorité dépassait à peine leurs groupes ethniques. En fait la plupart d'entre eux étaient sous influences des royaumes islamiques voisins et ils étaient sans cesse victimes de razzia ». Cet auteur pousse la comparaison plus, après des « familles bantoues », des « peuplades acéphales, il en arrive à ceci : « (...) les textes coloniaux parlaient de deux Tchad : celui du Nord, qui est une région des savanes couvertes, de steppes et de désert, à vocation pastorale, occupé par des populations pas toujours noires et en tout cas pas négroïdes, où l'Islam est fortement enraciné ; le Tchad du Sud, région de grandes savanes boisées, à vocation agricole, peuplé de genres négroïdes, en majorité animistes. Donc le fleuve Chari fixe approximativement la limite géographiquement de deux Tchad. Cette distinction vaut aussi sur le plan économique, ethnique, historique et religieux » (Abakar Kassambara, 2010 : 8-40).

Même si les exactions commises par certains administrateurs sudistes au Nord auraient contribué à créer des mécontentements, il est indéniable que derrière les revendications politiques basées sur les motifs religieux et régionalistes, se cache une logique individuelle et communautaire à posséder les ressources du pouvoir et à l'exercer. D'ailleurs en examinant de près le sens caché du Front de Libération Nationale du Tchad (Frolinat), il saute aux yeux que pour les leaders de ce mouvement tant que le Tchad était dirigé par les ressortissants du sud, il était en quelque sorte sous domination étrangère. D'où leurs ambitions résolues d'en libérer le Tchad. Cette intention servira en outre de cri de ralliement et de recrutement des bras forts pour renforcer le gros de la rébellion. La question qui se pose après réflexion c'est comment en sommes-nous venus là, dès lors que l'on a en mémoire les quelques éléments historiques qui viennent d'être exposés ? Un examen de la manière dont l'administration coloniale s'est déployée dans les régions méridionale et septentrionale apporte un éclairage précieux.

## **2. Déploiement de l'administration coloniale dans la région méridionale**

« Ce que l'on appelle "Sud" au Tchad correspond aux cinq préfectures "cotonnières" du Logone Occidental (Moundou), du Logone Oriental (Doba), du Mayo-Kebbi (Bongor), du Moyen-Chari



(Sarh ou jusqu'en 1972 Fort-Archambault) et de la Tandjilé (Laï). Dans la zone ainsi définie, et contrairement au Nord (dont c'est finalement l'un des rares traits communs), la population n'est pas musulmane (hormis quelques-uns restreints dans les villes et le canton foubé de Binder dans le Mayo-Kebbi qui compte environ 25 000 habitants » (B. Lanne (1984 : 75-76).

Cette partie du pays a été colonisée tardivement, même si des contacts ont été établis avec les missions chrétiennes protestantes allemandes autour des années 1905. Par contre, le catholicisme y a été introduit tardivement en 1947 à Kou par des missionnaires venus de l'Oubangui, actuelle République Centrafricaine. Le 29 novembre 1892, Casimir Maistre, un explorateur français signe un traité de protectorat avec Mbang Dallem, chef des Gabris de Laï, dans l'actuelle préfecture de la Tandjilé. Les villes de Pala et Moundou furent construites, respectivement en 1920 et 1924. Cette période est celle de l'introduction de la culture obligatoire du coton, ouvrant le pays au marché international. Elle a aussi permis l'idéologisation du Sud comme « le Tchad utile », pour la colonisation comparativement au « Nord désertique et hostile ».

Le territoire du Tchad joua un rôle important lors de la guerre de 1939-1945. Il est indéniable que cette guerre permit l'ouverture du Tchad au monde extérieur et au progrès technique : construction de la route stratégique de Fort-Archambault à Fort-Lamy puis jusqu'à Moussoro, ville militaire de la colonie. A partir de cette période aussi, « une nouvelle élite indigène, encore peu nombreuse composée des fonctionnaires et de salariés, s'affirma petit à petit et commença à supplanter les chefs illettrés dont les abus parurent de plus en plus insupportables à la population comme à l'administration. Cette nouvelle classe naquit de l'école. Dès que de nouvelles lois lui en offrirent l'occasion, elle revendiqua une place dans la gestion des affaires et surtout dans l'égalité des droits avec les blancs, le Tchad entra alors en politique » (B. Lanne, 1998 : 20). Il faut noter, dans la zone méridionale, le développement très rapide de la scolarité, arrivée autour des années 1930 alors qu'elle est implantée bien avant dans le Nord (1913).

Contrairement à ce qui sera véhiculé plus tard, la réception du christianisme n'a pas été sans opposition. Il existe même aujourd'hui des sociétés qui sont restées majoritairement fermées à cette religion, comme les Moundang, au bénéfice de leurs pratiques traditionnelles. Toutefois, le christianisme a été considéré comme un facteur de changement et comme choix d'une idéologie de modernisation de la part des populations, en ce sens que devenir chrétien ouvrait la porte à l'instruction scolaire. Le refus de l'islamisation massive par ces populations est explicable par les guerres et résistances constantes qu'elles opposèrent à cette religion, cause de leurs pérégrinations successives. Comme nous l'avons vu par ailleurs, l'arrivée des colons coïncidait avec « la tourmente » qui parcourait le Bassin Tchadien, le refus de l'islamisation étant principalement en cause.

L'école permettra aux Tchadiens du Sud de prendre de l'avance sur ceux du Nord. Ils seront rendus plus utiles pour l'administration, en ce sens qu'ils participaient à asseoir la domination

coloniale, notamment par le métier des armes. Leur nombre dans l'armée coloniale atteindrait les 70% de l'effectif total. La monétarisation des services rendra ce métier plus attrayant. En témoigne l'engouement de jeunes scolarisés d'intégrer la coloniale.

### **3. Les relations ambiguës de l'administration coloniale avec le Nord musulman**

Dans le Nord, comme nous l'avons examiné plus haut, l'islam est attesté depuis le XII<sup>ème</sup> siècle comme religion dans les royautes du Kanem-Bornou, puis du Baguirmi (fin du XVI<sup>ème</sup> siècle) et du Ouaddaï (XVII<sup>ème</sup> siècle). Si les deux premières ont connu l'islam sous sa forme *tijâne*, le Ouaddaï a connu une tout autre influence. Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, la ville d'Abéché est réputée foyer de la culture islamique à cause surtout de l'immigration arabe à partir du Darfour soudanais, entraînant une installation des '*Ulémas qâdiri* qui l'imprègnèrent fortement de leur science religieuse.

Ces Arabes n'ont pas toutefois cherché à islamiser massivement les habitants du Ouaddaï. Ils s'intéressaient davantage au commerce. Le Ouaddaï est resté longtemps fief *qâdiri* malgré la tentative de la Sanûssiyya d'y faire des adeptes. La marche coloniale dans la partie septentrionale se résume en quelques faits clés. En octobre 1897, Emile Gentil signe un traité de protectorats avec Aberramane Gaourang II, sultan du Baguirmi. Le 17 juillet 1899, la mission Bretonnet est massacrée par les bandes du conquérant Rabah à Niellim-Togbao. La seconde mission d'Emile Gentil les repousse le 28 octobre 1899 à Kouno. En outre, le lieutenant Joalland signe avec l'Alifa Djerab du Kanem le 25 novembre 1899, un autre traité de protectorat, alors les missions Joalland-Meynier venue d'A.O.F., Fourreau-Lamy, venue d'Alger et Gentil, venue du Congo, se rejoignent à Kousseri où l'armée de Rabah est défaite et lui-même tué avec le commandant Lamy, le 22 avril 1900.

Il a été dit que la mission coloniale était une mission civilisatrice et consistait prioritairement à lutter contre l'esclavage. Dès la victoire de Kousseri, les esclaves seront libérés.

Très tôt, le commandant de Fort-Lamy, Largeau signe un accord le 20 avril 1903 interdisant au sultan du Baguirmi de lever des esclaves sur ses vassaux Dékakis (Guéra, Boas, Moïtos, etc 35.). En guise de dédommagement, il recevait du gouvernement français 100 chevaux, 100 bœufs et 1 000 thalers."

Cependant, un particularisme est accordé aux sultans musulmans. Il concernait le pluralisme juridique et le respect de la coutume ou des droits d'origine coranique. Contrairement à ses habitudes, le colon français n'a pas voulu bousculer profondément les habitudes et les relations de pouvoir prévalant dans la zone septentrionale. Certains avantages traditionnels dus aux sultans ont été, du moins pour le départ, entièrement respectés, comme le rapporte Le Cornec (1963 : 58) : « Les droits fonciers sont le droit de sol » et ils impliquaient de redevances comme le « *hag el*

*ard* », impôt traditionnel proprement dit ou de souveraineté, qui est une contribution perçue par le chef sur toute récolte et qui s'appelle selon les lieux, « *bourma, Kassarai, Mout* », etc.. Le droit d'herbe ou de pacage ou « *hag el guerch* », continue Le Cornec est une contribution en bétail due par les éleveurs nomades aux chefs des cantons traversés, proportionnelle à l'importance du troupeau. Les droits qu'on peut appeler administratifs sont le droit de turban ou « *hag el kadmoul* », cadeau que le chef de village nouvellement nommé fait au chef de canton, variable naturellement selon l'importance du village.

Il y aussi le droit sur les étrangers ou « *hag el kharib* », correspondant à la notion de déshérence par lequel les biens d'un étranger mort sans héritier dans la terre du chef de canton lui reviennent intégralement. Les droits judiciaires sont le droit de justice proprement dit ou « *hag el cheria* » qui est la part revenant au chef en tant que juge coutumier quand il tranche une affaire coutumière, transformation de fait du pouvoir légal de simple conciliation : « *hag el warassa* », partage d'héritage, « *hag el dia'* »(droit de sang), réparation civile, etc. soit un dixième en principe de la valeur de l'objet en litige. Ces droits comprennent aussi les diverses amendes en argent, pour adultère, « *hokoum el zani* », pour viol, « *hikoum el irse* », pour bâtard, « *hokoum el boumi* », pour injures, « *hokoum el lissan* », etc. Sont des redevances facultatives, la « *diffa* », c'est-à-dire l'hospitalité et l'entretien accordés au chef en déplacement, et à sa suite, par ses administrés, le « *hag el salam* », cadeau fait par le « *meskine* » (sujet) à son chef quand il vient le saluer, etc. ». Avec ces avantages, on comprend alors pourquoi, les chefs traditionnels ont été des soutiens incontournables de l'administration coloniale. Et cette protection qui leur a été octroyée permettait l'application prioritaire des règles coutumières ou coraniques. Ce qui n'a pas été le cas au Sud où l'application de la coutume était l'exception qui confirmait la domination culturelle coloniale.

En 1948, il y avait 378 sultans, chefs de canton et de tribus et 6 266 chefs de villages et de fèrick : « Dans la partie septentrionale du Tchad, il y avait effectivement en 1945, sept (7) sultans issus des dynasties souveraines ou grands féodaux vassaux de ces monarches : Alifa de Mao (Kanem), Baguirmi, Fitri, Ouaddaï, Sila (Goz Beida), Tama et Zaghawa. Dans le Sud, exception faite de la chefferie Moundang exercée depuis au moins deux cents ans par le Gong de Léré, cette absence d'autorités traditionnelles était la règle. [...]. La colonisation puisa parfois parmi ce personnel pour en faire des chefs. Souvent ce fut un ancien soldat démobilisé ou un agent de renseignement, voire un domestique parlant un peu de français » (B. Lanne, 2000 : 14).

L'influence de l'islam au Ouaddaï fut atténuée par le massacre perpétré par l'administration coloniale française à travers ce que la mémoire collective locale retient sous le vocable de la « *nuit des coupe-coupe* » ; nuit au cours de laquelle plus de cent cinquante dignitaires musulmans furent décapités. Ce crime qui s'est déroulé dans la nuit du 15 novembre 1917 est commémoré encore aujourd'hui (Mahamat Adoum Doutoum, 2002).

Cependant, cette islamisation est davantage par le haut que par le bas. Comme le note H. Coudray (1992 : 182-8), le Tchad n'a pas connu, à l'exemple du Mali après la chute du royaume Songhaï, un mouvement d'islamisation en profondeur. De la même manière, le pays a échappé tant aux *jihâd* peules qu'au mouvement *mahdiste* en vogue au Soudan voisin. Autrement dit, l'islam à ses débuts est un fait de cour et non une pratique populaire. Par conséquent, l'on ne saurait l'évoquer en termes de religion d'Etat (J. Stamer, 1996 : 17). Pour preuve, le septentrion tchadien, pourtant au voisinage du monde islamique, n'a été islamisé qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (J. Chapelle, 1980 : 21).

#### **4. L'évolution politique de la colonie française du Tchad**

La seconde guerre mondiale joua un rôle catalyseur dans l'évolution politique des colonies. Les tirailleurs rapatriés de Syrie se révoltèrent contre l'administration coloniale qui les a dépouillés de leurs butins de guerre ainsi que de leurs armes. « Ils en ont conçu une lourde amertume » (B. Lanne, 1998 : 94) et en appelaient à la chasse des Blancs du Tchad. Cette attitude a été interprétée par l'administration comme antifrançaise. Ils travaillèrent activement à saper toute aspiration démocratique des Tchadiens du Sud et suscitèrent parmi la population musulmane une méfiance envers eux en les présentant comme dangereux.

Un nouveau type de rapports entre administrateurs et administrés vit le jour avec la tenue de la Conférence de Brazzaville sous l'initiative du Général De Gaulle. La conférence aboutit à une décision qui marquait l'émancipation politique des Africains à travers trois principes importants : l'accession des Africains à la citoyenneté, la finalité coloniale en terme d'enrichissement de la Métropole et les moyens par lesquels les Africains participeraient à leur propre épanouissement (électorat, éligibilité, assemblées représentatives et partis politiques). Comme le note Le Corneic (1963 : 78) : « Dans ses dispositions essentielles, la constitution de 1946 pouvait être considérée comme ayant aboli d'un coup les institutions traditionnelles des pays négro-africains français ; elle intègre en effet les territoires d'Outre-Mer dans la République Française, unitaire et centralisée, puisque le pouvoir législatif appartient exclusivement au Parlement français qui a donc, par principe, le monopole du pouvoir politique institutionnalisé. »

Autrement dit, la suppression des privilèges des chefs et l'assimilation comme but ultime de la communauté française. Mais cela ne va pas sans poser de problèmes sur le terrain, étant donné l'accord signé entre l'administration coloniale et les sultanats tchadiens. Nous avons vu que la justice pénale indigène était exercée au Tchad par les tribunaux coutumiers, émanation des chefs. Elle a été la nouvelle politique définie par le gouverneur colonial Félix Eboué consistant à s'appuyer sur les chefs en renforçant leur pouvoir en les rendant auxiliaires de l'administration. Mais Le décret du 30 avril 1946 supprimait les chefferies et visait à obtenir l'assimilation de la colonie.

En effet, du 30 janvier au 08 février 1944 s'est tenue à Brazzaville, capitale de l'AEF une conférence réunissant les 19 gouverneurs généraux et gouverneurs d'Afrique noire française ainsi que des représentants des pays d'Afrique du Nord et de l'assemblée consultative d'Alger. Cette conférence institua l'Union française en lieu et place de l'empire colonial. Dès le 21 octobre 1945 a été organisé un référendum pour la désignation de l'Assemblée consultative et le 02 juin 1946 de cette même assemblée. L'Union française fut promulguée dans les territoires du Tchad le 27 octobre suivie le 10 novembre par l'élection de l'Assemblée Nationale qui verra l'entrée dans la vie politique tchadienne de Gabriel Lisette, un administrateur d'origine guadeloupéenne, artisan de l'émancipation politique du Tchad.

L'élection de l'Assemblée Nationale, l'Union devenait effective : « Enfin, par-delà les textes, l'abolition de principe des chefferies pouvait résulter de l'opposition de deux philosophies politiques, la philosophie républicaine, laïque et individualiste et une certaine philosophie négro-africaine monarchique, théocratique et patriarcale, d'où l'on déduisait l'incompatibilité des structures et, dans un système de rapports coloniaux inégalitaires, la suppression virtuelle des chefferies » (P. Le Cornec, 1963: 79). Ce que confirme en outre B. Lanne (1998 : 71) : « Les principes établis en 1946 comportant l'introduction des droits politiques au Tchad et le développement de la vie politique locale ; il en résulte un conflit des structures, traditionnelles et modernes, qui affecte profondément le fonctionnement des chefferies et rend évident leur anachronisme. »

Cette décision, comme il fallait s'y attendre, serait diversement appréciée : au Sud, il répondait aux aspirations des populations à l'égalité politique avec les colons, alors qu'au Nord, elle était ressentie comme une trahison et entraîna, *de facto*, les réticences des chefs du Nord à l'égard de la colonisation (A. Lamana, 2005 : 24-25). Cette méfiance sera encore plus grande lorsque la politique d'expansion de l'école française à toute l'étendue du territoire sera comprise comme une imposition du dehors, sinon un affront fait aux leaders musulmans. Ils œuvreront désormais pour décrédibiliser la présence française, en se rapprochant davantage du monde arabe et en taxant les populations du sud de complices.

Dans le sillage de l'application des décisions issues de la Conférence de Brazzaville, quelques partis politiques virent le jour dès 1946, avec l'organisation des élections tous azimuts. Elles occasionneront l'émergence des formations politiques dont les plus importantes furent l'Union républicaine et progressiste du Tchad (URPT) que Lanne nomme proto-PPT (Idem : 102) comprenant le Bloc africain démocratique du Ouaddaï (BADO) d'Abba Sidick et l'Union démocratique du Tchad (UDT) représentant les listes franco-tchadiennes à travers les Progressistes français du Tchad (PFT). De l'UDT, Lanne note : « Sans être un parti de militants, l'UDT n'était pas pour autant un groupe artificiel suscité *ex nihilo* par Rogué. Elle représente une véritable force politique appuyée sur deux réseaux : celui des chefs de canton, très influents en brousse et celui d'un petit groupe de musulmans de formation occidentale, écoutés dans la masse

islamisée, notamment au Nord » (1998 : 115). Signalons que généralement les chefs de cantons sont aussi musulmans.

De 1947 à 1949 la vie politique tchadienne sera rythmée par des alliances et contre-alliances donnant lieu à l'immixtion de l'administration coloniale dans la vie des partis. L'élection de Lisette à l'Assemblée nationale et son action pour l'émancipation du Tchad avait heurté l'administration. Ce fut le cas de Rogué qui mena une propagande anti-PPT, visant en cela à ternir auprès des populations l'image de Lisette. Cette réaction faisait régner à Fort-Lamy un « climat délétère », surtout dans la « sphère administrative et évoluée » (B. Lanne, 1998 : 114). Il dit en outre que Rogué a mis en danger la laïcité de l'administration dès le 15 novembre 1945 en installant l'Imam Assan à Fort-Lamy. Cette installation certes, comme nous l'avons constaté, consacrait un usage local, visant le contrôle de l'islam tchadien mais l'action de Rogué visait à se prémunir de l'ardeur révolutionnaire du Sud. Rogué présentait le PPT comme un parti communiste pour le simple fait qu'il aurait été rapporté que Tombalbaye et Toura Gaba auraient été membres du Groupe d'Études communistes (GEC) dont Gabriel Lisette, en était responsable du territoire. Or « les musulmans étaient opposés viscéralement au communisme athée » (idem). En 1947, une rumeur de complot islamique dont Abba Sidick, soutenu par les frères musulmans en serait l'instigateur, se répandit dans les milieux européens du Tchad, notamment à Abéché et Moussoro. Ce qui fut à l'origine des rapports tendus entre musulmans et tirailleurs et fonctionnaires saras. Au sud, des conflits orchestrés par le syndicaliste Tombalbaye mais durement réprimés, opposèrent Sudistes et autorité coloniale par minorités musulmanes interposées à Bébalem et Doba autour des années 1950 dans la zone. Autrement dit les musulmans ont été utilisés par les colons pour contrecarrer la contamination du sud par les idées progressistes promues par Lisette.

L'action du gouverneur Rogué et la peur des subversions qui seraient ourdies par Lisette auprès des cadres de la zone méridionale contribuèrent à maintenir l'animosité entre le Nord et le Sud dans l'espace public colonial. Cela a même à des morts d'hommes de part et d'autre de ces deux communautés. Il est rapporté que des injures racistes et religieuses ont été proférées par certains musulmans contre les « Saras », entraînant de revanches et contre-revanches de part et d'autres avec de conséquence parfois dramatique. Lanne, par exemple, affirme que c'est lors d'une séance de la délégation communale que le terme « kirdi » a été employé pour la première fois par un musulman contre les Sudistes provoquant une réplique vive d'un notable sara. « Les Sara vivant au sein des populations islamisées, bien plus évolués qu'eux, se sentirent méprisés. On les désignait sous le terme condescendant de kirdi » (B. Lanne, 1998 : 96)

L'UDT constituée exclusivement des musulmans fut manipulée par le gouverneur Rogué pour contrer le PPT. A partir de cette période, des partis fondés sur la défense d'intérêts locaux virent le jour. Ce fut ainsi le cas du Parti Social Indépendant du Tchad, créé le 21 septembre 1950 par Ahmed Koulamallah, transfuge de l'UDT. La présentation de la liste arabe dans le Kanem à la

dernière session du Conseil représentatif du 20 septembre 1951 verra la. Dans l'entendement général, le terme kirdi est péjoratif. Il désignerait du point de vue musulman des peuples païens mais dans la conception ordinaire, le mot kirdi renverrait à l'idée d'asservissement. Les kirdi seraient les descendants des peuples anciennement réductibles à l'esclavage par le fait qu'ils ne professaient pas la religion islamique. Prolifération d'autres regroupements politiques. Le premier regroupement est celui du Front de défense des droits civiques du Tchad (FDDC) réuni autour de Koulamallah, devenu lors des élections locales de 1952 le Front d'action civique du Tchad (FACT) suite à l'alliance avec le PPT. Koulamallah semble jouer d'agitateur politique à cette période puisqu'il se trouve mêlé à toutes les initiatives. A ce propos, Pierre Hugot (1965 : 81) dit de lui qu'il est « le seul homme politique tchadien à avoir cherché dans l'histoire de son pays, la justification de son action [en prônant] un réformisme musulman anti-chef qui lui concilia immédiatement les faveurs d'une population restée sourde, pour des motifs religieux, aux appels des progressistes kirdis ». M. S. Yacoub (1983 : 73) Parle aussi de la volonté de Koulamallah d'arabiser l'administration à travers le Mouvement Socialiste Africain (MSA). Il affirme par ailleurs que l'UDT fut un parti musulman, en ce sens qu'il ne rassemblait que les populations musulmanes et se posait comme défenseur de leurs intérêts et leur servait de cadre d'évolution : « L'action politique de l'UDT [considérée ainsi comme l'avant-garde de la défense de ces intérêts] se résumait en deux idées directrices : d'une part, l'attachement à la Métropole, d'autre part, la légitimation des chefs traditionnels, notamment par l'utilisation de la religion. »

Les autres regroupements mineurs sont : l'Union des républicains d'action sociale (URDS) née dans le Nord Ouaddaï, l'Action sociale tchadienne (AST) créée le 10 décembre 1954 par les transfuges de l'UDT et l'Union démocratique des indépendants du Tchad (UDIT) créée le 30 novembre 1954. De même l'élection du 02 juin 1956 relative à l'application de la loi cadre marquera la rupture entre des socialistes tchadiens, occasionnant l'entrée en politique de Ngarta Tombalbaye, un militant actif de PPT du Moyen-Chari. D'autres rebondissements verront encore le jour avec par exemple la prise par Koulamallah de la direction de la fédération tchadienne (MSA) en vogue dans l'Afrique occidentale française (AOF). La mise en place, toujours autour de Koulamallah de l'Amicale de la jeunesse tchadienne (AJT), « constituée entièrement des musulmans dont certains seront à l'origine de l'UNT qui donnera naissance au Front de libération nationale du Tchad (Frolinat) » (B. Lanne, 1998 : 296).

En effet, lors des élections de 1958 sur le oui ou le non à la Communauté française, pendant que les grands partis appelaient à voter oui, « des jeunes du PPT et du MSA [tous musulmans] se concertèrent pour prôner le non. Le 16 septembre 1958, Mahamat Abba et Issa Dana, dissidents de MSA qui les exclut, fondèrent l'Union nationale tchadienne (UNT) opposée violemment au oui » (B. Lanne, 1998 : 211). L'émergence de ce nouveau parti a été suscitée par les frères musulmans. Certains auteurs estiment que le non de l'UNT visait à rompre avec l'impérialisme français (B. Roné, 2000 : 39-40). Ce qui contredit bien d'opinions, notamment celles de Ibni Oumar Mahamat Saleh et Abba Dana (2005 : 22) qui affirment que l'UNT est « un regroupement

des syndicalistes, d'intellectuels et d'étudiants », sans en épuiser le caractère exclusivement régionaliste et confessionnel. En définitive, nous voyons que la crise tchadienne a ses fondements historiques et que l'animosité entre christianisme et l'islam est aussi lointaine que l'est la rencontre entre les différentes communautés du monothéisme. Cette animosité a été instrumentalisée par le colon. Nous verrons que cette réalité est actuelle et continue de structurer la vie politique tchadienne.

#### **IV. L'accession à l'indépendance ou « les labyrinthes de l'instabilité politique tchadienne<sup>20</sup> »**

Nous avons vu dans quelle ambiance a été organisé le référendum de 1958 sur la communauté française d'Afrique. Le 28 septembre 1958, la République du Tchad a été proclamée. Très tôt, la marche du pays sera marquée par une instabilité politique permanente. En espace de deux ans, trois premiers ministres ont été élus, à savoir Lisette, Sahoulba, président du Groupement des indépendants et ruraux du Tchad (GIRT) rassemblant les chefs traditionnels et Koulamallah. En 1959, une rébellion les Tchadiens du Soudan éclata suite à l'immixtion des frères musulmans dans la vie des communautés musulmanes du Ouaddaï mais surtout aux mesures prises pour endiguer la propagande de l'UNT auprès de ces mêmes communautés suite à son échec à l'élection de 1958. Il paraît même qu'à partir de ces moments, Koulamallah et ses alliés en appelèrent à la sécession du Nord avec le Sud, et sur le même ton, Ngarta Tombalbaye réclamait une évolution séparée entre le Sud et le Nord (B. Roné, 2000 : 53).

##### **1. La politique de Ngarta Tombalbaye**

Les élections étant remportées par le PPT-RDA, il revint à Tombalbaye de former le gouvernement. Tombalbaye fut désigné chef de gouvernement et, avec l'octroi de l'indépendance le 11 août 1960, il devint premier président de la République du Tchad. Cela était loin de plaire à tout le monde, à commencer par les anciens colons qui continuaient à administrer militairement la région du Nord et les fanatiques religieux proches de l'idéologie des frères musulmans et sensibles aux révolutions intervenues dans le reste du monde musulman (Iran). Le régime de Tombalbaye fera très tôt face aux oppositions violentes, provenant surtout du côté des leaders musulmans. Ce qui le conduisit à adopter des mesures impopulaires pour asseoir son pouvoir. D'abord, il déclara certaines personnalités politiques de premier rang *persona non grata*, en invoquant le fait qu'elles sont d'origine étrangère. Il en a ainsi été de Lisette ou de Ahmed Kotoko.

---

<sup>20</sup> Tel est en partie le titre de l'ouvrage issu de la thèse de doctorat de Nébardoum (1998)



Ce qui fait que certains analystes voient dans l'ordonnance de 1962 destituant les partis politiques la cause de la révolte des leaders de l'UNT, conduisant à l'érection du Front de Libération Nationale du Tchad (FROLINAT), la plus grande et la plus longue rébellion. Créé en 1966 à Nyala au Soudan, il est symbolique du passage de l'islam-refuge où les musulmans vivent une sorte d'exil intérieur à un islam contre-pouvoir. Le Frolinat a été animé à ses débuts par de jeunes étudiants musulmans tchadiens sortis des Universités arabes du Caire et de Khartoum. En effet, au cours de cette période, une série de lois vont être votées (cf. annexes) limitant les libertés politiques et civiles, suivies de l'arrestation des dirigeants de l'UNT et de plusieurs responsables politiques en mars 1963. Ignorant ces mesures, les leaders musulmans se réunirent le 11 septembre 1963 au domicile de Djibrine Kherallah et quand un agent de l'ordre se présenta pour leur notifier l'illégalité de la réunion, celui-ci fut battu à mort par les participants. D'où la répression sanglante et l'arrestation des cadres. Certains témoins comme J. Chappelle (1982 : 37) parlent de l'événement de mars 1963 comme d'« un coup d'État avorté » dont serait à l'origine l'UNT. Cette thèse pourrait être valable si l'on tient compte de ce qu'en disent les premiers combattants du Frolinat : « L'UNT qui avait dès sa constitution pris le soin de mettre sur pied de structures clandestines surmonta bien des difficultés et pouvait poursuivre son travail clandestin » (I.O.M. Saleh et A. Dana, 2005 : 25).

Or la décision d'arrêter les dirigeants politiques a été prise suite à l'interdiction de réunions. L'interdiction des partis politiques aurait privé le Nord de toute expression politique : « Les exactions des agents de l'État en feront le reste. Ce sont elles qui provoquent les premiers soulèvements dans le Centre-Est du pays en 1964 (Amtiman) et en 1965 (Mangalmé) » (R. Buijtenhuis, 1984 : 10). Est expliquée de façon similaire la révolte des Toubou du Tibesti : suite à la réforme intervenue dans la tenue des tribunaux communaux, supprimant l'exercice de la justice traditionnelle, ce qui retire aux chefs de canton une source importante d'enrichissement, le chef suprême de Toubous, le Derdei demanda à rencontrer le préfet du Tibesti. Dans ses doléances, il souhaitait le maintien de son fils Goukouni Weddeye en qualité d'assesseur. Il s'emporta lorsque le préfet, un militaire sudiste lui intima l'ordre de retirer son chèche avant d'entrer dans son bureau. Il s'est senti humilié et ressortit pour prendre le chemin de l'exil, accompagné de sa cour en 1968 en direction de la Libye. Ce groupe se joignit aussitôt aux rebelles animés par Ibrahim Abacha. Abdrerhmane Dadi (1984 : 41), un idéologue du régime de Habré puis de Deby, attribue la cause de la révolte musulmane du Nord, essentiellement au Président Tombalbaye, « instituteur et Sara » et à la France qui avait fait « émerger une élite Sara plus qu'une autre » à cause de la culture du coton », ainsi que l'engagement des nombreux Sara dans l'armée française et du christianisme. D'autres mettent en cause la politique fiscale initiée par le gouvernement de Tombalbaye à dominance musulmane par ailleurs mais surtout l'emprunt national qui serait venu alourdir les diverses taxes auxquelles seraient soumises les populations, entraînant la révolte de Mangalmé. B. Roné (2000 : 154-170) conteste cet argument de l'abus des impôts et de l'emprunt national pour justifier la création du Frolinat comme défense des intérêts de la population musulmane du Tchad.

Il se trouve d'analystes qui soulignent le caractère local de la révolte de Mangalmé et non une révolte contre l'administration "kirdi". En effet, M.Yorongar, préfet de la région au moment des faits, explique que cette révolte serait due à la succession du Chef de canton Adoum Gadaye. Celui-ci était soutenu par les députés et hommes politiques de Batha, notamment le Faki Abdoulaye résident à l'époque à Fort-Lamy, la faction Moubi Hadaba de Batchotchi et par le ministre de l'intérieur Salias Sélengar. Il fut contesté par deux autres factions Moubi, à savoir les Kibissimi de Bitchotchi et les Zilebini de Labado.

C'est la mauvaise gestion de cette affaire réprimée dans la violence suite à la mort du ministre susnommé qui est à prendre en compte. De même, la prétendue humiliation du Derdei ayant entraîné l'émigration massive des Toubou vers la Libye en 1969 pour rejoindre les rebelles ne serait pas pour autant dramatique si seulement, un travail d'éducation et de sensibilisation de la population locale aux nouvelles valeurs de la République, à savoir l'égalité entre citoyens et la soumission à l'autorité de l'État avait été entrepris.

En outre, il existerait un lien idéologique entre les responsables de l'UNT et le Front national de libération (FLN) algérien ainsi que l'Union des populations du Cameroun (UPC). La stratégie de lutte de l'UNT a été calquée sur celle de FLN en lutte ouverte avec la France pour l'indépendance d'Algérie et « (...) la période de 1958-1966 a bien été la période d'incubation et de maintien, à l'UNT, de l'idée d'organiser une rébellion contre le pouvoir PPT-RDA, responsable d'avoir maintenu le lien avec la France » (R. Buitenhuis) S'agissant de remarques générales sur le mouvement, les chercheurs s'accordent pour reconnaître son côté révolutionnaire mais aussi son côté anti-sudistes : « Le Frolinat, de sa création en juin 1966 à son accession au pouvoir en juin 1979, a toujours eu deux forces : celle d'un mouvement révolutionnaire authentique qui s'exprime dans le programme d'Ibrahim Abatcha (...) ; celle d'une coalition des forces régionalistes et parfois religieuses (c'est-à-dire musulmanes) représentant le Nord-Tchad et un seul » (Buijtensuis, 1984 : 28).

C'est en ce sens que les combattants du Frolinat se situent d'abord en tant que Nordistes et musulmans contre le régime imposé par le Sud. Sur le plan national, la lutte contre les rebelles et la nécessité pour Ngarta de garder la main sur l'appareil étatique l'entraînent dans un enlisement politique notoire. Il continue à durcir les mesures restrictives de liberté civile et politique, en humiliant publiquement certains hauts cadres. Il emprunte à Mobutu du Zaïre sa politique d'authenticité par la création, en lieu et place du PPT-RDA, du Mouvement National pour la révolution culturelle et sociale (MNRCS).

Ce mouvement fut rejeté massivement par les Tchadiens à cause surtout de son caractère ethnocentriste. En plus de son outrecuidance anti-française, à travers la rebaptisation des édifices publics, des villes et même des noms à connotation occidentale, le MNRCS visait à réunir les

Tchadiens dans un mouvement d'ensemble voué au culte de la personne du président par l'institutionnalisation forcée du Ndo, rite initiatique de pays sara. La rupture de relations diplomatiques avec Israël sera suivie par l'ouverture du Tchad au monde arabe. Ainsi le Tchad intègre l'Organisation de la conférence islamique (OCI). A la faveur de cette intégration, le Royaume d'Arabie Saoudite, à la faveur d'une visite officielle du Roi Fayçal, signe avec Tombalbaye la construction de la grande mosquée de N'Djaména (ATP[ Agence Tchadienne de Presse] n°4174 du 27 janvier 1978). En 1972, les Toubou sous l'incitation de la Libye qui avait une visée expansionniste au Tchad, créent la 2ème armée, devenue Force armée populaire (FAP) par la suite.

C'est dans ce cadre que sera enlevé la paléontologue française Françoise Claustre qui resta dans les grottes rebelles pendant trente-deux mois. Ce qui contribue à internationaliser le mouvement et à l'imposer comme acteur principal de l'opposition tchadienne.

Le 13 avril 1975, un coup d'État militaire mit fin tragiquement au régime de Tombalbaye, en occasionnant l'arrivée des militaires à la tête de l'État. Ceux-ci mirent en place le Conseil supérieur militaire (CSM) dont la direction échet au général Félix Malloum Ngakoutou Béhidi. Ce coup, en même temps qu'il mit fin à la dérive totalitaire de Tombalbaye, permettra une réorganisation de la rébellion dans le Centre-Est et au Nord.

Ce fut donc le moment durant lequel le conflit tout en se divisant en guerre de tendances, ouvrit la voie à tous ceux qui rêvaient à une condition de vie meilleure. La révolution devint dès lors une carrière fertile. Ce que l'on n'a pas souvent dit sur la permanence de la violence politique et militaire au Tchad, c'est l'attrait que les armes ont sur les individus, sur ceux qui habitent dans la zone septentrionale, berceau des conflits armés au Tchad : « (...) La carrière de *Suwaari* ou celui de révolutionnaire contre l'ordre établi des non-musulmans, blancs et noirs et les éléments « traîtres » de leur communauté » était la motivation principale des cadres subalternes du Frolinat, Car intégrer la révolution prônée par le Frolinat est en soi accéder à un important statut social, « du point de vue matériel, du point des perspectives d'avenir et du point de vue de la dignité personnelle » (P. Doornbos, 1982 : 7).

Une propagande sera menée par les différentes tendances pour provoquer un tel engouement chez les jeunes. Un témoin important rapporte : « Psychologiquement, la campagne lancée depuis 1966 par le Frolinat sur le pouvoir qualifié de sudiste, dirigé par Tombalbaye, à qui a succédé Malloum, ne peut que préparer le terrain à une action de ce genre, même quand celle-ci est mue par des motivations tout à fait particulières, clientélistes et groupusculaires. Aussi, c'est le moment de préciser à la décharge de tous que même si quelques rares dirigeants entretenaient l'amalgame puisqu'il devait servir leurs objectifs, pour le commun des mortels, la lutte est menée contre un pouvoir qui ne fait pas suffisamment de place aux musulmans et non contre les Tchadiens non musulmans » (M.D. Khitir, 2000 : 3).

En effet, pour une population qui a été de fait exclue du circuit normal de la professionnalisation au sein de l'administration dont confère la scolarisation française, brasser le métier des armes, sous sa forme rebelle, permet de brûler les étapes pour posséder un capital économique, social, voire plus. Il existe même une expression courante qui explique parfaitement cela. Pour un combattant-militaire issu du Frolinat, « un homme, c'est celui qui a le grade de colonel, qui a une voiture Landcruiser et qui dispose d'un pistolet. » Celui qui est dépourvu de cela fait partie de « la population *sakit* », autrement dit un individu veule et sans importance. Avoir ainsi un tel statut fait du récipiendaire « *hakouma* », c'est-à-dire le gouvernement, sinon l'État. Et cet État personnifié en la personne du combattant-militaire est un chèque à blanc qui couvre toutes les exactions et meurtres les plus odieux. L'on comprend aussi pourquoi l'analphabétisme caractérise l'Armée Nationale Tchadienne (ANT) depuis l'avènement des régimes issus du Frolinat. Si avec les armes on a le droit de vie ou de mort sur un cadre formé dans la plus grande université au monde, à quoi bon s'évertuer à étudier ?

Les FAN (Forces armées du nord) de Habré, après la rupture avec Goukouni, se retirent du Tibesti vers le Soudan en 1977 où elles bénéficièrent d'un appui important auprès des autorités de ce pays, mais aussi le recrutement des combattants parmi des populations Massalit, Zaghawa, etc. La cause principale de rivalité entre ces deux hommes aurait été le rapprochement obligeant avec la Libye : « L'armée libyenne occupe depuis 1973 déjà la bande d'Aouzou, à laquelle se sont ajoutées les unités venues porter mains fortes au Frolinat dans sa conquête de Faya en février 1978 et qui se trouvent piégées dans les affrontements tribaux entre Frolinat. Dans le Lac-Tchad, la 3ème armée, peu équipée et numériquement faible, bénéficiant de quelques sympathies nigérianes, s'empare de plusieurs îles et menace la ville de Bol jusqu'à l'axe Massakory. Au Sud-Ouest du Ouaddaï, le Volcan harcèle les Fan et les FAT (Forces armées tchadiennes) qui se surveillent à Abéché" (M. D. Khitir, 2000 : 2). De même, les démêlés entre Abba Sidick et Mohammed El Baghabani en juin furent soldés par la création par ce dernier de l'armée Volcan dont Mahamat Açyl en prit le flambeau en juin 1977. C'est sous son action et avec l'appui de la Libye que s'effectua la mutation du Volcan en Commandement de direction et de redressement en 1979.

La première grande offensive du Frolinat contre les forces gouvernementales eurent lieu en juin 1977, avec l'appui logistique et financier remarquable des Etats-Unis. Ces attaques eurent lieu dans les postes de Bardaï, de Zouar et Kirdimi dans le massif du Tibesti sous le commandement des Fap de Goukouni. Cette victoire a occasionné le ralliement avec les Forces populaires de libération (FPL) dirigées par Mahamat Abba et Malloum Boucar. La perte des postes de Faya-Largeau le 18 juin 1978, puis de Fada et d'Ounianga dans l'Ennedi, avec l'aide de la Libye, scellera les débuts de négociation en vue de l'Accord dit de Karthoum en 1978 avec l'appui des autorités soudanaises. C'est à la faveur de cet accord que Hissein Habré est nommé Premier ministre (PM) en août 1978 avec la signature de la Charte fondamentale. Il faut ici souligner la

naïveté de Malloum qui croyait à la modération et à la réconciliation (d'où son opposition à l'envie de découdre de ses faucons dont Kamougué).

Ce qui n'est pas le cas pour Habré dont il importe ici de mettre en exergue le caractère versatile mais surtout sa soif du pouvoir : « En peu de mots, le programme du Frolinat qu'il a récupéré tient en la revanche du Nord sur le Sud. Comme pour rendre les choses plus claires pour tout le monde, il dénomme d'ailleurs le mouvement qu'il dirige FAN (Force Armée du Nord). Cette référence explicite ne se démentira plus. Même si pour le besoin de l'habillage étatique la milice fanatique après incorporation des supplétifs du Sud et du Centre prendra le nom de FANT (Forces armées nationales tchadiennes). Sa mission constante, casser du sudiste. Au Nord contre les Libyens en les mettant en premières lignes ou en les pourchassant comme des bêtes sauvages dans les campagnes du Sud » (Lop Fota, 2000 : 8). En effet, Habré, dès son retour de France où il était parti faire des études de sciences politiques, était nommé Préfet dans l'administration tchadienne. Au moment de la révolte du Frolinat, en tant que cadre nordiste, il a été envoyé par Tombalbaye négocier avec Abba Sidick. Abba Sidick était exilé à Alger. La rencontre avec les frères musulmans lui a donné l'occasion pour trahir le gouvernement et prendre le maquis. Ensuite, voyant le côté panarabe du FROLINAT de Abba Sidick, il trahit celui pour regagner Goukouni Weddeye qui venait de créer les FAP. Il trahit à son tour Goukouni, en emportant, semble-t-il, ses butins de guerre. Avec la création des Fan, il acquit une certaine audience. Ce qui lui a permis de signer un accord avec le CSM ; accord qu'il trahira de la façon la plus sanglante.

Le CSM voulait définitivement finir avec la crise de l'État. Une tentative de réconciliation, souhaitée et encouragée par le général Malloum, a été envisagée avec Goukoun mais celui-ci ne parvint pas à se départir de sa rancune contre Habré qu'il considère comme un traître à la cause du Frolinat. Très vite, une dissension profonde naît entre le Pm et son président. Depuis 1978, c'est-à-dire quelques mois après l'arrivée de Habré, il n'y a plus eu de conseil ministériel. Les Tchadiens participent en spectateurs à la déconfiture d'un gouvernement divisé : refus des partisans de Habré de présenter de vœux du nouvel an de 1979 au président.

Celui-ci réagit en arrachant le passeport du Secrétaire d'État aux affaires étrangères devant se rendre en mission sous ordre du PM. Arrestation du Commissaire ayant exécuté l'ordre du PR par la PM, etc. Devant tout cela la France est restée observatrice et pensait déjà « au lâchage du Sud » (B. Lanne, 1984 : 79). Habré coïncé à N'Djaména où tout lui est hostile (le gouvernement, la gendarmerie, la population indifférente, blocage dans les négociations, etc.) « a pris les décisions suivantes : recruter massivement dans le milieu des cadres musulmans en promettant des postes juteux de l'administration détenus par les sudistes depuis l'indépendance du pays, constituer des comités de soutien dans des quartiers pour circuler un mot d'ordre précis : l'injustice dont les musulmans sont victimes et la nécessité pour ceux-là d'entrer dans leur droit quel que soit le prix à payer. Pour cela, [il lui fallait], tous les vendredi, changer de mosquée en mosquée : le Pm doit faire une apparition spectaculaire pour montrer l'intérêt qu'il porte à la

cause de la communauté musulmane. Enfin, [il lui fallait aussi] sortir le rempart redoutable qu'est l'arme de l'islam. Là, les langues des imams se sont déliées, demandant aux fidèles de soutenir le PM dans ses justes revendications face au général Malloum » (M.D Khitir, 2000 : 3).

Cette thèse est soutenue par d'autres témoignages dont celui de Gali Ngothé Gata (1985 : 177), un ancien du Frolinat puis des Fan : « Lorsque Hissein a été nommé Pm, il déclarait à la grande mosquée de N'Djaména qu'avec lui aucun nordiste, aucun musulman ne baisserait la tête devant un sudiste, qu'il les représentait et que la lutte irait jusqu'au bout. La foule applaudit et le lendemain le muezzin appelait à la guerre sainte. » La tournure ethnique et religieuse de la crise tchadienne éclata donc lors des événements du 12 février 1979. Ce qui a été considéré par certains comme la rupture du consensus national. Les dissensions entre Goukouni et Habré seront aplanies le temps d'une alliance objective entre les belligérants visant à prendre solidement pied dans la capitale en y chassant l'Armée nationale. En l'espace de deux mois, les ressortissants du Sud subirent un génocide en règle du Frolinat réconcilié.

Repliés dans leurs régions, sous la férule de Kamougué dans le cadre du Comité permanent, les Sudistes organisent la résistance. Cela leur a permis de peser sur les négociations de plusieurs conférences de réconciliation organisées sous l'égide des pays limitrophes pour amener les frères tchadiens à s'entendre et mettre fin à la folie meurtrière qui embrasait entièrement leur pays. Ces conférences ont eu lieu presque un mois après les massacres de N'Djaména. Il s'agit de conférences de Kano I de mars 1979, de Kano II d'avril de la même année au cours de laquelle la présidence fut confiée pour trois mois à Lol Mahamat Choua, alors maire de la ville de N'Djaména. La troisième fut celle de Lagos au mois d'août. De ces conférences sera issu le Gouvernement d'Union Nationale du Tchad (GUNT), confié à Goukouni Weddeye.

## **2. Enlèvement de la violence politique à travers les régimes issus du FROLINAT**

La République naissante sous Tombalbaye, se situant certes à une période de virginité politique, sinon d'une expérience nouvelle de l'autogouvernement, a été confrontée aux contestations, dont la plus déterminante est la résultante d'une accumulation de frustrations. Le Frolinat a su canaliser ces contestations pour en faire un instrument de ralliement politique. L'argument central trouvé étant la marginalisation des musulmans nordistes, modernistes et ayant connu une expérience de la centralisation du pouvoir à travers les différents royaumes par les chrétiens sudistes, anarchiques et acéphales, incultes de toute hiérarchie politique.

Cette thèse a été développée par certains colons tchadianistes (pour ne pas dire africanistes) et qui étaient fascinés plus par l'histoire politique de la partie Nord du Tchad que par celle du Sud. Pour remarque, nous pouvons noter la connotation réductionniste et péjorative de cette thèse, en ce sens qu'elle établit un jugement de valeur entre deux systèmes politiques totalement opposés, l'un hiérarchisé et abrité par un environnement d'hostilité et de précarité, d'où l'effort vers plus de

centralisation de pouvoir, et l'autre assis dans un contexte d'abondance où l'écotone procure une certaine protection et où par conséquent il s'avère difficile d'avoir le contrôle sur une grande surface et sur les hommes, beaucoup plus libres par rapport à la pression du groupe. D'autres externalités aidant, ces contestations en chaîne et concomitamment coproduites par le revers de pouvoir, conduisirent au coup d'État du 13 avril 1975. Et celui-ci d'ailleurs n'a pu empêcher l'embrassement de la République. D'où la difficile cohabitation et l'impossibilité d'une stratégie de convergence nationale à même de circonvenir aux turpitudes du Frolinat. L'intermède du gouvernement militaire et celui issu des consensus, à savoir le Gunt, qui ont en fait hérité de l'instabilité des premières heures n'ont fait que renforcer au Tchad la dynamique de la force. Le peu de cadres qu'on pourrait encore interroger se voyaient à qui mieux-mieux un destin national.

En mars 1980, a lieu ce que l'on a appelé la deuxième bataille de N'Djaména opposant Habré (aidé par les Français) à Weddeye. Le déséquilibre des FAP de Weddeye le contraint à faire appel à la Libye pour l'aider à chasser Habré de la capitale. Cette aide fut décisive et lui permit de sauver provisoirement son pouvoir. La Libye se retira du Tchad en novembre 1981. Du 20 au 23 avril 1981 se tint à N'Djaména un Séminaire des cadres pour essayer de recoudre le pays et passer à autre chose. Mais la participation à ce séminaire est inégale : « Les délégués du Nord étaient plus des combattants [analphabètes] que des cadres. Certains demandèrent l'application du programme de Frolinat du 22 juin 1966, le drapeau du Frolinat, une démocratie islamique avec des comités populaires [la libyenne] » (B. Lanne, 1984 : 33). Lanne note à la suite que Goukouni a été incapable de reconstituer l'État et « l'impéritie, le gaspillage et l'inertie régnaient avec la mesquinerie » (ibid., p.37).

L'avènement de l'UNIR, malgré son côté macabre, a subi la même dynamique, avec de surcroît l'interférence internationale tous azimuts. C'est le retour du grand Nord mais aussi celui de la médiocrité. Habré est arrivé à N'Djaména le 07 juin 1982 après avoir obtenu le soutien stratégique de la France, des États-Unis mais surtout le ralliement du Conseil démocratique révolutionnaire de Mahamat Açyl.

De septembre 1982 à septembre 1983, une campagne d'humiliation et de pénitence sera entreprise dans le Sud avec une violence inhabituelle. Les villes et les villages du Sud seront livrés à la répression aveugle des frères Itno, en l'occurrence Brahim Mahamat et Idriss Deby. En 1984, Hissein Habré, dans le souci d'un recentrage de pouvoir, décide de la création le 22 juin d'un appareil idéologique, à savoir l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution (UNIR). L'article 5 des statuts de l'UNIR stigmatise le tribalisme, le sectarisme, le régionalisme et le fanatisme. Ce qui est en fait un moyen trouvé pour éliminer les poches de rébellions du Sud. Le tandem Itno se livre à ce que la mémoire collective au Sud appelle « septembre noir », mois au cours duquel, une campagne de terres brûlées sera systématiquement appliquée. Le régime de Habré qui a utilisé de façon puérile l'arme répressive de l'État est encore en procès. Il lui est reproché le massacre de près de quarante mille Tchadiens, ce qui est un euphémisme. Même s'il

a été chassé par un de ses lieutenants, le général Idriss Deby en décembre 1990, comme nous en faisons l'analyse, l'ombre de Habré, partant du Frolinat plane encore.

### **3. Lueurs et malheurs de la démocratie : entre exacerbation de la violence et clientélisme politique d'un État "crisocrate"**

L'arrivée du MPS en 1990 se situe dans un environnement totalement différencié. Il ne s'agit pas seulement de l'ouverture démocratique de la Baule, mais bien d'une maturation de l'opinion publique et d'une prise de conscience, de plus en plus accrue, de la fraternité humaine. Cela est davantage lié au développement des moyens de communication, cette fameuse planétarisation, qui malgré les reproches qu'on peut légitimement lui adresser, a permis la densification du progrès intellectuel et une massification de la connaissance humaine. Dans un tel contexte, paradoxalement, le MPS a eu le bénéfice du doute de la part des populations tchadiennes qui aspiraient à la liberté et à la gouvernance de leur destin. C'est pourquoi, il serait difficile d'associer la ferveur des Tchadiens pour la démocratie au discours grandiloquent du 04 décembre 1990.

Plusieurs théories ont été avancées pour expliquer les raisons pour lesquelles les Tchadiens ont éprouvé le besoin de recourir aux armes pour régler leurs différends. Il y a ceux qui estiment que c'est le fonctionnement du pouvoir qui serait en cause et aurait incité les groupes dissidents à utiliser cette voie. Certains pensent que c'est plutôt la soif du pouvoir qui serait en cause. Le groupe qui parvient au pouvoir entend assurer « son monopole absolu sur les ressources d'État et sa prévarication sans fond, son incapacité à remettre en cause le système milicien qui sert de substrats sociologiques à la permanence des groupes armés par une véritable politique de démobilisation et de constitution d'une armée nationale, l'impunité totale de ses membres, etc. » (Anonyme, 2006 : 8).

Comme nous venons de voir, plusieurs causes peuvent être identifiées : la soif du pouvoir, le pouvoir comme source d'enrichissement, le rôle de la colonisation dans la transmission du pouvoir aux autorités de la jeune République

Au temps du MPS, la dynamique de pouvoir s'est déclinée sur trois registres identifiables: des contestations des rues sévèrement réprimées, de 1992 à l'orée de 2000. Celles-ci sont plus l'œuvre des étudiants et élèves ou de la société civile pour des raisons de survie, plus qu'une contestation effective du système. L'opposition démocratique réclamait une plus grande transparence dans les jeux démocratiques. Enfin, la violence armée naissait de partout, apportant la désolation dans les campagnes et villes du Tchad. La violence armée au Tchad est davantage l'œuvre des ressortissants du BET (Borkou Ennedi Tibesti), et plus récemment ceux de l'Est du Tchad (Tama). Tout se passe comme si c'est seulement à eux que devrait revenir la charge de



gérer le pays. Chaque communauté caresse le rêve secret d'accéder au pouvoir suprême. Tous ces mouvements qu'on peut nommer de réajustement systémique qui avaient certainement pour objectif de mettre la démocratie balbutiante sur les rails, en tout cas, n'ont pas permis une refonte en profondeur; au contraire, comme tout système par ailleurs, ils lui ont permis de s'affirmer encore plus, en s'accaparant du pouvoir à la périphérie. En d'autres termes, la médiocratie atteint le noyau du pouvoir, les cadres ne se recrutant plus selon la compétence mais d'après la logique partisane ou d'excès de zèle laudatif pour le prince ou encore certaines accointances groupales.

*La famine stratégique* (refus de promotion au sein de l'appareil étatique) imposée à certains leaders politiques les a conduits à des alliances ignominieuses, avec les résultats que nous connaissons: le renforcement du régime et le règne de l'arrogance du MPS ; l'investissement du système d'État par des individus soucieux de préserver leurs intérêts plus que le bien-être de leur peuple; délitement de l'administration publique, devenue une vache à lait pour les prébendiers du régime, etc. Résultats des courses: les populations tchadiennes, dans leur grande majorité n'ont plus foi dans les consultations électorales qui n'apportent guère le changement escompté; l'administration publique est délaissée par des cadres qualifiés au profit du privé; une inimitié s'est installée entre diverses catégories sociales ; pire, l'insatisfaction atteint la famille régnante, le saint des saints du pouvoir tchadien.

Les témoignages que l'on peut retenir sur les différents régimes tchadiens donnent du Frolinat un bilan bien mince. Mis à part le fait qu'il ait favorisé l'enrichissement de quelques familles proches de ces régimes, on pourrait leur reconnaître comme caractéristique commune la perte du sentiment national mais surtout de la citoyenneté. C'est sous ces régimes que de plus en plus de Tchadiens se distinguent en fonction de leur appartenance religieuse et ethnico-politique. Depuis lors, contrairement à l'optimisme de bon aloi de certains qui pensaient déceler aux horizons de 1984 un État tchadien retrouvé, il est facile d'opposer un argument anthropologique qui est celui du territoire comme identité première de l'individu, ce par quoi il se saisit le mieux. En d'autres termes, en faisant fi des débats conceptuels, la citoyenneté est ce qui plante, enracine l'individu et marque son attachement à un pays. Ceci est le fruit d'un consensus continu et perpétuellement renouvelé. Or depuis longtemps, les Tchadiens vivent en étrangers sur leur territoire, domaine conquis du dominant.

D'une certaine manière, la razzia d'antan s'est modernisée pour prendre la forme d'un dirigisme clanique dont le but ultime est la captation de rentes financières nationales. Ainsi, on place des hommes de mains dans des structures ou institutions avec mission d'accéder aux ressources financières et les orienter tout naturellement loin du trésor public. Il en est pareil des douanes, de transit, de la contrebande et de commerce au long cours qui relèvent du ressort exclusif d'un groupe spécifique. A contrario de la razzia où les rentes sont constituées d'esclaves, ici c'est l'investissement et la perversion de l'administration au service exclusif des intérêts particuliers. Quelques services publics qui semblent être assurés comme la santé, l'armée, l'école, etc., les

sont uniquement pour donner l'illusion de la réalité du pouvoir d'État : « Le multipartisme existe, les institutions démocratiques ont été vidées largement de leurs sens. Les élections de 1994 et 1997 furent caractérisées par des fraudes et celles de 2001 et 2002 tournèrent à la farce. [...]. Une remise à plat du contrat social aurait réduit le pouvoir des groupes dominants et ouvert un processus politique incontournable par Deby », estime le récent de International crisis group (ICG) [2006 : 3]. Cependant, il importe de souligner que toutes ces dynamiques "frolinatistes" doivent être contextualisées dans le temps: le régime de Habré a été une dictature diffuse et celui de Deby une démocrature sous tutelle française, dans laquelle l'État, d'une certaine manière, s'est vidé de sa substance pour devenir un outil de répression et d'accaparement du pouvoir politique.

Pour moi donc, ce n'est pas le nombre impressionnant des partis politiques reconnus (plus de 150 dont la grande partie est massivement ralliée ou fondue dans le parti au pouvoir, formant la majorité présidentielle), ni la tenue régulièrement des élections (1996, 2001, 2006 et 2011) qui fait l'enjeu de pouvoir au Tchad. Ces élections ne sont que l'habillage politique ; ce qui importe c'est comment parvenir à une alterne pacifique au pouvoir. Or la logique actuelle du pour (modification continuelle de la constitution, enrichissement éhonté des proches du pouvoir, privatisation de l'Etat, etc.) rend cette hypothèse ardue. On n'est qu'en train de remettre à demain les occasions et le peuple s'en lasse.

## V. Relations Etat-Société civile au Tchad

Tout de suite, il faut noter qu'au Tchad, il existe faiblesse de cadres de rencontre, d'échange et de discussion formels entre Société Civile et partis politiques pour l'analyse commune des questions de société. Les espaces qui existent sont souvent suscités par les partenaires au développement. Il semble exister, au niveau politique, une muraille des préjugés entre sphères politiques et civiles, entraînant une exclusion réciproque et une accusation récurrente de partialité et de positionnement intéressé. Cette attitude improductive fragilise les rapports entre les deux entités. Cette difficile lecture de relation formelle Organisations de la Société Civile/Gouvernement se ressent dans la façon dont sont organisés les rapports entre les différentes entités socioculturelles du pays.

De par la provenance régionale de leurs dirigeants, elles sont souvent considérées comme des organisations relevant de l'opposition politique. Il est facile de faire ce constat, à savoir que les O.S.C. au Tchad sont un domaine largement monopolisé par les sudistes. Par contre, les organisations à caractères islamiques, c'est-à-dire celles dominées par les "nordistes", sont presque invisibles dans les structures faïtières des O.S.C. On ne les remarque pas non plus dans les manifestations d'intérêt général comme c'est le cas pour les organisations de défense des droits de l'homme, par exemple. Elles ne dénoncent guère la politique du gouvernement et se confinent à des revendications d'ordre identitaire. De manière inconsciente peut-être, les relations entre Tchadiens semblent s'organiser sur la base de la dialectique Nord/Sud, Musulmans/Chrétiens, cela que ce soit dans l'administration publique, les écoles, sur les marchés ou dans la vie de tous les jours. Ces faits d'ordre historique, culturel et politique, par combinaison, ont fini par rejaillir dans la formation des O.S.C. et les handicapent sérieusement.

Au plan historique et culturel, les Tchadiens du Nord et du Sud n'ont pas le même rapport à l'Etat, de la colonisation à nos jours, D'où la méfiance devant la configuration actuelle des O.S.C. Depuis 1994, il y a une rupture entre les O.S.C. et le gouvernement : toute proposition émanant des O.S.C. est systématiquement considérée comme ourdie par l'opposition politique. De ce fait, elle est tuée dans l'œuf.

En définitive, les O.S.C. tchadiennes sont à repenser. Pour B. I. Haggar (2002 : 22), elles sont très dangereuses pour le peuple car « les soi-disant défenseurs des valeurs humaines ont atteint leur objectif, à savoir, rendre les Tchadiens amnésiques ou sensibles aux seuls aspects négatifs de leur propre histoire. On leur a inculqué comme un sentiment de culpabilité paralysante et honteuse. » Elles doivent reconquérir les Tchadiens dans leur totalité et prendre de plus en plus de distance avec les revendications des partis politiques. Sinon, elles seront l'ombre d'elles-mêmes : considérées par les musulmans comme un instrument politique investi par les sudistes pour la reconquête d'un pouvoir perdu, au lieu d'être un quatrième pouvoir bénéfique au Tchad dans son ensemble.

## 1. Un problème de définition

S'il est courant d'entendre tout le monde parler de la société civile, il est rare que l'on s'entende sur le sens qu'elle revêt. Définir rapidement la société civile comme une association organisée d'individus en vue de la réalisation de l'intérêt général est une solution de facilité, car ainsi entendu la société civile est l'expression d'une opposition entre sphère publique (c'est-à-dire la société politiquement organisée qui est l'État) et, son contraire, la sphère privée (c'est-à-dire la société organisée en dehors de l'État). Certains auteurs ont même vu dans la société civile l'affleurement de l'ancrage étatique (Lisette Jalbert, 1992). Le nomadisme sémantique du concept traduit le fait que l'expression société civile est bien une notion politique, se caractérisant par l'absence d'unité de signification et par le fait qu'elle ne puisse fonctionner seule.

La distinction entre les concepts de communauté politique et de société civile se fonde sur la distinction entre les sphères publique et privée de la vie sociale, distinction qui se trouve au fondement même de notre modernité, caractérisé par l'apparition de la société bourgeoise. Ainsi, l'existence d'une communauté politique, qui se manifeste dans la sphère publique politique, permet de se prémunir de l'usage arbitraire du pouvoir étatique, tout en garantissant l'existence d'une sphère privée où peut se développer la société civile. La société civile est ici la société des citoyens s'organisant dans la sphère privée pour défendre des intérêts généraux. En ce sens, la société civile est une société d'individus égaux qui, parce que propriétaires d'eux-mêmes, se départissent volontairement d'une partie de leur autonomie pour stabiliser leur sociabilité et assurer le respect de l'intérêt général.

On peut retenir que la société civile est ce faisceau d'organisations appartenant à la sphère privée, volontaires, citoyennes, à but non lucratif, ayant des objectifs précis de développement, servant les intérêts d'une communauté donnée, avec la participation constante de celle-ci, autonomes vis-à-vis de l'État et ni inféodée à des partis politiques ou des confessions ou congrégations religieuses. Autrement dit, ce que l'on nomme organisation de la société civile relève, dans son intention, de l'action civile, non politique, ne visant pas la prise du pouvoir politique de l'État ou dans l'État mais davantage à l'amélioration d'une situation sociale bien identifiée.

La société civile défend soit des valeurs (l'esthétique, le sentiment, le rêve, le passé, la communauté, la nation, etc.), soit de catégories des faits (âge, appartenance territoriale, caractéristiques ethniques, sexuelles, les reproductions culturelles, etc.). Elle prend aussi en compte des catégories socioprofessionnelles (opérateurs économiques, syndicats, métier libéral type avocat, médecins) : « La société civile est chimérique, c'est sa force et sa faiblesse. C'est ce caractère multiforme qui en fait le rempart le plus puissant contre le totalitarisme et qui permet sa

continuelle renaissance quand (...) le pouvoir utilise tous ses attributs pour la séduire, l'uniformiser. C'est ce même polymorphisme qui empêche la chimère de faire valoir un front uni, éventuellement capable de proposer un contre-modèle de société susceptible de lutter à égale force contre le bloc hégémonique. Insaisissable elle l'est tout autant pour le pouvoir que pour les groupes qui luttent contre lui. C'est pourquoi d'ailleurs elle est le terrain de prédilection de la démocratie » (Joseph Yvon Theriault, 1985 : 8-20).

La société civile présente donc deux caractéristiques :

- La première est d'échapper à l'État (ce qui ne veut pas dire qu'elle soit apolitique). Elle occuperait donc le domaine de la vie de la Cité où le souverain n'exerce pas son autorité, n'interdit pas, ne sanctionne pas... Un domaine où les individus suivent leurs propres normes, et non celles de la Loi, se rassemblent suivant leurs croyances ou leurs affinités, recherchent des fins diverses (qui peuvent aller du salut de leur âme ou de la planète à la demande de distraction ou à la défense d'intérêts pécuniaires). Bref, la société civile se définit négativement : elle est l'espace où la volonté générale (en principe formée démocratiquement, connue par le vote, exprimée par l'obligation législative, mise en œuvre par l'exécutif et sanctionnée par le juge) laisse le loisir à chacun de poursuivre ses objectifs à plusieurs, avec ses parents, ses amis, ou ceux qui partagent les mêmes goûts, désirs ou idéaux.

- Second caractère : la société civile est une abstraction que nous ne pouvons connaître qu'à travers des médiations. Elle n'a pas de siège ou de constitution, de début ou de fin d'activité : elle englobe l'ensemble de nos relations avec autrui.

Or, il n'y a que deux façons de faire redescendre la société civile du ciel des idées pures. Soit on considère, à la façon des sondages, que des individus, choisis en fonction de leur âge, de leur sexe, de leur profession... sont représentatifs et que cette partie peut exprimer le tout. Ils peuvent exprimer d'une part ce que sont « les gens » dans leur diversité et d'autre part leur volonté (leurs demandes, leurs revendications, leurs espoirs...). Cette volonté serait déformée par le processus de l'élection, par la classe politique, par les élites... Pareille logique est celle de la démocratie participative ou d'opinion. L'autre réponse suppose l'idée que la société civile s'incarne dans des organisations à base volontaire représentant chacun une des composantes, culturelle, religieuse, sociale de la vie commune. Face à la légitimité politique qui résulte de l'élection et de la consultation du peuple suivant des procédures bien précises, il y aurait une légitimité liée à l'action altruiste, à la noblesse de buts ou simplement à la prise en compte des demandes d'une fraction de la société et à sa participation par le biais d'associations, collectifs, syndicats.

## **2. Archéologie de la société civile au Tchad**

La dynamique de la société civile tchadienne n'est que le reflet de l'histoire politique du pays. Les avancées et les reculs du pays produisent un effet d'entraînement sur l'action citoyenne. La commande qui nous a été faite fixe la césure temporelle de nos propos à 1960, c'est-à-dire en réalité à une période où il y a très peu de choses à souligner. Très vite avec l'accession du pays à l'indépendance, trois ans à peine ont suffi pour sceller le sort du multipartisme et installé durablement la société dans le monopartisme. Or il est indéniable qu'avant l'indépendance, il existait une effervescence du mouvement de la société civile, calquée sur le modèle de la métropole. En absence d'un véritable tissu économique et intellectuel au Tchad, le gros de cadres de l'administration était constitué des ressortissants de la Fédération.

D'ailleurs ce sont ces syndicats et autres regroupements citoyens qui ont inspiré les premiers partis politiques et ouvert la voie aux revendications indépendantistes. Ironiquement, les indépendances acquises ont plutôt étouffé cet élan citoyen vers la préservation des droits et des acquis démocratiques. Malgré les coups d'État militaires et l'arrivée au pouvoir des combattants du Frolinat, une méfiance systématique du politique a été observée vis-à-vis de ces regroupements. Ainsi, le registre du Ministère de l'Intérieur du 02 décembre 1962 au 02 octobre 1990, montre que 92 associations seulement ont obtenu leur autorisation de fonctionner.

En effet, sous les régimes de parti unique, tout regroupement était considéré comme une menace et de ce fait interdit. Toutefois, cela ne concernait pas les Ong de développement ou à base humanitaire. De même, les Ong internationales de droits tchadiens pouvaient exercer leurs activités du moment que celles-ci ne touchaient pas explicitement à la sphère politique ou ne visaient pas le contrôle de la masse ou les droits humains en tant que tels.

A partir de 1986, l'ordonnance n°027/Pr/85 du 28 octobre 1985 et son décret d'application n° 677/Pr/Mprn/85 autorisent les regroupements citoyens sous la bannière du parti unique. C'est ainsi que divers mouvements corporatistes vont naître, tous affiliés à l'Unir comme le Rassemblement des Jeunes de l'Unir (Rajeunir), l'Union Nationale des Commerçants du Tchad (Unacot), l'Organisation des Femmes de l'Unir (Ofunir.), etc. Bref, les années de plomb ont davantage atomisé l'action citoyenne et condensé un certain mépris pour la divergence des opinions. Véritablement la volonté d'uniformiser la pensée a détourné le regard de l'éthique de la discussion.

C'est à partir de 1990, avec l'avènement de la démocratie pluraliste que l'on assistera à une éclosion de la société civile. Le nombre des organisations de la société civile a été multiplié par 10 : « Cette seconde période caractéristique est marquée par l'émergence d'associations de défense et de promotion de droits de l'homme, de coopératives, de syndicats indépendants, des partis politiques, d'organisations de base, d'associations de développement urbain, d'unions/fédérations/réseaux d'associations à caractère économique » (R.Toriaïra, 2002).

Cette période coïncide avec la création des structures comme la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH), l'Association tchadienne ou la promotion et la défense des droits de l'homme

(ATPDH), Tchad non-violence, (TNV), Association tchadienne pour la non-violence (ATNV), Jeunesse anti-clivage (AJAC), Commission nationale justice et paix (CNJP), Cellule de liaison des associations féminines (CELIAF), Association pour l'appui aux initiatives locales pour le développement (ASSAILD), Association pour la promotion des Libertés fondamentales au Tchad (APLFT), etc. Au gré des opportunités et d'humeurs de ses leaders, il y a eu regroupement, éclatement ou réformation de ces organisations en coalition d'intérêts divers autour des thématiques de la paix, de la réconciliation nationale, de la citoyenneté, de la transparence électorale, de la transparence dans les industries extractives, de la défense d'intérêts communautaires, etc. C'est le cas de l'Initiative paix et réconciliation (IPR), de la Coalition tchadienne publiez ce que vous gagnez, publiez ce que vous payez (PWYP), des Commissions permanentes pétroles (CPPN, CPPL, RESAP, EPOZOP, etc.)...

Il faut cependant observer que 92% de ces organisations évoluaient dans les grands centres urbains et donc l'affaire des élites urbaines. L'on a également observé que ces organisations étaient monopolisées par les ressortissants d'une partie du pays ; ce qui a contribué de les discréditer du moment où certains y ont vu une certaine revanche. Toutes les façons, il faut dire que l'émergence de ces structures avec les discours qu'elles servaient alors, il était difficile de n'y pas lire un facteur idéologique de mobilisation sociale.

Le retour de la société civile est historiquement lié aux mouvements de dissidents de l'Europe de l'Est dès la fin des années 70. Vaclav Havel dans son ouvrage « Le pouvoir des sans-pouvoir » exalte le réveil de la société civile : dans les sociétés post-totalitaires nées de l'effondrement du communisme, il faudra, dit-il, que surgissent de nouvelles structures, des associations civiques et citoyennes qui favoriseront la transition démocratique. Dans un contexte de méfiance à l'égard de l'État et des grandes idéologies globalisantes, beaucoup d'Occidentaux placent de grands espoirs dans ces associations volontaires, vouées à la résolution de problèmes concrets, censées renforcer le lien social et, par la délibération dans l'espace public, concrétiser un engagement en faveur des valeurs acceptées ou souhaitées par tous.

L'idée devient de plus en plus populaire. On l'applique au développement du Sud : susciter des associations indépendantes des États inefficaces, faibles et parfois corrompus, mais aussi des anciennes structures traditionnelles, voilà qui semble une voie prometteuse pour rendre enfin efficace l'aide au développement. Certains parlent même d'une société civile globale, ONG internationales ou collectifs de citoyens et autres composantes du mouvement alter et les opposent volontiers aux gouvernements élus impuissants face au caractère global des problèmes et aux forces du marché.

Bref, on prête toutes les vertus à la Société Civile. C'est un contre-pouvoir qui contrôle les excès de l'État. Elle est diverse et représentative, contrairement souvent aux gouvernants et élus qui tendent à se recruter dans les mêmes milieux et à partager la même vision. Elle permet l'émergence de nouvelles élites (et ceci vaut particulièrement dans les pays en voie de développement). Elle surveille et dénonce les dérives autoritaires, les scandales, les risques

écologiques ou autres. Elle apaise les débats et incite les citoyens à participer à la vie publique, leur rendant confiance dans la démocratie. Elle ne demande pas à exercer un pouvoir direct de commandement (contrairement aux partis qui cherchent à conquérir l'État, par exemple), ni un pouvoir économique. En outre, elle agit de plus en plus sur les détenteurs du pouvoir. Elle exerce une véritable emprise sur eux, notamment à travers les médias. Ayant la capacité de juger leurs actes ou de leur inspirer leurs fins, elle mène une stratégie indirecte où se mêle pression morale, séduction, négociation... mais aussi proposition et inspiration.

Il arrive même que la société civile soit à l'origine de grandes règles appliquées par les autorités institutionnelles (comme le principe de précaution, le droit d'ingérence ou le développement durable). Parfois elle est à l'origine des institutions elles-mêmes, comme le Tribunal Pénal International.

Il ne faut pas non plus négliger sa capacité d'intervention directe dans les affaires politiques, en particulier lors des grands sauvetages humanitaires. Non seulement elle manifeste très matériellement sa volonté de mettre en œuvre les valeurs dont elle se réclame (elle construit des hôpitaux, sauve des vies, distribue de la nourriture), mais elle concurrence les institutions qu'elle critique par ailleurs.

### **3. Les médias tchadiens : quadrupèdes d'une démocratie orpheline ?**

Le secteur de médias au Tchad se subdivise, comme partout ailleurs en deux : le public et le privé. Le secteur de médias publics a été longtemps monopolisé par la Radio Diffusion Nationale Tchadienne (RNT). A la station-mère basée à N'Djaména, s'ajoutent des stations-régionales dont le fonctionnement est hypothétique, à cause surtout du népotisme et de manque de professionnalisme des dirigeants. Le volet de la diffusion parlée s'est toujours accompagné de son tandem écrit, relevant de l'Agence tchadienne de presse (ATP). Cette publication a pris de titre suivant les régimes : de Tchad-Info à Canard déchaînée (sous Tombalbaye), en passant par Al Watan avec Habré pour finalement revenir à ses premières amours, avec une ambition beaucoup plus grande : visibilité sur le Net et parution régulière du Bulletin gouvernemental (Tchad-Info) qui se distribue dans tout le pays. A ces deux médias, s'ajoute la télévision. Elle est d'apparition récente (milieu des années 80). La Télé-Tchad bénéficie aujourd'hui d'un moyen de travail conséquent. Elle est passée au tout-numérique et a en projet un grand siège qui sort des terres. Véritablement, la télé-Tchad fait figure de pionnière en matière de modernisation technologique pour la sous-région, selon ce qui se dit. Plus qu'une structure publique, aussi bien la RNT, l'Onrtv et l'Atp se sont montrés davantage comme des organes de propagande pour les différents régimes que le pays a connus. La critique objective y est souvent absente et l'opposition y trouve un espace d'expression fortement réduit à la portion congrue, si ce n'est lors des joutes électorales.



Le secteur des médias privés est fort récent et opportunément lié à la démocratisation de la vie publique. Le premier bulletin a commencé à paraître sous la dictature de Habré et le secteur a parfois devancé les institutions démocratiques. A partir des premières années de l'ère démocratique, un certain nombre des journaux viennent aux anciens que sont « Tchad et Culture » et « N'Djaména-Hebdo ». Il s'agit de : « Sahibi », « Le Temps », « L'Observateur », « Le progrès » qui ont fait la lueur des premières heures de la démocratie tchadienne. A ces titres viendront s'ajouter d'autres (« La voie », « Le Miroir », « Abba-Garde », ...). A ces titres, tous francophones, il faut ajouter les titres arabophones, apparus biens plus tard : « Ndjamen Aldjadida », « Al Ayyam », « Al Adwa », « Al Moustaqbal », « Al Nahda », « Al Biteha », « Al Afaq Aldjadida » et « Al Istiqlal » qui sont les plus connus à N'Djaména. La presse jeune est également foisonnante dans le pays : « Rafigui », « Da'kuma », « 100% jeune », etc., Certains journaux naissent et disparaissent rapidement.

De façon générale, la presse écrite francophone se trouve concentrée à N'Djaména, même s'il existe en provinces des titres prospères et sont dominés par les Tchadiens du Sud ; ce qui fait dire aux observateurs qu'elle est une tanière de l'opposition. Effectivement, certains journaux ont été effectivement à l'origine par des individus ayant évolué pour devenir des leaders politiques de l'opposition ; à l'inverse, certains organes sont désignés comme prolongement du gouvernement et qui font dans la désinformation. A la presse écrite privée, il y a des stations-radios privées dites communautaires. Elles prolifèrent un peu partout à travers le pays et visent l'information et la formation à la base. L'image du Tchad est bien présente également sur les toiles avec la création ici et là des sites et autres blogs. On y trouve du tout : l'opposition à la désinformation, en passant par de stratégies de positionnement en attendant un jour meilleur ou un appel de pied du pouvoir, etc.

#### **4. Une dichotomie bien présente**

Au Tchad, il y a une faiblesse de cadres formels de rencontre, d'échange et de discussion entre Société Civile et partis politiques de l'opposition et la mouvance au pouvoir pour l'analyse commune des questions de société. Les espaces qui existent sont souvent suscités par les partenaires au développement. Il semble exister, au niveau politique, une muraille des préjugés entre sphères politiques et civiles, entraînant une exclusion réciproque et une accusation récurrente de partialité et de positionnement intéressé. Cette attitude improductive fragilise les rapports entre les deux entités. Cette difficile lecture de relation formelle Organisations de la Société Civile/Gouvernement se ressent dans la façon dont sont organisés les rapports entre les différentes entités socioculturelles du pays.

De par la provenance régionale de leurs dirigeants, elles sont souvent considérées comme des organisations relevant de l'opposition politique ou proche du pouvoir. Il est facile de faire ce constat, à savoir que les Organisations de la Société Civile au Tchad sont un domaine largement

monopolisé par les sudistes. Par contre, les organisations à caractères islamiques, c'est-à-dire celles dominées par les "nordistes", sont presque invisibles dans les structures faïtières des Organisations de la Société Civile. On ne les remarque pas non plus dans les manifestations d'intérêt général comme c'est le cas pour les organisations de défense des droits de l'homme, par exemple. Elles ne dénoncent guère la politique du gouvernement et se confinent à des revendications d'ordre identitaire. De manière inconsciente peut-être, les relations entre Tchadiens semblent s'organiser sur la base de la dialectique Nord/Sud, Musulmans/Chrétiens. Ces faits d'ordre historique, culturel et politique, par combinaison, ont fini par rejaillir dans la formation des Organisations de la Société Civile et les handicapent sérieusement.

Schématiquement, on constate des différences dans les actions des organisations de la société civile tchadienne. Il existe des organisations de la société civile qui se confondent au régime et défendent ses intérêts. Il s'agit en fait du prolongement de la politique par la militance dans ce milieu hétéroclite. Cette société civile-là ne représente en fait rien et elle n'a aucune base sociale sinon celle du parti qui la parraine.

Au sein de la société proprement dite, celle qui se donne une neutralité politique et étend sa protection à la société toute entière, deux tendances peuvent être décelées. La première, consciente de son rôle de sauvegarde de l'intérêt général citoyen, se déploie dans un truisme bon enfant. Elle regroupe aussi bien les plateformes de la jeunesse, des femmes, des organisations non étatiques ou de défense des droits de l'homme, ainsi que les organisations religieuses.

La deuxième, de type individualiste, est plus difficile à isoler car elle cache bien son jeu. Telle une pieuvre, elle est totalement opportuniste et se fonde sur un militantisme alimentaire, sans une audience réelle ni au sein des autres plateformes de la société civile, ni même parmi les membres de leur structure d'érection.

## **5. Interactions acteurs politiques et société civile : Ruptures et Confluences**

Il existe plusieurs moments dans l'évolution des mentalités de la société civile dans son rapport avec la société globale, et surtout le pouvoir politique. La situation politique du Tchad à un moment ou à un autre de son histoire a aussi contribué à cristalliser les interactions entre acteurs politiques et société civile.

Le premier moment de rupture est politique : en absence d'une opposition politique rendue inaudible, la société civile a été amenée parfois à jouer de rôle qui n'était le sien. Face à un État absent sur le champ social, les Organisations de la Société Civile se sont arrogé le droit de protection des plus faibles. Les dénonciations véhémentes et systématiques de dérives ont caractérisé ces premiers moments d'apprentissages. Tout geste du pouvoir est sujet à critique. Une constellation de malaises et de frustrations accumulées pourraient expliquer la constitution de ce front de refus au sein de la société civile nationale.

L'absence du dialogue entre le pouvoir et l'opposition démocratique a également consacré la rupture du dialogue social. Les exactions et autres crimes crapuleux, la rupture du consensus issus de la Cns censée fixer les nouvelles règles du jeu politique au Tchad, les alliances et mésalliance de l'opposition démocratiques avec le parti au pouvoir analysées comme une collusion contre le peuple, la levée du verrou limitatif du mandat présidentiel, etc. ont donné lieu à des discours d'une rare violence. Peut-être aussi parce que du côté du pouvoir et des acteurs politiques, il y a eu également constitution d'un front d'arrogance. L'opposition décrédibilisée, la société civile restait alors le seul contre-pouvoir face à la machine à broyer du système politique. Certaines expressions comme "le chien aboie, la caravane passe !" vont envahir l'espace public, coïncidant avec la période du débat frénétique sur l'exploitation du Bassin de Doba. Prosaïquement, l'on peut dire que l'attaque rebelle de février 2008 a mis à nouveau jour les faiblesses du système Mps. Il y a eu un recentrage du pouvoir sur des fondements républicains et un vrai virage vers l'élargissement de l'appareil administratif.

Le second moment est l'option de maturité. La maturation a été difficile au sein des leaders et de la manière de communiquer. Quitter le terrain de dénonciations systématiques et parvenir à la formulation objective de revendication, à la présentation fouillée des problèmes a été une autre avancée des Organisations de la Société Civile. Un travail de synthèse et de capitalisation des acquis a été réalisé au sein de la société civile ; ce qui lui a permis de comprendre son rôle de contre-pouvoir et de force de proposition politique. Certainement un renouvellement de leadership y a été pour quelque chose.

Là aussi, certains estiment qu'en quittant la voie de la dénonciation pour s'inscrire sur le champ du plaidoyer et lobbying, la société civile tchadienne a démissionné. Les leaders auraient abandonné le chemin de la lutte pour le bien de tous pour se soucier de leur propre situation.

La culture du dialogue sincère est un élément central pouvant assainir les rapports entre acteurs politiques et société. Une bonne communication et la capacité à être attentif à l'expression de la diversité d'opinions est un gage de progrès sociétal. Tous les corps sociaux devraient être impliqués quant aux débats touchant à la vie de la nation. Il ne doit y avoir monopolisation ou accaparement de débats par un groupe quelconque. C'est ça l'exigence de la démocratie délibérative. L'ouverture de la sphère politique à la sphère privée ou civile, et vice-versa permet une meilleure lecture du contrôle citoyen des jeux de pouvoir et du conflit de leadership. L'acceptation par les acteurs politiques et les institutions étatiques du contrôle citoyen comme une exigence démocratique permet de consolider la paix sociale.

Aujourd'hui, les organisations de la société civile tchadiennes disposent de pôles d'expertise pouvant utilement être mobilisés pour l'amélioration du bien-être social. Les Organisations de la Société Civile peuvent collaborer avec les institutions républicaines par le renforcement des capacités professionnelles des commissaires, des conseillers constitutionnels, des partis politiques, des candidats. Leur participation à des processus politiques permet d'ores et déjà de renforcer la crédibilité de la gouvernance.

Pour ce faire, elles doivent se bâtir une réputation d'impartialité et de neutralité vis-à-vis de la chose politique ; ce qui suppose également la bonne compréhension des acteurs politiques du rôle de neutralité et d'impartialité des actions et des engagements des organisations de la société civile dans leur ensemble.

## **VI. Quelques éléments globaux pour l'analyse sociopolitique au Tchad**

Je vais à présent essayer de donner lecture de quelques éléments globaux de compréhension de la dynamique sociale et politique au Tchad dont les propos précédents visaient à étayer, à préciser et à amplifier : une élite sociale et politique déconsidérée, la manipulation récurrente des identités et des diverses appartenances, la gestion clientéliste du pouvoir, la gangrène de la corruption et l'enrichissement illicite donnant l'impression d'une théâtrocratie politique ennuyeuse.

### **1. Une sphère politique marquée par la violence**

L'histoire politique du Tchad, comme je viens de la retracer, est faite de violence dont les causes sont plus à voir avec la manipulation des identités par les élites hégémoniques que avec l'impossibilité des Tchadiens à vouloir vivre-ensemble. Les différents régimes ont plus ou moins maintenu le pays sous la pression de violence et du désordre structurel dans l'optique d'affaiblir la résistance citoyenne.

Le PPT/RDA, malgré sa dérive totalitaire après l'indépendance était un parti national avec une vision nationale. L'armée constituée des quelques supplétifs coloniaux était formée au respect des valeurs républicaines et de l'État. Jusqu'à sa dislocation en 1979, elle demeura dans le fait une armée nationale. L'élément qui dénatura les rapports de force entre les Tchadiens du Nord et du Sud provenait fondamentalement des trois ordres, à savoir la manipulation de l'administration coloniale qui opposait les leaders musulmans à ceux du sud chrétien, la volonté des certains leaders musulmans qui trouvèrent en le pouvoir sudiste un alibi idéologique à la mobilisation de leur communauté mais enfin surtout l'amateurisme qui caractérisa la gestion quotidienne de Tombalbaye. La fermeture de l'espace politique créa une situation propice à l'éclatement de la rébellion armée incarnée par le FROLINAT.

Les questions légitimes que l'on pourrait se poser sont celles de savoir, s'il n'y avait pas eu l'instauration du parti unique, il y aurait eu malgré tout la guerre civile ? Pourquoi les élites

musulmanes ont-elles refusé le parti unique ? Alors que plusieurs partis musulmans ont soutenu le PPT/RDA lors du vote de 1958, et alors qu'il y avait des musulmans dans les instances dirigeantes du parti unique, à l'assemblée nationale, dans le gouvernement et aussi dans l'armée tchadienne? Les réponses à ces interrogations se trouvent certainement dans le soubassement idéologique ayant participé à la structuration des rapports entre les communautés du Nord et du Sud, comme je l'ai évoqué plus haut.

Depuis 1982, sous Habré comme avec Deby, le pouvoir va rester et conforter la logique de domination d'un nord musulman sur un Sud chrétien et animiste.

De septembre 1982 à septembre 1983, une campagne d'humiliation et de pénitence sera entreprise dans le Sud avec une violence inhabituelle. Les villes et les villages du Sud seront livrés à la répression aveugle. Les Sudistes ont été présentés par Habré comme des ennemis à exterminer, en commençant par les cadres. La mémoire collective retient cela sous le vocable de *septembre noir*. En effet, le système mis en place par Habré est un système de haine et de mépris, surtout du Sud mais aussi de tous ceux qui ne partageaient pas sa vision. Pour la première fois le Tchad a connu un système inhumain, raciste et sanguinaire. En créant l'Unir Habré voulait certainement transformer un mouvement rebelle (CCFAN) en appareil politique, mais il veilla bien de maintenir un système de parti unique qu'il avait combattu auparavant. Habré crée donc en 1984 un parti unique, l'UNIR, l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution, dont les statuts stigmatisent le tribalisme, le sectarisme, le régionalisme et le fanatisme. En fait, il semble bien que ce point statutaire ait été invoqué pour justifier l'élimination des poches de rébellions au Sud par ses forces militaires (CCFAN) en 1984, ce que la mémoire collective au Sud appelle « septembre noir de 1984 », mois au cours duquel, une campagne de terres brûlées sera systématiquement appliquée.

Avec Deby, on retrouve cette dichotomie existant entre le discours et la pratique du pouvoir au quotidien. En apparence, le MPS comme l'Unir se présentent comme de partis nationaux, avec une répartition régionale dans l'administration, le gouvernement, l'armée et certaines sphères de décisions. Deby donne l'impression d'ouvrir largement le champ politique en prônant la liberté d'opinion et de la presse, et en organisant des élections.

Mais en réalité ce sont des appareils tribaux dans lesquels les postes clés et stratégiques sont aux mains des alliés tribaux. C'est sous ces régimes que de plus en plus de Tchadiens ont commencé à se distinguer en fonction de leurs appartenances religieuses, régionales et ethniques.

Avec Deby, le pouvoir se concentre progressivement au sein d'un groupe ethnique minoritaire (les zaghawas) qui appelle idéologiquement, là encore, à la solidarité des musulmans pour garder le pouvoir et empêcher toute alternance au pouvoir. A partir de 2005, on observe un rétrécissement de base de soutien au système de patrimonialisation du pouvoir mis en place au Tchad. Avant cette date, tout semblait se lire comme une sorte de solidarité mécanique des Musulmans contre des Chrétiens. Puis l'on s'est rendu compte que les enjeux étaient uniquement liés à l'incapacité des ressortissants du BET à s'adapter à l'ordre républicain. Maintenant l'on est

assuré que le problème tchadien n'est pas seulement lié aux valeurs partagées ensemble mais davantage à la volonté de certains groupes de s'accaparer exclusivement des richesses du pays contre toutes les autres communautés. Et cela n'est pas à attribuer aux seuls Zaghawas aujourd'hui au pouvoir mais à tous ceux qui peuvent ou espèrent tirer meilleure partie du système ainsi créé.

Le Système politique mis en place par Habré est un système de haine et de mépris, surtout du Sud mais aussi de tous ceux qui ne partageaient pas sa vision totalitaire. Sous lui le Tchad a connu un système inhumain, raciste et sanguinaire. En créant l'Unir Habré voulait certainement transformer un mouvement rebelle en un appareil politique révolutionnaire dans lequel il veilla bien de maintenir le système classique de parti unique qu'il reprochait à Tombalbaye. Le système MPS n'a fait que réduire encore plus la hiérarchie entre groupes ethniques dominants. C'est ce changement de clan de référence au pouvoir qui expose davantage son propre groupe d'appartenance entre les mains duquel se condense l'essentiel du pouvoir. Et la levée du verrou du mandat présidentiel en 2005 justifie en partie la querelle au sein de son groupe dont nombre des cadres se voyaient un destin présidentiel ; les guerres de 2006 à 2009 en sont les conséquences directes.

## **2. Dichotomie entre discours rassembleurs et pratiques politiques au quotidien**

Le système mis en place par Habré est un système de haine et de mépris, surtout du Sud mais aussi de tous ceux qui ne partagent pas sa vision. Pour la première fois le Tchad a connu un système inhumain, raciste et sanguinaire. En créant l'Unir Habré voulait certainement transformer un mouvement rebelle (CCFAN) en appareil politique, mais il veilla bien de maintenir le système de parti unique qu'il combattait par ailleurs. C'est là qu'il rejoint Deby avec toujours cette dichotomie existant entre le discours et la pratique du pouvoir au quotidien. En apparence, Unir (comme le MPS) apparaissent comme de partis nationaux, la répartition régionale dans l'administration, le gouvernement, l'armée et certaines sphères de décisions. Mais en réalité ce sont des appareils tribaux dans lesquels les postes clés et stratégiques sont aux mains des alliés tribaux. Unir et MPS sont-ils des systèmes interchangeables ? C'est sous ces régimes que de plus en plus des Tchadiens se distinguent en fonction de leurs appartenances religieuses et ethniques. Le système MPS n'a fait que réduire encore plus la hiérarchie entre groupes ethniques dominants. C'est ce changement de clan de référence au pouvoir que la modification de la constitution par l'élargissement des limites du mandat électif.

Finalement avec ces lunettes empruntées ici dans la lecture de la vie politique tchadienne, on peut dire qu'il y a maintien d'un ordre dominant qui s'est facilement coulé dans une démocratie républicaine nécessaire aux yeux de la communauté internationale.

En réalité, il y a une continuité dans la déconstruction depuis 1978 du pouvoir d'État détenue jusque-là par les Tchadiens du Sud. Les coups d'État, les rébellions et autres qui apparaissent de façon épisodiques ne sont que la manifestation d'un simple rééquilibrage ou réajustement de la redistribution des ressources de pouvoir au sein des groupes des ressortissants du Borkou-Ennedi-Tibesti. L'ethnicisation de l'Etat et des fonctions de pouvoir ne visent qu'à avoir la mainmise sur l'argent. L'armée, les finances publiques, l'administration donnent l'impression de fonctionner parce qu'elles permettent de diluer l'existence de ce système corruptif.

En apparence, la fonction de visibilité assurée par des sudistes ou les autres groupes est représentative des prébendes accordées par le prince. La démocratie sert d'alibi efficace pour mieux contrôler les règles du jeu au bénéfice du pouvoir et limiter ou anticiper les risques de la déstabilisation. Tout évolue dans du provisoire, y compris l'État. De plus les citoyens, tenus par la peur et la faim, réfléchissent par deux avant de se lancer dans une entreprise de contestation de l'ordre en marche.

Il n'est pas exagéré de dire aujourd'hui que les populations tchadiennes dans leurs grandes répartitions s'ignorent encore davantage, du Nord au Sud. Depuis l'origine, les seuls vrais rapports qui existaient certainement liés à la traite négrière et aux différents conflits que le pays a connus. Ces rapports n'étaient pas pacifiques et n'ont jamais été pacifiés. Cette ignorance, renforcées pendant la période coloniale, a fini par développer alors des attitudes antagoniques. Ces attitudes jusqu'aujourd'hui faute d'une grande interpénétration, interconnaissance et banalisation réciproque des cultures, des mœurs, d'horizons, continuent de peser sur la cohabitation au quotidien. Les communautés se considèrent comme étrangères les unes aux autres. Elles se méprisent et se repoussent mutuellement. Les séquelles de guerres et des violences de masses n'y sont certainement étrangères. Par exemple, les communautés du Sud voient les éleveurs transhumants du Nord comme des envahisseurs. En réalité, il n'existe au Tchad aucune communauté homogène. Toutes sont traversées de crises de légitimité à l'intérieur. La situation politique telle que décrite est générale et touche toutes les communautés ; certainement de façon moindre pour le groupe au pouvoir. Il serait donc juste de poser autrement les termes du débat : il ne sied plus de parler d'une domination exclusive d'un Nord contre un Sud, ni des Musulmans contre des Chrétiens. Il est plus juste de lire la dynamique sociale actuelle par la capacité des acteurs à investir l'Etat et à l'exploiter de façon continue.

### **3. Des pistes d'action pour l'avenir**

Ce travail a permis de comprendre que les perspectives d'alternance démocratique au pouvoir sont possibles au Tchad. Il importe pour cela d'œuvrer pour le renforcement des institutions étatiques qui gagneraient à être plus fortes que les partis ou régime ou encore les élites qui les gèrent. Les élections doivent ici être perçues comme les moyens qui permettent au peuple de faire l'expérience d'une gouvernance démocratique, plus ouverte et véritablement bâtie par l'exercice libre d'un pouvoir d'État légitime. Sans tomber dans la manipulation du sentiment de peur ou d'insécurité, il est indéniable qu'au Tchad nous assistons maintenant à l'émiettement des espaces sociopolitiques de contre-pouvoirs. Aujourd'hui, l'opposition démocratique est à terre et ne peut incarner véritablement le changement que couvent les Tchadiens dans leur grand ensemble. Ceux qui revendiquent le titre de leaders politiques, voire civiles ont adopté pour une attitude de collaboration (mieux de collusion monnayée) systématique avec le pouvoir. Manqués d'idéologie rassembleur, ils optent ainsi pour la satisfaction d'intérêts personnels égoïstes, aux dépens des aspirations réelles du peuple tchadien à vivre ensemble dans la paix et à profiter de la mise en valeur de ressources de ses sous-sols.

L'avenir imposé de susciter et de structurer un autre leadership autour d'un projet de société qui puisse être *différent* et au service de la construction des biens publics communs: éducation, santé, démocratie ouverte, bonne gouvernance locale, un système de modernisation de l'ensemble des institutions publiques sensées gouverner un Etat, dans le respect des normes internationales et des engagements multi/bilatéraux. Il s'agit là d'un projet en phase avec l'immense attente des Tchadiens, qui se veut unitaire, démocratique, moderne, laïc, ouvert et multiculturel.

Dans ce contexte de tentatives de retour vers le système de pensée unique, des gros défis pour l'avenir se présentent et sont pressants. Le premier défi est le défi de la consolidation de la société civile citoyenne en cohérence avec les valeurs qu'elle promeut. Il apparaît clairement qu'au Tchad, l'élément de clairvoyance s'inscrit dans la périphérie contestataire des modes de dévolution du pouvoir. Elle donne à voir la société civile comme arène de fabrication de l'identité nationale, en lieu et place de l'État, en ce sens où certaines de ces organisations sont résolument engagées à aller à contre-courant des mentalités ambiantes, en construisant les possibles pour tous et avec tous. Malgré les sanctions administratives et politiques, les préjugés multiples, l'ampliation de l'oxymore discursif de l'ambivalence nord-sud, il existe des organisations qui refusent de vivre à la marge de l'histoire du pays en train de se faire. Bien au contraire, elles sont engagées dans d'espaces concrets d'ouverture, d'expression, de réflexion et de propositions. Ces organisations n'échappent pas au rouleau compresseur du système en place, au point que ses personnalités fortes sont engluées dans les contradictions internes et de guerres stériles de leadership. Il est possible de s'appuyer sur la société civile pour pousser au changement, à condition que l'élément catalyseur lui soit extérieur et en qui elle pourra s'identifier, sinon elle-même s'enrhume dans l'inertie de l'action et la captation des ressources financières propres.

Le second défi est le défi de la paix et de la cohabitation pacifique. Il fut un temps où les régimes politiques jouaient sur la peur en faisant croire aux Tchadiens qu'ils sont différents, qu'il



n'y aurait aucune raison de cohabiter en paix avec l'autre. L'autre étant réduit à l'état de chose, lorsqu'il est évoqué entre soi, mais rarement en relation de face à face (ce qui donne généralement lieu à des polarisations de scènes publiques de violences). De plus en plus, de Tchadiens se distinguent en fonction de leurs appartenances religieuses et ethnico-politiques. Ils vivent en étrangers sur leur territoire, domaine conquis du dominant. L'imaginaire collectif était bouffi des préjugés négatifs vis-à-vis de l'altérité. Ces barrières intercommunautaires servaient surtout de justification aux manœuvres dilatoires des politiciens. Les actions menées par les partenaires au développement ne semblent pas circonvenir suffisamment aux turpitudes de cette stratégie de division néfaste à la convergence nationale.

C'est pour quoi, troisième défi, il importe de restaurer la confiance de l'État par la reconnaissance de la primauté du droit et de la justice sociale. Les populations tchadiennes, dans leur grande majorité n'ont plus foi dans l'État qui les opprime tout le temps. Toute entreprise émanant de lui est reçue avec méfiance et dénégation. Par exemple, ils votent par pur formalisme : « de toute façon que je vote ou non, il sera élu, à quoi bon voter contre ou s'abstenir », disent-il souvent. Car pour eux les consultations électorales n'apportent guère le changement escompté. De même, les jeunes cadres sont frustrés d'exercer dans l'administration publique qu'ils abandonnent au profit du privé, jugé plus inventif et reconnaissant généralement leur mérite.

Nous voyons bien que non seulement une inimitié s'est installée entre diverses catégories sociales mais aussi entre les citoyens et l'État qui est sensé être leur émanation. A tous les régimes politiques que le pays a connus, on pourrait leur reconnaître comme caractéristiques communes de l'exploitation au plan politique du sentiment d'appartenances particulières, et donc la perte des valeurs de citoyenneté et du vivre-ensemble. Le système mis en place par le régime est encore plus subtil, car il a réduit encore plus le cercle des groupes dominants (en le synthétisant à la toute-puissance du clan au pouvoir) ; ce qui contribue à exposer davantage les disparités au sein de la sphère ethnique : apparition de hiérarchie entre groupes ethniques dominants. Ce changement de clan de référence au pouvoir a provoqué des tensions au sein des groupes hégémoniques, tensions amplifiées par la rupture du consensus politique que représente la modification de la constitution par l'élargissement des limites du mandat électif. De ce point de vue, le Mps se décline comme le changement dans la continuité idéologique du Froinat.

L'instauration d'une démocratie populaire et la prise en compte des minorités et des particularismes régionaux dans la gestion quotidienne de l'État est certainement le quatrième défi à relever pour moderniser le processus d'accession au pouvoir public, entendu que le grand absent de l'histoire politique du Tchad, c'est le peuple tchadien. A aucun moment il n'a été acteur véritable du changement. Il a été mis à l'écart, contraint à regarder venir et s'en aller les protagonistes en compétition de sa triste histoire. Le traumatisme est profond. Le peuple tchadien est un peuple qui subit le dictat des quelques-uns de ses fils. Ces déceptions en arrivent parfois à le ramollir, l'obligeant à s'occuper de son pain quotidien, dans l'incapacité de nourrir de grands rêves pour demain ; non pas par manque de volonté mais à cause l'opacité et la labilité de

l'espace d'action qui s'offre à lui. Il n'a jamais fait son deuil et aucun travail de mémoire n'a été entrepris pour restaurer les consciences blessées. La perte de référence commune est indéniable. La méfiance est nourrie par les déceptions accumulées. Mais que peut faire un peuple quand il n'est pas uni autour d'un idéal de société ensemble imaginée, des valeurs communes partagées, et lorsque tout est mis en œuvre pour le maintenir séparé ? C'est pourquoi, il importe de remettre le peuple au centre du jeu politique et non le laisser entre les mains des seules élites politiques ou sociales ; car dans ce pays, avancent certaines analyses, le délitement des élites intellectuelles et sociales est tel qu'en effet, il est difficile d'y envisager un léger progrès des mentalités. Ces élites, formées dans les meilleures universités africaines et françaises n'hésitent pas à mettre leurs savoir et savoir-faire au service des systèmes politiques en place, en l'aidant à détourner la puissance publique à leur service exclusif. Elles ont acquis et perfectionné l'art de la contrefaçon. Leurs manœuvres sont tellement pernicieuses qu'elles peuvent présenter un massacre à grande échelle comme une simple chicane.

A l'image des édifices publics (routes et bâtiments) qui sont construits pour la courte durée, leur vision du Tchad est aussi une vision de courte durée. Ces élites sont dans du provisoire, c'est pourquoi elles tuent ou laissent tuer sans rechigner l'effort commun du peuple tchadien vers l'unité et la cohésion en refusant de tenir, d'animer et de participer aux débats citoyens. Mieux, l'absence d'une société politique y est criant au point que ceux qui créent les partis politiques par exemple ne le font pas pour conquérir, par les urnes, le pouvoir d'État mais davantage pour accéder aux ressources de pouvoir. Ceux qui parviennent, de fois sans mérite aucun, à une sphère de pouvoir quelconque, fait tout pour s'y maintenir, même si cela va contre l'intérêt général. D'où la nécessité d'œuvrer pour l'émergence d'une nouvelle classe politique débarrassée des logiques prédatrices héritées de l'histoire du pays et qui se met au service du bien commun et de la société démocratique.

Il s'agira comme cinquième défi à apporter le défi d'un appui à la formation et à l'émergence d'une nouvelle classe élitaire tchadienne par le ciblage d'individus voués à l'idéal d'une société politique intégrative des différences ou des structures représentatives de cette ouverture vers la modernité d'un management public participatif et incitatif à la mise en commun des efforts de construction stato-nationale. Concomitamment à la formation de cet espace critique de l'élite politico-sociale, se dessine comme un sixième défi la nécessité d'une refonte profonde des structures étatiques et des modes publics de gestion. Par la pratique de la critique systématique reconnue comme un apport indispensable à l'idéal démocratie, il s'agit là de repenser les structures d'encadrement et organisationnelles de la sphère publique étatique.

En effet, toutes les structures de l'État tchadien évoluent suivant les schémas hérités de la colonisation et dont la visée est la domination des communautés à son service. Serait-ce de l'exagération si l'on avance qu'au jour d'aujourd'hui les institutions administratives, politiques, juridiques et législatives du Tchad, non seulement fonctionnent mal mais sont inadaptées et contre le peuple ? Ces institutions ne sont pas au service de l'économie et des valeurs partagées

en termes de construction des biens publics. Les agents qui les font fonctionner sont dans une logique de débrouillardise, sans une vision du futur et sans foi pour l'avenir de leur pays.

Jusqu'à dans nos pays, le souci des partenaires extérieurs de ménager les dirigeants politiques a souvent empêché d'entreprendre ou même d'entrevoir des vrais efforts de changement des structures mentales et managériales qui produisent les systèmes anti-peuples. Sans nier la chaologie du politique en train de se faire, encore moins les calamités et les violences de tout genre, la promotion des contre-valeurs par les élites au pouvoir, nous pensons qu'il est possible, à travers l'action civile, par des actions au quotidien d'analyses objectives de la conjoncture politique nationale et internationale, d'insuffler un changement social dans la durée.

## **Bibliographie**

- ADLER Alfred, La mort est le masque du roi. La royauté sacrée des Moundang du Tchad, Paris, L'Harmattan, 2011, 3ème édition, Coll. Racines du présent, 427p. ;
- ADLER Alfred et Zempleni Andrsa, Le Bâton de l'Aveugle. Divination, Maladie et Pouvoir chez les Moundang. Paris, Hermann, 1coll. Savoirs, 972, 223p. ;
- ADOUM DOUTOUM, Mahamat, « L'islam à N'Djaména de 1900 à 2000 », N'Djaména, Al-Mouna, in Carrefour n°10 pp.20-21 ;
- ALIS Harry, A la conquête du Tchad, Paris, 18891, Librairie Hachette et Cie, 296p. COAM, Bibliothèque SOM, côte C.91
- ALIS Harry, A la conquête du Tchad, (1891), Paris, Librairie Hachette et Cie, 296 p.,
- ARDITI Claude, « Des paysans plus professionnels que les développeurs ? L'exemple du coton au Tchad (1930-2002), Paris, 2004, Tiers-Monde, Tome 45 n° 80, pp. 841-865. ;
- ARDITI, Claude, Les conséquences du refus de l'école chez les populations musulmanes du Tchad au 20ème siècle, Paris, Journal des Africanistes n°73-1, pp. 7-22, 2003 ;
- ARDITI, Claude, Les violences ordinaires ont une histoire. Le cas du Tchad, in Les violences ordinaires, Paris, Karthala, Politique Africaine n° 91, octobre 2003 ;
- BALANDIER Georges, Le pouvoir sur scène, 2006, Paris, Fayard, 3e éd. revue et augmentée, 172 p.
- BALANDIER Georges, Afrique ambiguë, 1971, Paris, Plon, coll. Terre humaine Pocket, 293 p
- BUIJTENHUIS Robert, « Guerre de guérilla et révolution en Afrique Noire. Les leçons du Tchad », in Politique en Afrique Noire, le haut et le bas, Paris, Karthala, Politique Africaine n°1, mars 1981, pp. 23-33 ;
- BUIJTENHUIS Robert, « Le Frolinat à l'épreuve du pouvoir. L'échec d'une révolution africaine », in Le Tchad, Paris, Karthala, Politique Africaine n° 16, décembre 1984, pp.15-29;
- BUIJTENHUIS Robert, « Le problème tchadien : rappel historique », in Le Tchad, Paris, Karthala, Politique Africaine n° 16, Paris, Karthala, Politique Africaine, 1984, pp.9-14 ;

- BOUTRAIS Jean, « Une histoire régionale du développement rural. Le Nord du Cameroun », in Cultures et développement, Revue Internationales des Sciences du développement, volume XV-4, Paris, 1983 (47p.), pp.654-700. ;
- BOUTRAIS Jean, « Les contrats entre sociétés », in Le Nord Cameroun, Paris, ORSTOM, coll. Des homes, une religion, 1984, 851p., (Mémoires d'ORSTOM) n°103), pp.263-280. ;
- CAIX Robert (de), « La convention franco-anglaise », Bulletin du Comité de l'Afrique française n°4 (Avril 1899), p.100
- CHAPELLE Jean, Nomades noirs du Sahara. Les Toubous. Paris, L'Harmattan, 1982,459p.
- CHAPELLE Jean, Le peuple tchadien. Ses racines et sa vie quotidienne, L'Harmattan, 1986, 304p. ;
- CABOT Jean et DIZIAIN Roland, Population du Moyen-Logone (Tchad et Cameroun), Paris, 1955, L'Homme d'Outre-Mer, comptes rendus de missions et études, 56p. ;
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Histoire et perception des frontières en Afrique du XIIème siècle au XXème siècle », in UNESCO, Des frontières en Afrique du XIIème au XXème siècle, Comité international des sciences historiques, Bamako, 1999, pp.38-54. ;
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, L'Afrique et les Africains au 20ème siècle. Mutations, révolutions, crises, Paris, Armand Collin, 1999, 304p. ;
- CORDELL D. Dernis, « Des "réfugiés" dans l'Afrique coloniale ? L'exemple de la Centrafrique, 1850-1910 », in Réfugiés, exodes et pratiques, Politique africaine n°85, mars 2002, Paris, pp.16-28. ;
- CORNEC Jacques (Le), Les milles et un Tchad, Paris, L'Harmattan, avril 2003, 513p. ;
- DADI Abdramane, Tchad : L'État retrouvé, Paris, 1988, L'Harmattan, 219p. ;
- DEBOS Marielle, « Tchad, Index chronologique 1900-1960 », online Encyclopedia of Mass Violence, Paris, Sciences-po, avril 2008. ;
- DOORNBOS, P., La révolution dérapée. Violence dans l'Est du Tchad (1978-1981), in Le pouvoir de tuer, Paris, Karthala, Politique Africaine n° 7, septembre 1982 ;
- DELAFOSSÉ Maurice, Les Noirs d'Afrique, Paris, 1922, Payot et compagnies, 139p. ;
- DJARMA KHATIR, Mahamat, « Une mauvaise gestion de l'indépendance. Les méfaits des "Messieurs panse" », in Tchad. Conflits Nord-Sud : Mythe ou réalité ?, N'Djaména, Al-Mouna, 2ème édition, 2005, pp. 79-82 ;
- GALI NGOTHE Gatta, Tchad. Guerre civile et désagrégation de l'État, Paris, Présence Africaine, 1985 ;
- GONDEU Ladiba, L'antagonisme des us et coutumes au Tchad, Cahiers d'histoire, Centre Al Mouna, coll. A la découverte du Tchad, 2007 ;
- GONDEU Ladiba, Mœurs et Pouvoirs dans les États tchadiens précoloniaux, Cahiers d'histoire, Centre Al Mouna, coll. A la découverte du Tchad, 2009
- GONDEU Ladiba, L'émergence des organisations islamiques au Tchad. Enjeux, acteurs et territoires, Paris, L'Harmattan, 2011
- HAGGAR Bichara Idriss, Tchad : Témoignage d'un et combat politique d'un exilé, Paris, L'Harmattan, coll. Pour mieux connaître le Tchad, 2004, 515p. ;

- JALBERT Lisette, « L'État ancré ou les frontières de la démocratie », in Gerard Boisemenu, Pierre Hamel et Georges Labica, Les formes modernes de la démocratie, Paris, 1992, PUM et L'Harmattan, coll. politique et économie, tendances actuelles, pp.83-112,
- KASSAMBARA Abdoulaye Abakar, La situation économique et sociale du Tchad de 1900 à nos jours, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2010, 535p. ;
- KHAYAR, Issa Hassan, Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddaï, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1976 ;
- LAMANA Abdoulaye, L'administration traditionnelle bousculée par la colonisation. L'apport ambigu de la France, in Tchad. Conflits Nord-Sud : Mythe ou réalité ?, N'Djaména, Al-Mouna, 2ème édition, 2005, pp. 23-26 ;
- LANNE, Bernard, Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958. Administration, partis, élections, Paris, Karthala, 1998, 352p. ;
- LANNE, Bernard, Le Sud du Tchad dans la guerre civile (1979-1980), Paris, Karthala, Politique Africaine n°3, pp. 75-89 ;
- MADJIRO NAINGARAL Raymond, 1993, Pour une nouvelle solidarité en Afrique, Études, Paris, mars, 293-303
- MADOU Nadji, Les Gabris de Kimré, AL Mouna, Cahiers d'Histoire, coll. A la découverte du Tchad, N'Djaména,
- MAHAMAT SALEH, Oumar Ibni et DANA, Abba, « Genèse du Frolinat » (pp. 21-47) in Tchad. Frolinat, Chronique d'une déchirure, N'Djaména, Al-Mouna, 2005, 251p. ;
- MAGNANT, Jean-Pierre (sous la dir.), « La guerre tchadienne, une mise au point », in L'islam au Tchad, Paris, Karthala/CEAN, Politique Africaine n°36, 1992 ;
- MAGNANT Jean-Pierre, « L'identité communautaire dans les États tchadiens précoloniaux », in L'identité tchadienne : L'héritage des peuples et les apports extérieurs, Paris, 1994, L'Harmattan, pp.29-56 ;
- MAGNANT, Jean-Pierre, Terre Sara, Terre tchadienne, Paris, L'Harmattan, 1987 ;
- MARTIN Jean-Yves, « L'implantation des populations du Nord et du Centre », in TARDITS Claude, Contribution de la recherche ethnologique à l'Histoire des civilisations du Cameroun, Colloques Internationaux du CNRS n°551, Volume I, Paris 24-28 septembre 1973, pp. 309-321. ;
- MONTEIL Lieutenant-colonel, De Saint-Louis à Tripoli par le Tchad, BCAF n°5 (mai 1895), p.170
- MOUSSA Zakaria Ali, La place des pratiques populaires de production dans les politiques de développement du Tchad. De la période précoloniale à nos jours, Thèse de doctorat en sciences sociales (option développement-population-environnement), Université Catholique de Louvain, 2012, 328p. ;
- NEBARDOUM, DERLEMARI, Le labyrinthe de l'instabilité politique au Tchad, L'Harmattan, coll. Études Africaines, Paris, 1998 ;
- NELLI Djimtola, La constitution de l'espace territorial tchadien, Cahiers d'Histoire, Coll. A la découverte du Tchad, n°20, Centre Al-Mouna, N'Djaména, Mars-avril 2009, 55p. ;

- PODLEWSKI André Michel, « Présentation d'une liste généalogique et chronologique de la chefferie Mboum de Nganha », ORSTOM, Paris, pp.229-254
- PODLEWSKI André Michel, La dynamique de principales populations du Nord-Cameroun. Entre Benoué et Lac-Tchad, Paris, 1964, 189p.
- RONE Beyem, Tchad. L'ambivalence culturelle et l'intégration nationale, Paris, L'Harmattan, coll. Études africaines, 2000, 412p. ;
- SALEH YACOUB, Mahamat, Les populations musulmanes du Tchad et pouvoir politique (1946-1975). Contribution à l'étude des problèmes de construction de l'État au Tchad, Thèse pour le doctorat de 3ème cycle, Paris, 1983 ;
- SAUTTER Gilles, « Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934), Cahiers d'études africaines, Vol. 7 n°26, Paris, 1967, pp.219-299. ;
- SENE Amsata, Les structures anthropologiques de l'imaginaire en Afrique Noire traditionnelle ou vers une archéologie des concepts de pratiques rituelles et de représentations sociales, thèse de doctorat de 3ème cycle, Université Pierre Mendès France, Paris, 2004, 316p. ;
- SOME Magloire, « Les cultures africaines à l'épreuve de la colonisation », Dakar, 2002, CODESRIA Afrika Zamani, N°S9&10, pp.41-59 ;
- STAMER, Josef, L'islam au Sud du Sahara, Espagne, Esletta (Navarra), Verbo Divino, 2ème édition, 1996 ;
- STOJANOV Nina, L'image du Tchad dans la littérature coloniale, 1891-1902, Recherches en Anthropologie et en Histoire de l'Afrique, Coll. « Clio en Afrique », n°16-Hiver 2005, CEMAF, MMSH-Aix-en-Provence, 33p. ;
- THERIAULT Joseph Yvon, La société civile ou la chimère insaisissable. Essai de sociologie politique, Montréal, 1995, les Editions Quebec/Amérique, coll. Dossiers-Documents, 160p.
- TORIAÏRA Ronelgué,
- VINCENT Jeanne Françoise, « Données nouvelles sur la fondation et le peuplement de la chefferie de Marva (Nord-Cameroun), SENRI Ethnological Studies, n°31,1992, pp.481-501, Présenté en 1980, Rencontres de Valbonne/Alpes Maritimes. ;
- ZELTNER Jean-Claude, Les pays du Tchad dans la tourmente. 1880-1903, Paris, 1988, L'Harmattan, Coll. Racines du présent, 285p. ;
- ZELTNER Jean-Claude, Tripoli, Carrefour de l'Europe et des pays du Tchad (1500-1795), Paris, 1992, L'Harmattan, Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes, 301p. ;

## Table des matières

Introduction .....	1
0. PROPOS LIMINAIRES.....	4
1. Les éléments économiques.....	5
2. Les réalités politiques.....	6
3. Les réalités socioculturelles .....	7
4. Les autres problèmes liés au vivre-ensemble .....	9
I. De la conquête à la formation de l'espace territorial tchadien. ....	10
1. Le mythe de la fondation.....	11
2. L'exploration et la conquête du Tchad.....	13
3. La formation de l'espace territorial tchadien.....	20
II. Les différents groupes sociolinguistiques du Tchad.....	23
1. Les langues nilo-sahariennes.....	24
2. Les sous-familles des langues afro-asiatiques .....	30
3. Les langues Congo-kordofaniennes .....	31
4. Les aspects religieux .....	32
III. L'administration et l'évolution politique de la colonie du Tchad .....	35
1. Remarques préliminaires.....	35
2. Déploiement de l'administration coloniale dans la région méridionale .....	37
3. Les relations ambiguës de l'administration coloniale avec le Nord musulman.....	39
4. L'évolution politique de la colonie française du Tchad .....	41
IV. L'accession à l'indépendance ou « les labyrinthes de l'instabilité politique tchadienne ».....	45
1. La politique de Ngarta Tombalbaye.....	45
2. Enlisement de la violence politique à travers les régimes issus du FROLINAT .....	51
3. Lueurs et malheurs de la démocratie : entre exacerbation de la violence et clientélisme politique d'un État "crisocrate" .....	53
V. Relations Etat-Société civile au Tchad.....	56
1. Un problème de définition.....	57
2. Archéologie de la société civile au Tchad.....	58
3. Les médias tchadiens : quadrupèdes d'une démocratie orpheline ? .....	61
4. Une dichotomie bien présente .....	62
5. Interactions acteurs politiques et société civile : Ruptures et Confluences .....	63

VI.	Quelques éléments globaux pour l'analyse sociopolitique au Tchad .....	65
1.	Une sphère politique marquée par la violence .....	65
2.	Dichotomie entre discours rassembleurs et pratiques politiques au quotidien .....	67
3.	Des pistes d'action pour l'avenir .....	68
	Bibliographie.....	72